

Cristal Union prête pour les 25 prochaines années

■ Lors des assemblées générales de section, la coopérative rappelle les raisons de son essor et celles de sa pérennité future. *Page 4*

Un centre logistique pour Parfums Christian Dior



■ La Cosmétique Vallée Sud Champagne s'agrandit avec le logisticien de LVMH sur le parc logistique de l'Aube. *Page 9*

Une chaufferie bas carbone à Charleville-Mézières

■ Après seize mois de travaux XXL, la chaufferie biomasse de Charleville-Mézières est désormais opérationnelle. *Page 8*

Laon, agglomération 100% gaz vert

■ Le Pays de Laon est le premier territoire où 100% des consommations résidentielles sont couvertes par du biogaz. *Page 12*

Portrait

■ L'Ardennais Sébastien Maillard. *Page 32*

15 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 15 à 32

Chantier Neoma : les métiers du bois en première ligne

Le chantier de l'école de commerce Neoma avance... avec ses aléas et dans un calendrier très contraint. La raison ? Sa charpente et ses façades bois nécessitant des méthodes de construction très ambitieuses et jusque-là, peu utilisées en France. « Construire un ouvrage aussi complexe en bois, aussi bien pour la structure que pour la façade est un vrai challenge, notamment sur la stabilité et les normes incendie. Il y a beaucoup d'enjeux sur ce sujet, notamment pour l'encapsulation des poteaux », explique Sébastien Baillet, Directeur général de la SASU Neoma, (maître d'ouvrage). Le Bâtiment Associé, entreprise marnaise, intervient sur plusieurs lots et relève chaque jour des défis techniques. Une opération rendue possible grâce à sa grande expertise et à la formation continue et ambitieuse de ses équipes. « Aujourd'hui, les principaux enjeux de la filière construction sont d'ordre réglementaire, normatif et écologique. Nous faisons face à de nombreuses difficultés liées aux normes, notamment celles concernant la sécurité incendie dans les ERP (Établissements Recevant du Public) ou dans les bâtiments professionnels », relève Patrick Maillard, Président de l'UMB-FFB dont l'organisation tenait son Assemblée générale, à Reims.



Page 3 Le Bâtiment Associé monte la charpente mais aussi les façades à ossature bois du chantier.

2024, année faste pour la décarbonation des énergies

Renforcée par les objectifs de la COP de novembre 2023, faisant du Grand Est la première région française initiatrice d'une planification écologique, et par les moyens mis en œuvre par la Région, notamment les 6,6 M€ du Plan France 2030, la décarbonation régionale accélère et se fixe des ambitions : de 32 000 à 460 000 voitures électriques entre 2022 et 2030, réduction de 30% de la consommation électrique des bâtiments du tertiaire, réduction de 20% de la production de déchets et surtout réduction de 40% de la consommation de CO2 dans l'industrie. Leader pour la consommation d'électricité verte en France métropolitaine, leader pour la couver-

ture de la consommation électrique régionale par des énergies renouvelables (51,3% contre une moyenne nationale de 30%), la région Grand Est vient de vivre une année 2024 performante en matière de décarbonation, en production et consommation, et plus particulièrement en ce qui concerne la mobilité électrique. Le Grand Est, avec une part de 72% dans sa production globale d'électricité, occupe la 3^e place du nucléaire hexagonal quand l'hydraulique pèse 11% de la production électrique. Le photovoltaïque n'entre que pour 2% dans la production régionale d'électricité.

Page 11

**IMPACT
MAXIMAL
VISIBILITÉ
TOTALE**
Optez pour la une,
soyez
incontournable



03 26 08 38 30



Kadimage | EXPERT EN VÊTEMENTS & OBJETS PUB |    

VOTRE LOGO, NOTRE ATELIER

Chez Kadimage, on personnalise en atelier vos vêtements et objets, pour toutes vos équipes.

WWW.KADIMAGE.FR

REIMS

03 26 36 36 26



Le taux de chômage



Au premier trimestre 2025, le taux de chômage est quasi stable à 7,4 %

Au premier trimestre 2025, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 64 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,4 millions de personnes. Le taux de chômage est quasi stable sur le trimestre (+0,1 point) et sur un an (-0,1 point), à 7,4 % de la population active. Il demeure légèrement supérieur à son précédent point bas depuis 1982 (7,1 % au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023) et nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,1 points). Sur le trimestre, le taux de chômage des 15-24 ans est quasi stable (+0,1 point), à 19,2 %, demeurant supérieur à son niveau d'un an auparavant (+1,1 point). (INSEE)

Les créations d'entreprise



Fort rebond des créations d'entreprises en avril 2025

En avril 2025, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus et en données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables, rebondit fortement (+4,6 % après -1,7 % en mars) et atteint son plus haut niveau depuis mai 2024. Ce rebond concerne à la fois les immatriculations de micro-entrepreneurs (+4,9 % après -1,3 %) et les créations d'entreprises classiques (+4,0 % après -2,4 %). En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois (mai 2024 à avril 2025) augmente de 1,4 % par rapport à la même période un an auparavant (mai 2023 à avril 2024). En avril 2025, en données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables, les créations d'entreprises rebondissent très fortement dans les transports et l'entreposage (+20,5 % après -10,7 %). (INSEE)

Les prix des produits alimentaires et boissons



Sur un an, les prix de l'alimentation dans la grande distribution rebondissent

Sur un mois, les prix des produits alimentaires et boissons (hors produits frais) vendus en grande distribution augmentent de nouveau en avril 2025 : +0,7 %, après +0,2 % en mars. Sur un an, ces prix rebondissent : +0,4 %, après -0,2 % en mars. Les prix des viandes vendues en grande distribution augmentent à nouveau sur un mois : +0,2 % après une stabilité en mars. Sur un an, ils sont de nouveau en baisse : -0,3 %, après -0,8 % en mars. La hausse des prix des boissons vendues en grande distribution accélère sur un mois suite à la hausse de la taxation sur les boissons sucrées intervenue au 1er mars : +2,2 %, après +0,7 % en mars. Sur un an, la hausse des prix s'accroît : +3,5 %, après +1,4 % en mars. (INSEE)

baromètre

Cœur de BTP pour les petits cœurs prématurés



Les membres de l'association Prémas Aube et Jean-Charles Calvino réunis autour de Cœur de BTP.

La 7^e édition aura lieu le 13 juin au profit de l'association Prémas Aube.

Une journée festive, sportive et surtout solidaire. Organisée par la CAPEB, la CNATP et Groupama, la 7^e édition de Cœur de BTP rassemble les artisans du bâtiment et des travaux publics pour promouvoir et soutenir une association locale. « C'est une olympiade où les adhérents viennent, le temps d'une journée, faire du sport et cela se termine par une soirée festive. L'objectif est de récolter des fonds pour une association », explique Jean-Charles Calvino, administrateur de la CAPEB Aube. Cette année, les dons des entreprises seront intégralement reversés par Cœur de BTP à Prémas Aube. L'association, créée en 2017, se mobilise pour offrir plus de confort aux bébés prématurés. Prémas Aube œuvre au sein du service de réanimation néonatale du centre hospitalier de Troyes. Elle bénéfi-

ciera donc d'une enveloppe supplémentaire. « Cela nous permettra d'améliorer le bien-être des bébés et de leur famille », explique Justine De Gend, infirmière au service néonatalité et présidente de l'association. « Nous vivons et finançons l'achat de matériel uniquement grâce aux dons. Nous nous occupons des bébés nés à 24 semaines. Nous rassurons les familles en leur apportant un soutien psychologique pour les intégrer au mieux dans de parcours. Ce n'est pas facile d'avoir un enfant prématuré qui peut peser 500 g. Nous sommes là pour reproduire au mieux les sensations qu'il vivrait s'il était encore dans le ventre de sa mère ». Prémas Aube organise également des sessions de formations et des ateliers pour renforcer les compétences du personnel soignant.

LES BRONZÉS FONT DU SPORT

Depuis 2016, l'événement a permis de reverser 24 566 € aux associations, dont

5 160 € l'an dernier pour Fibromyalgie Aube. Plus de 100 participants sont attendus pour les olympiades de Cœur de BTP placées sous le thème culte des Bronzés. La soirée devrait accueillir 250 personnes, toujours autour de la même thématique. Au-delà des trois organisateurs, dix-sept partenaires contribuent à la réussite de cette journée de détente fondée sur la solidarité. Et au-delà du sport et de la fête, Cœur de BTP reste un moment privilégié pour les entreprises de rompre l'isolement, de se rencontrer et d'échanger.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Pratique : Cœur de BTP, le 13 juin à partir de 16 h au stade de rugby de Saint-André-les-Vergers. Sur inscription.

Ils bougent

NATHALIE BROYART, NOMMÉE SOUS-PRÉFÈTE DE NOGENT-SUR-SEINE



L'arrondissement de Nogent-sur-Seine accueille sa nouvelle sous-préfète, Nathalie Broyart. À 53 ans, formée à l'Institut régional d'administration de Lille, elle arrive de la Drôme où elle était directrice adjointe du cabinet du préfet. « Il y a déjà des dossiers structurants sur mon arrondissement, comme la candidature du CNPE du Nogent-sur-Seine pour les deux EPR. Nous devons maintenir la dynamique du groupe de travail et pour que nous puissions vraiment anticiper et ne pas être surpris quand la candidature aura, je l'espère, une réponse favorable ! » La nouvelle sous-préfète connaît bien le sujet. S'il s'agit de sa première nomination en qualité de sous-préfète, Nathalie Broyart arrive d'une région où est implantée la centrale nucléaire du Tricastin. Un atout pour accompagner le Serment de Nogent pour la construction de deux nouveaux EPR. Après avoir principalement exercé dans le Calvados et l'Ardèche, la sous-préfète a notamment été chargée du pilotage de situation de crise et de mission liée à la lutte contre la fraude en matière de protection des données. Elle a commencé sa carrière au service informatique de la préfecture de Charentes et a été analyste à la direction des systèmes d'information et de communications du ministère de l'Intérieur.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING
CARRIÈRES

EURO CONSULTING CARRIÈRES
29th
ANNÉE 1996-2025

Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

Les métiers du bois en première ligne sur le chantier Neoma

Bâtiment. Le chantier de l'école de commerce Neoma avance... avec ses aléas et dans un calendrier très contraint. La raison ? Sa charpente et ses façades bois nécessitant des méthodes de construction très ambitieuses et jusque-là, peu utilisées en France.



Pour ce chantier, le Bâtiment Associé utilise 950 m³ d'épicéa apparent et 120 m³ de douglas pour la pergola extérieure.

L'Assemblée générale de l'Union des Métiers du Bois (UMB-FFB) se déroulait en fin de semaine, à Reims. Et pour parler des enjeux de la filière (voir ci-dessous), rien de mieux que de visiter une des entreprises phare du territoire dans le secteur de la construction, Le Bâtiment Associé (situé à Muizon dans la Marne), et de mesurer son implication dans le plus grand chantier de ces dernières décennies, à Reims, celui de Neoma Business School. Rappelons quelques-uns de ses chiffres pour se mettre dans le contexte : 35 000 m² de surface totale sur un terrain de 18 000 m², une capacité d'accueil de 4 700 étudiants, 85 salles de classe, un auditorium de 750 places, le tout pour un investissement total de 109 millions d'euros (dont 90 % sont restés

locaux, dans des groupements de PME ou d'associations d'entreprises locales). Un chantier titanesque donc. Remporté par le cabinet d'architecture danois Henning Larsen, ce projet présente de nombreux défis pour les différents corps de métiers et notamment, ceux des métiers du bois, car un bâtiment d'une telle envergure avec ce matériau est plutôt rare dans l'Hexagone.

UN CHANTIER, DES ALÉAS...

« Construire un ouvrage aussi complexe en bois, aussi bien pour la structure que pour la façade est un vrai challenge, notamment sur la stabilité et les normes incendie. Il y a beaucoup d'enjeux sur ce sujet, notamment pour l'encapsulation des poteaux bois », explique Sébastien Baillet, Directeur général de la SASU

Neoma, (maître d'ouvrage). « On est dans un projet qui innove, qui demande des engagements réglementaires très forts, parfois difficiles à atteindre. Le côté scandinave du projet apporte une touche architecturale et conceptuelle intéressante, mais la réglementation française est parfois moins claire sur ces approches », fait-il savoir.

D'autres événements imprévus sont venus challenger les équipes. Au départ, le Bâtiment Associé ne devait par exemple intervenir que sur la pose des charpentes, poutres et poteaux visibles. Mais en co-traitance avec une autre entreprise, qui avait en charge la fabrication, cette dernière a entre-temps mis la clé sous la porte. « Nous n'étions pas mandataire au départ, mais nous avons repris le mandat de nos charpentes. Aujourd'hui, nous avons la globalité du dossier, ce qui représente une charge de travail et une responsabilité importantes sur ce projet d'envergure », annonce Christophe Possémé, président du Bâtiment Associé. « Quand vous êtes mandataire solidaire, vous pouvez vous retrouver à risquer votre entreprise sur ce type de chantier, alors même que vous avez fait votre travail correctement. » Solide, l'entreprise marnaise, aux 200 salariés et 36 millions d'euros de chiffre d'affaires, fait face.

...RÉSOLUS EN QUELQUES SEMAINES SEULEMENT

Pour respecter les délais, le Bâtiment Associé a dépêché une équipe de 20 personnes. « Les façades pleines et verticales sont réalisées chez nous dans

notre atelier, mais la partie centrale de la charpente bois, notamment les poteaux, est fournie par un prestataire extérieur. Ensuite, nous habillons tout avec des fixations invisibles, des knapps. Nous en avons environ 6 000 à poser sur les poutres. »

À l'heure actuelle, même si le chantier est encore en cours, au milieu de la partie centrale en bois, on imagine ce à quoi ressemblera la structure extérieure, la pergola « en escalier », partant du niveau zéro et courant jusqu'au 4^e étage, sorte de véritable jeu de construction en bois. « Nous avons 14 000 m² de murs en technique "poteau contre béton". Nous fixons des ferrures pour implanter les lisses en lamellé-collé, puis les façades sont posées dessus. Avant cela, des bandes de pare-vapeur assurent l'étanchéité à l'air », précise Michaël Simier, Directeur du Secteur Construction Bois chez le Bâtiment Associé. « Concernant les ossatures bois, de l'extérieur vers l'intérieur, on trouve un parquet visible et des tasseaux pour fixer le bardage. Les façades ossature bois ont été lancées il y a cinq semaines et c'est une progression très rapide. Les éléments sont produits à Muizon, dans notre atelier. Nos équipes travaillent en 2X8 pour alimenter le chantier en continu, avec des pauses décalées sur les robots. Les panneaux quant à eux, mesurent environ 8,10 mètres de long et 2,70 mètres de haut. »

L'entreprise possède en effet une forte expertise. « Le secteur construction bois intervient aussi bien en construction

neuve, charpente, qu'en restauration du patrimoine. Nous faisons également du renforcement de charpente, car de nombreux bâtiments construits au XIX^e siècle ou dans les années 60-70 nécessitent aujourd'hui des adaptations pour répondre aux nouvelles exigences, notamment lorsqu'on ajoute des isolants », indique Christophe Possémé, mettant en avant la formation continue des équipes pour intervenir sur une variété importante de chantiers. L'entreprise vient d'ailleurs de lancer des masterclass. « Nous avons organisé des ateliers où des jeunes menuisiers et charpentiers peuvent se perfectionner sur des techniques précises, comme la digitalisation des machines. Certains jeunes en CAP ou en alternance ont participé à des concours régionaux, et ont terminé troisièmes, après seulement 14 mois de métier. »

Devant tenir des délais très serrés, le Président du Bâtiment Associé donne rendez-vous au mois de septembre pour ce projet à la volumétrie importante : le bâtiment culmine à 21 mètres sous plafond, tandis que l'atrium plafonne à 17 mètres avec 80 % de ses façades fabriquées en bois. Ce projet hors-norme l'est aussi par son calendrier serré : des travaux commencés en 2022, les premiers pieux posés en mai 2024, une commission de sécurité qui doit se tenir au plus tard en juin 2026 pour une livraison achevée permettant une rentrée des étudiants en septembre 2026.

NASTASIA DESANTI

« Le bois est incontournable dans une logique de décarbonation du bâtiment »

Petites Affiches Matot Braine : Vous vous réunissez en Assemblée générale à Reims, quels sont les principaux enjeux de la filière de la Construction bois ?

Patrick Maillard, Président de l'UMB-FFB : Aujourd'hui, les principaux enjeux de la filière construction sont d'ordre réglementaire, normatif et écologique. Nous faisons face à de nombreuses difficultés liées aux normes, notamment celles concernant la sécurité incendie dans les ERP (Établissements Recevant du Public) ou dans les bâtiments professionnels. À cela s'ajoutent les nouvelles réglementations européennes sur les menuiseries extérieures, qui visent à modifier les protocoles de test : étanchéité à l'air, acoustique, performance thermique,

etc. Un autre sujet d'inquiétude majeur concerne le traitement des déchets, avec notamment la mise en place de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB). On se retrouve dans une situation paradoxale : on demande aux entreprises responsables, qui trient et gèrent déjà correctement leurs déchets, de financer le nettoyage des déchets sauvages générés par d'autres, qui ne paient rien. Cela pose un problème de justice et d'efficacité. Pour une entreprise comme la mienne (BRARD Menuiserie Agencement à Alfortville), qui réalise 17 M€ de chiffre d'affaires, le coût annuel du traitement des déchets est aujourd'hui d'environ 80 000 €. Avec les nouvelles contribu-

tions demandées, ce montant pourrait grimper à 200 000 €, soit trois fois plus.

PAMB : Le matériau bois est-il le matériau de demain dans le secteur de la construction ?

Patrick Maillard : Le recours au bois devient incontournable dans une logique de décarbonation du bâtiment. Les matériaux biosourcés et géosourcés sont une nécessité pour répondre aux objectifs climatiques. Même si le béton fait de gros progrès, il est limité par les enjeux environnementaux liés à l'eau, au sable et à l'effondrement des côtes.

Cela dit, il faut arrêter d'opposer les matériaux : le bon matériau doit être choisi en fonction du bon usage. Le bois n'est pas fait pour les parkings souterrains, mais il est tout à fait adapté à

des structures de grande hauteur. Ailleurs, on le fait depuis des décennies : au Canada, en Norvège, en Suède, on construit des immeubles en bois de plus de 70 mètres. Et non, cela ne pose pas de problème de sécurité. Chez eux, même les intérieurs, les escaliers, sont en bois. Ils utilisent des technologies de protection incendie comme le brouillard d'eau, bien plus économiques et efficaces que le sprinklage que l'on tente d'imposer ici.

PAMB : Ce mode de construction, s'il se multiplie, est-il compatible avec la gestion durable des forêts ?

Patrick Maillard : Aujourd'hui, l'immense majorité du bois utilisé est certifié PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) ou FSC. Il faut aussi

revoir notre approche des coupes forestières. On parle souvent de coupe rase ou blanche pour faire peur, mais certaines de ces coupes sont nécessaires. À maturité, les arbres ne réalisent plus de photosynthèse optimale. Il faut alors ouvrir l'espace, permettre à la forêt de respirer, replanter des essences adaptées au climat futur. Mieux vaut couper certains arbres à temps, les utiliser comme puits de carbone en construisant avec, et replanter intelligemment, plutôt que de risquer de voir des forêts entières partir en fumée ou contaminées par des champignons ou insectes comme les scolytes. Cela aussi, c'est de l'écologie.

PROPOS RECUEILLIS PAR
NASTASIA DESANTI

Agriculture. Alors que Cristal Union célèbre ses 25 ans, les assemblées générales de section sont l'occasion pour la coopérative de rappeler les raisons de son essor et celles de sa pérennité future.

Cristal Union déjà prête pour les 25 prochaines années

À sa création en 2000, Cristal Union, comptait 3 000 adhérents pour 51 000 hectares de betteraves, soit 14 % de la sole betteravière française, trois sucreries et 700 collaborateurs. « Vingt-cinq ans plus tard, la croissance du groupe est impressionnante », apprécie son président Olivier de Bohan, qui comptabilise « 9 000 adhérents, 175 000 hectares, soit 45 % de la sole betteravière française, 9 sucreries en France et 2 000 collaborateurs ». En résumé, poursuit-il, « *Cristal Union est devenue une référence dans son secteur* ».

Cette année, lors des assemblées générales annuelles de section, direction et conseil d'administration rappellent aux coopérateurs présents les raisons pour lesquelles la coopérative occupe désormais une place de leader. Evidemment, en matière agricole, les rendements sont primordiaux dans les résultats, en matière betteravière, le degré en sucre l'est tout autant. De ce côté-là, la campagne 2024-2025 a été



Le groupe coopératif célèbre ses 25 ans lors des assemblées générales de section comme ici pour la section de Sillery et de son président Didier Blanckaert.

meilleure que les conditions climatiques auraient pu le laisser penser, notamment au niveau de la section de Sillery (Marne). « Les conditions climatiques et le déficit de luminosité ne nous laissaient pas pen-

ser que nous arriverions à de tels résultats. La zone Champagne a plutôt bien tiré son épingle du jeu en matière de richesse, car certaines régions ont été particulièrement malmenées en la matière dans l'Est de la région

et au sud de Paris », souligne Didier Blanckaert, président de la section de Sillery. Le rendement moyen de 89 tonnes par hectare (contre 87 tonnes l'an dernier) est supérieur à la moyenne sur 5 ans. « Sillery finit en tête des sections de Cristal Union, mais aussi au niveau national. C'est une première dans toute son histoire et l'on peut s'en féliciter tous collectivement. Avec une grande humilité toutefois, au regard des difficultés rencontrées dans d'autres régions avec des richesses (en sucre, NDLR) parfois inférieures à 14,5 ».

137 JOURS, ANNÉE RECORD

Autre motif de satisfaction pour la coopérative en 2024 : la surface notifiée a avoisiné les 30 000 hectares, en hausse de 12 %, c'est également une jolie performance. « Cela nous a conduits à vivre la plus longue campagne jamais réalisée sur Sillery, avec un record de 137 jours pour un volume travaillé de 2,35 millions de tonnes de betteraves ». Un véritable défi logistique qui a permis à la

sucrerie marnaise de tourner à une cadence de 19 000 tonnes par jour.

La performance saluée par Didier Blanckaert relève l'existence d'un outil industriel efficace, obtenu grâce à de nombreux investissements sur la productivité mais aussi sur la durabilité, de l'ordre de 100 millions d'euros par an. « 25 années ont été nécessaires pour arriver à un tel dispositif industriel qui, année après année, prouve toujours sa performance », souligne Pascal Hamon, directeur industriel. « Pendant les 25 prochaines années, bien évidemment on va continuer à extraire le sucre de la betterave, nous allons produire de l'alcool, fabriquer des produits déshydratés, mais nous allons devenir aussi des producteurs d'énergie sous toutes ses formes. Nous allons exploiter des installations de plus en plus complexes et Cristal Union, à ce moment-là, pourra compter sur ses compétences internes depuis ces niveaux d'opérateurs jusqu'à ces ingénieurs en passant par

tous les services de l'entreprise pour appréhender les enjeux du futur ».

Ces enjeux, la coopérative les anticipe déjà et Xavier Astolfi, son directeur général, se prend même à les rêver à haute voix : « Je rêve à l'extraction du sucre sans recours à l'énergie fossile, je rêve à la captation du CO2 de fermentation pour produire les briques de base des biocarburants de demain, je rêve à la mise à disposition au plus grand nombre de l'eau extraite de la betterave, peut-être même commercialisée en eau naturelle, je rêve à l'utilisation de la pulpe de betteraves comme énergie primaire, je rêve à l'extraction des protéines végétales pour l'alimentation animale et humaine... » Et pour que ses rêves deviennent réalité, le directeur général peut compter sur le potentiel encore élevé de la betterave : « Tant que nous n'aurons pas utilisé tout ce que la betterave peut nous apporter il nous restera du travail pour les 25 prochaines années ».

BENJAMIN BUSSON

Énergie. Les aires autoroutières de Reims Champagne Nord et Sud, entre Reims et Châlons, entièrement rénovées, proposent une offre élargie d'énergies renouvelables et accueillent notamment la première station hydrogène de France sur autoroute.

La première station hydrogène de France sur autoroute est sur l'A4 entre Reims et Châlons



Démonstration de recharge à partir d'un des 34 points Haute Puissance.

À hauteur de la commune des Petites Loges, entre Reims et Châlons-en-Champagne, les aires autoroutières Reims

Champagne Nord et Sud, qui se font face de chaque côté de l'A4, ont été entièrement revisitées et inaugurées... en grandes pompes,

par TotalEnergies et Sanef. Directeur général Marketing & Services de TotalEnergies, Bernard Pinatel, assure qu'« elles représentent ce qui se fait aujourd'hui de mieux pour accompagner les automobilistes vers la mobilité décarbonée. »

De fait, elles constituent l'une des plus grosses aires autoroutières d'Europe (Reims Champagne Nord, de l'entrée à la sortie, mesure un kilomètre de long !), et l'une des premières stations multi-énergies : carburant fossile traditionnel, bio-carburant, GPL, électricité haute puissance, et bientôt hydrogène.

34 POINTS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE

Dans cette recherche d'une mobilité bas carbone répondant aux attentes des utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, les deux aires disposent de 34 points de recharge

Haute Puissance (jusqu'à 300 kW), alimentés par une électricité d'origine 100 % renouvelable. De quoi récupérer jusqu'à 100 km d'autonomie en 6 minutes, et recharger 80 % de la batterie en une vingtaine de minutes, Bernard Pinatel soulignant que « TotalEnergies est leader de la recharge Haute Puissance sur autoroute ».

Pour Arnaud Quémard, directeur général du groupe Sanef, « la modernisation de ces deux aires est le fruit d'une parfaite collaboration entre les équipes Sanef et celles de TotalEnergies, en adéquation avec les nouvelles habitudes de consommation liées aux nouvelles mobilités. Il s'agit d'un modèle d'avenir. »

OUVERTURE DE LA STATION HYDROGÈNE AU 3^E TRIMESTRE

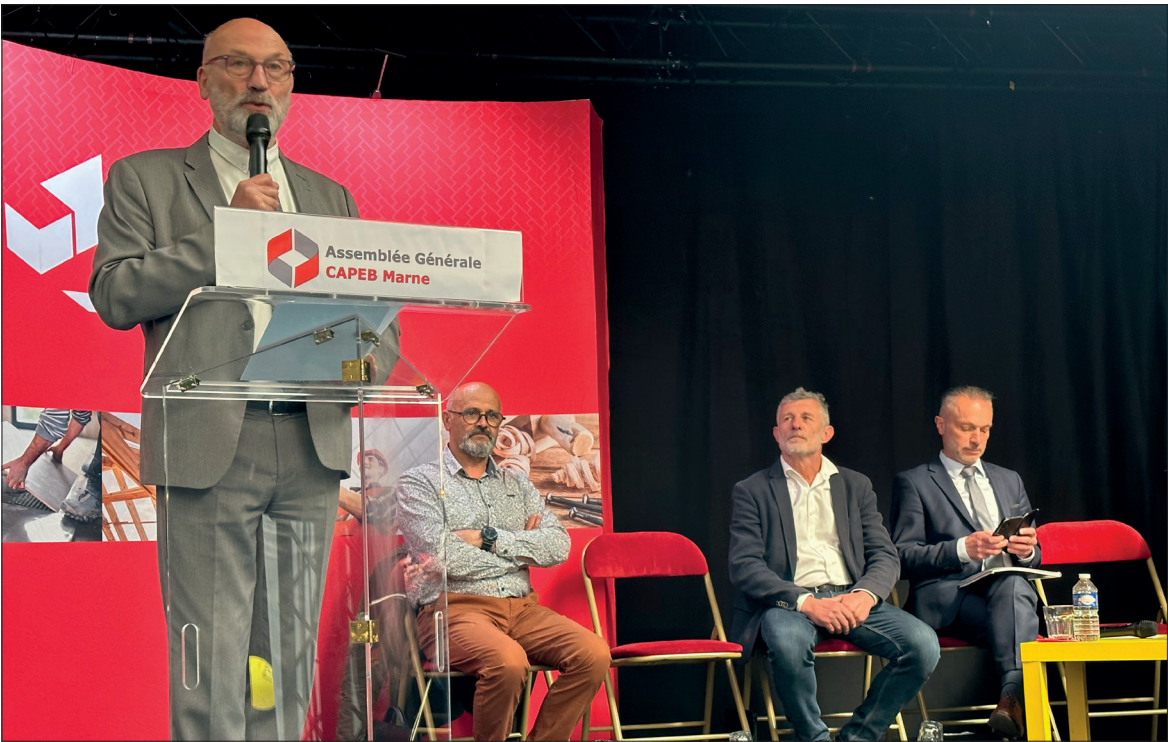
Un modèle d'autant plus d'avenir qu'il inclut une station hydrogène pour poids lourds. En cours d'aménagement, elle devrait être opérée

tionnelle au troisième trimestre de l'année. Si cette station est située sur l'aire Reims Champagne Nord, elle est néanmoins accessible depuis Reims Champagne Sud. Elle doit contribuer à relever les enjeux de la décarbonation, à plus forte raison quand on sait que le secteur du transport est l'un des plus émetteurs de CO2 en France. Elle permettra à un poids lourd de procéder à un rechargement d'énergie en moins de 20 minutes, assurant 800 km d'autonomie. Cette station - la première sur autoroute, en France - est un élément de maillage du premier réseau transnational de distribution à l'usage des poids lourds en Europe (plus de 100 stations hydrogène sont prévues sur les grands axes autoroutiers européens dans les 10 ans à venir), que développe TEAL Mobility, filiale de TotalEnergies et d'Air Liquide.

JR

Bâtiment. L'Assemblée Générale de la CAPEB Marne, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, a été l'occasion pour son Président, Dominique Hautem, de faire le point sur la situation économique de l'artisanat du bâtiment et de redire les attentes des entreprises concernées en matière, notamment, de rénovation du bâti.

Entretien, rénovation et performance énergétique des bâtiments à la une de l'AG de la CAPEB Marne



À propos des normes gouvernementales : "Nous avons besoin de simplification".

« **T**imestre après trimestre, l'artisanat du bâtiment s'enfonce dans une crise profonde, malheureusement sans réponse adaptée du Gouvernement. » En prélude de son propos d'accueil, le Président Hautem appuie sur deux constats : le secteur va économiquement mal et les décisions des pouvoirs publics ne vont pas dans le bon sens. Dominique Hautem résume ainsi l'actualité du bâtiment : un

recul d'activité du secteur de 5% au premier trimestre 2025, une tendance négative persistante depuis plus d'un an et une dégradation qui touche tous les segments du marché. Même si la chute de la construction neuve s'atténue, l'entretien et l'amélioration baissent de 2%, les travaux de performance énergétique recule de 1,5%. Pour Dominique Hautem : « Cette dégradation dans la rénovation est bien le reflet d'un déclin profond

alimenté par un manque de vision stratégique de la part des pouvoirs publics ». Etayant sa critique, le Président de la CAPEB Marne évoque le constat de l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, constat selon lequel le besoin annuel de logements en France se situerait entre 120 000 et 350 000 unités par an, alors que, cumulé sur 12 mois, 300 000 logements ont été mis en chantier en février 2025.

L'ANALYSE ERRONÉE DES BESOINS DANS LE BÂTIMENT

D'où la remarque de Dominique Hautem : « Faire de la construction neuve la priorité en matière de politique du logement, alors que l'offre de logements neufs est actuellement suffisante est donc la traduction d'une analyse erronée des besoins ». À propos de la Loi de Finances 2025, le patron de la CAPEB Marne déplore la hausse de la TVA sur certains équipements, comme le passage de 5,5% à 20% sur les chaudières gaz, la réduction des aides à l'apprentissage, l'augmentation de certaines charges sociales comme l'application aux salaires des apprentis de la CSG, Contribution Sociale Généralisée, et de la CRDS, Contribution au Remboursement de la Dette Sociale.

UN MANQUE DE VISIBILITÉ ET DE SIMPLIFICATION

Dominique Hautem : « Nous avons besoin de visibilité. Une entreprise ne peut pas travailler, embaucher ou investir lorsque les règles changent constamment ». Et encore : « Nous avons besoin de simplification. La complexité croissante des dispositifs ne permet pas de lutter contre la fraude. En 2023, Tracfin a détecté que 400 M€ d'aides MaPrimeRenov étaient frauduleux ». Et, plus loin « Nous avons besoin d'une Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat qui comprenne la réalité de nos entreprises. Trop d'entreprises attendent le règlement direct et rapide des travaux réalisés et validés ».

Mais encore : « Nous avons également besoin que l'Etat soit exemplaire sur le respect des délais de paiement ». Du côté de l'apprentissage, Dominique Hautem constate que les professions portées par la CAPEB, sont en tension et que réduire de 1 000 euros l'aide exceptionnelle pour l'embauche d'un apprenti va dégrader encore un peu plus l'attractivité de la filière. Exemple : une chute de 8,4% du nombre de contrats en première année de CAP enregistré à la rentrée 2024-2025.

LE TEMPS DES RÉCOMPENSES

Gilles Chatras, Vice-président confédéral, autant dire le numéro deux national de la CAPEB, n'est pas venu en simple observateur de l'Assemblée Générale de la CAPEB Marne et c'est avec satisfaction qu'il a décoré et salué les trois récipiendaires marnais de la médaille d'argent, plus haute distinction départementale. Ont été ainsi honorés Jorris Ségura, 2^e Vice-président de la CAPEB Marne, Stéphane Vitoux, 1^{er} Vice-président de la CAPEB Marne et Dominique Hautem, Président de la CAPEB Marne, depuis 2010. Ont été également récompensés en clôture de la manifestation, André Secondé, Président de la CAPEB Marne, de 1989 à 2010 et Delphine Francart, médaille de bronze, Secrétaire Général depuis quinze ans.

GÉRARD DELENCLOS

FLANERIES
MUSICALES
DE REIMS

CONCERT
PIQUE-NIQUE
19 juillet 2025

FESTIVAL
19 juin au
11 juillet 2025

flaneriesreims.com

VIVALDI • DVOŘÁK • TCHAIKOVSKI • RAVEL • GERSHWIN

Chapagne Création - Reims LICENCE 2 - PLATESY-R-2021-00023 / LICENCE 3 - PLATESY-R-2021-00284

Santé. Le groupe Amethyst investit 11 millions d'euros au Centre hospitalier de Troyes pour aménager le centre de radiothérapie de l'Aube. Le projet fait déjà des émules en France.

Amethyst accélère les soins contre le cancer à l'hôpital de Troyes



L'inauguration du centre de radiothérapie géré par Amethyst à l'hôpital de Troyes.

Une première étape est franchie à Troyes avec l'arrivée d'Amethyst, le réseau privé européen de centre de traitement du cancer au cœur du centre hospitalier de Troyes. 800 Audois bénéficient de soins sur place depuis la mise en place des premiers équipements en juillet dernier. À terme, 1 000 patients devraient y être accueillis. Le centre de radiothérapie de l'Aube rapproche donc un peu plus l'hôpital de Troyes

du projet d'Institut audois du cancer. Les cas de cancers dans le département étant supérieurs à la moyenne nationale.

Inaugurées le 15 mai dernier notamment par François Baroin, maire de Troyes et président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Champagne Sud, Olivier Cosset, directeur général d'Amethyst France, les installations abritent un équipement de pointe, analogue aux établissements

parisiens. Le centre permet d'administrer les traitements de radiothérapie aux patients audois, leur évitant deux heures de trajet plusieurs fois par semaine pour aller en région parisienne. « *Changeons de modèle au profit des Audois* », explique Damien Patriat, directeur des Hôpitaux Champagne Sud, évoquant un gros projet de changement dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. « *Pour une raison toute simple, que 95 % des patients soignés en radiothérapie, soient soignés dans l'Aube* ». Après la période de mise en concurrence et le choix de l'entreprise, les travaux ont été réalisés dans des délais records.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Les 1 800 m² de locaux, gérés et rénovés par le groupe Amethyst, font l'objet d'une convention dans le cadre d'un Groupement de coopération sanitaire (GCS). Une trentaine de personnes travaille à ce jour au Centre de radiothérapie de l'Aube et un réel partenariat opère entre l'hôpital et Amethyst, validé par l'agence régionale de la santé pour sa cohérence avec l'offre de soins existante sur le territoire, au CHU de Reims et à l'Institut Jean Godinot. Scanner de simulation, accélérateurs linéaires de particules, stéréotaxie pour des doses

LES ÉQUIPEMENTS D'AMETHYST

- Scanner de simulation Siemens GoSim : une imagerie HD pour une planification précise des traitements avec une reconstruction 4D pour suivre les mouvements des organes et un ciblage optimal.
- Accélérateur linéaire de particules Linac TrueBeam. Précision millimétrique du système d'imagerie pour un ciblage précis des tumeurs. La rapidité d'exécution permet des traitements plus courts par administration rapide.
- Accélérateur linéaire de particules Halcyon Varian, équipé de l'Hypersight Varian pour des traitements rapides et des temps d'imagerie ultra-courts. Réduction le stress pour le personnel et les patients.
- Une technique avancée : la stéréotaxie. Elle permet de livrer une dose élevée de rayonnement avec une extrême précision et sur un faible nombre de séances.

de rayonnement précises et élevées, l'investissement d'Amethyst s'élève à plus de 11 millions d'euros. Un investissement qui n'aurait pu être envisagé aussi rapidement par l'hôpital sans ce partenariat. « *Le modèle fait déjà parler de lui dans d'autres hôpitaux en France alors que nous l'avons à peine inauguré* », se réjouit Olivier Cosset, directeur général d'Amethyst France.

Le défi de l'implantation des équipements aux technologies de pointe en milieu occupé est relevé. La réfection des locaux dans un cadre soigné et une ambiance apaisante place le patient au centre des priori-

tés. Une organisation avec des zones de consultation séparées de celles de soins et des codes couleurs pour faciliter les parcours. Les travaux ont nécessité la construction d'un bunker pour accueillir le second accélérateur de particules avec la mise en place de mesures dans des conditions extrêmes pour être certifié.

La gestion du centre de radiothérapie facilite les investissements et par d'ores et déjà, l'arrivée d'un troisième accélérateur de particules est prévue pour 2026.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Conférence. Organisée par l'association Cheer Up !*, de Neoma BS, une conférence participative au thème explicite – Travail et cancer : manager autrement – tenait à la fois du témoignage, de l'état des lieux et de la prospective.

Entreprises et salariés : comment concilier cancer et travail ?

Environ 433 000 personnes sont touchées chaque année en France par le cancer, dont 160 000 salariés. Si, plusieurs années après, 64 % de ces salariés souffrent encore des séquelles de leurs traitements (fatigue, douleurs, troubles cognitifs), ceux qui ont bénéficié d'un aménagement de leurs conditions de travail dès le diagnostic sont plus nombreux à être en activité 5 ans plus tard. Une enquête de la Haute Autorité de santé (2019) montre également que le maintien dans l'emploi contribue à l'espérance de vie.

UN ENJEU DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Si l'entreprise a ses propres contraintes, concilier travail et cancer devient néanmoins un enjeu de responsabilité sociale. Se pose alors à la fois la question de la place qui est/sera celle du salarié victime d'un cancer, dans l'entreprise, et celle de son propre sentiment "d'utilité". 20 % des



Rachel Beaujolin, professeure en management et ressources humaines à Neoma BS, et Valentine Janisz, présidente 2024-2025 de l'association Cheer Up ! à Neoma Reims.

salariés connaissent une réorientation professionnelle (voulue ou subie) dans les 5 ans qui suivent.

Le lien social, dans/avec l'entreprise, est aussi un facteur important à préserver. 7 actifs sur 10 annoncent leur cancer à leur hiérarchie ; trois fois sur

quatre le contact avec l'entreprise est maintenu pendant l'arrêt (ou les arrêts) de travail. Les conditions d'emploi et les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par l'entreprise (aménagements, prévoyance, etc.) doivent également être portés à la connais-

sance des salariés (45 % des actifs ayant eu un cancer déclarent avoir eu connaissance de ces dispositifs).

Professeure en management et ressources humaines à Neoma BS, Rachel Beaujolin est membre du Comité de Démocratie Sanitaire de l'Institut National du Cancer (INCa), et de l'association « Ensemble, pour Elles » (femmes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer du sein). Elle mène par ailleurs des recherches sur le management des salariés victime d'un cancer, et ne cache pas qu'elle parle d'expérience. À l'invitation des étudiants rémois de Neoma BS membres de Cheer Up !, elle présentait récemment un état des lieux du parcours des salariés victimes d'un cancer et les pistes pour concilier travail et cancer.

FORMULER DES PROPOSITIONS

À l'issue de la présentation (ici forcément résumée) faite par Rachel Beaujolin, les participants – tous concernés de près ou de loin par le sujet – étaient

sollicités pour contribuer à la réflexion sur le sujet. Par petits groupes, ils devaient formuler des propositions autour de trois questions : travailler avant/après cancer, quels rapports avec les autres ? Quelles solutions mettre en œuvre pour permettre au salarié de faire au mieux son travail ? Comment maintenir la cohésion d'équipe dans l'entreprise ? Les étudiants de Neoma membres de Cheer Up ! étaient chargés d'établir la synthèse de ces réflexions, synthèse qui viendra nourrir les travaux de recherche notamment menés par Rachel Beaujolin sur la conciliation travail/cancer/management.

JACQUES RIVIÈRE

* *Cheer Up ! a pour but d'aider les jeunes adultes et les adolescents atteints de cancer à réaliser leurs projets personnels, en les accompagnant au quotidien. Il existe 22 associations Cheer Up ! dans les écoles et universités françaises. L'association rémoise compte 55 membres.*

Champagne. En ce printemps 2025, la Maison de champagne Besserat de Bellefon refléurit avec son installation complète dans un magnifique hôtel particulier d'Épernay, entièrement revisité pour la circonstance. Présidente de Besserat de Bellefon depuis 2020, Nathalie Doucet continue de faire resplendir cette magnifique petite pépite de l'univers du champagne.

Besserat de Bellefon dans ses murs



En plein centre d'Epernay, un hôtel particulier joliment rénové accueille la Maison Besserat de Bellefon.

Sans doute l'hôtel particulier du XVIII^e siècle, 5, rue Jean Chandon Moët à Epernay – c'est-à-dire en bordure de l'esplanade Charles de Gaulle et de son futur jardin, en face de l'également futur hôtel Marriott, et tout juste séparé par une petite rue des imposants locaux de la Maison Moët & Chandon, bref, un positionnement idéal –, sans doute, donc, a-t-il appartenu au fil du temps à d'autres fameuses Maisons de

champagne.

Mais, pour avoir abrité les bureaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de 1958 à 2022, il a fait l'objet d'un sévère check-up et d'un sacré lifting pour y asseoir le siège social de Besserat de Bellefon et accueillir dignement la clientèle.

24 mois de travaux plus tard (2023-2025) entre les mains des meilleurs artisans locaux – il faut voir la façade, sa porte et sa marquise ; il faut voir le

hall d'entrée et son sol aux carreaux noir et blanc de pierre marbrière cristallisée ; il faut voir le plafond staffé de la salle de réception, ou encore les peintures italiennes restaurées, etc.) – c'est (re)devenu un véritable petit bijou conférant toutes ses lettres de noblesse à la Maison.

Evidemment, à l'heure d'un oenotourisme en plein essor, les lieux font la part belle aux amateurs de champagne. Outre la magnifique salle de dégustation et le splendide salon-salle à manger du corps principal, l'aile droite de la demeure abrite la boutique et le bar, dans une ambiance chic-décontractée lumineuse aux couleurs bleue et blanche de la marque. Au-dessus, trois suites – trois adorables cocons devrait-on dire – accueillent les visiteurs souhaitant faire plus ample connaissance avec la Maison ou la Champagne...

NOUVELLES CUVÉES ET FÊTE DES PÈRES

Désormais, la visibilité physique de la Maison souligne plus que jamais l'excellence de cuvées qui, depuis bientôt cinq ans, ont notamment fait l'objet d'un gros travail sur les dosages, et d'une refonte de la gamme. Bien entendu, la méthode de prise de mousse en basse pression,

qui permet d'obtenir une bulle 30 % plus fine que celle d'un champagne traditionnel, constitue toujours la signature Besserat de Bellefon.

La commercialisation de la Cuvée des Moines, cuvée de prestige, dans ses versions extra brut millésimées 2012 (fraîcheur et structure, 160 € - 12 000 bouteilles) et blanc de blancs 2015 (une première pour la Cuvée des Moines, élégance et finesse, 180 € - 6 000 bouteilles), vient une nouvelle fois en témoigner. Deux bonnes idées pour la Fête des Pères ?

Bien sûr ! À moins de préférer pour l'occasion la cuvée blanc de noirs grand cru (édition limitée, 95 €), accompagnée d'une écharpe marine, toujours aux couleurs de Besserat de Bellefon, née du partenariat avec Saint James (Entreprise du Patrimoine Vivant).

À retrouver dans la boutique de la rue Chandon Moët, à Epernay, ou sur la boutique en ligne : <https://boutique.besserat.com/>

JACQUES RIVIÈRE



À côté de la boutique, le bar invite à la dégustation...

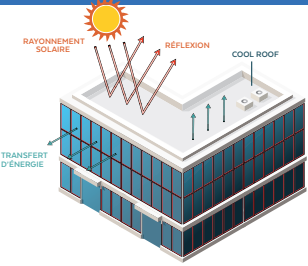


DSL
DÉCOR & SOL LAURANT

PRÉSENTE

COOL ROOF

RÉVOLUTIONNEZ VOS TOITURES avec un revêtement innovant en résines acryliques et siloxanes, conçu pour **RAFRAÎCHIR VOS BÂTIMENTS** TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT !



RAYONNEMENT SOLAIRE
RÉFLEXION
COOL ROOF
TRANSFERT D'ÉNERGIE

 **UNE SOLUTION EFFICACE ET DURABLE**

Grâce à un revêtement hautement réfléchissant, de couleur claire, COOL ROOF réduit la chaleur absorbée par les toitures.

Originaire des États-Unis, le concept « COOL ROOF » s'adapte à tous types de bâtiments :

- Zones d'activités (centres commerciaux, garages...)
- Bâtiments industriels (usines, entrepôts...)
- Bâtiments d'habitations

 **LES AVANTAGES POUR VOUS ET LA PLANÈTE**

 **ÉCONOMIES ASSURÉES**

- Forte réduction de votre facture énergétique
- Retarde l'obsolescence de la climatisation
- Meilleure durée de vie de la toiture, entretien simplifié

 **ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ**

- Réduction de l'empreinte carbone des bâtiments
- Réduction des gaz à effet de serre
- Réduction de l'effet « îlot de chaleur urbain »

OPTEZ POUR COOL ROOF ET ALLIEZ CONFORT, ÉCONOMIES ET ENGAGEMENT DURABLE DÈS MAINTENANT !



TEMPÉRATURE DE L'AIR
25°C



30°
70°

APRÈS
AVANT

9 rue des Letis - 51430 Bezannes - 03 26 36 28 36 dsl-decoration.fr

LE GRAND EST, 3^E RÉGION LA + ATTRACTIVE DE FRANCE !



© Région Grand Est / Direction de la Communication 429 / Mai 2025 / Crédits photo Mehdi Chériam - Région Grand Est

- ✓ 7 entreprises mondiales ont choisi le Grand Est !
- ✓ 840 M€ d'investissement
- ✓ Près de 1500 emplois directs et indirects

Industrie, innovation, transition énergétique et ouverture internationale : l'économie de demain s'écrit en Grand Est !



+ D'INFOS

Choose  **!**
CHOOSE GRAND EST

La Région Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Énergie. Après seize mois de travaux, la nouvelle chaufferie bas carbone de Charleville-Mézières, implantée dans le quartier de la Havetière, a été inaugurée.

Une chaufferie bas carbone inaugurée à Charleville-Mézières



Alain Buquet, préfet des Ardennes, Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières, et Sylvie Jéhanno, Présidente-directrice générale de Dalkia.

Deux réseaux de chaleur interconnectés, 120 GWh de chaleur livrée chaque année, 37 km de longueur, 179 points de livraison, 12 000 équivalents-logements desservis, 22 600 tonnes de CO₂ évitées par an, soit l'équivalent de 11 300 véhicules retirés de la circulation et 100% d'EnR.

Telles sont les données chiffrées livrées par Dalkia qui montrent

selon Boris Ravignon « toute l'importance de ce projet ambitieux et d'envergure qui marque une étape-clé dans la volonté de s'inscrire dans la transition énergétique responsable et 100 % propre ».

Après seize mois de travaux XXL, la chaufferie biomasse de Charleville-Mézières, nichée sur une parcelle de 5 800 m² et s'élevant à 12 mètres, est désormais opération-

nelle pour la prochaine saison de chauffe. Elle va produire une chaleur 100% décarbonée (chauffage et eau chaude sanitaire) qui alimentera à terme, en 2029, l'ensemble des réseaux de chaleur de la ville.

14 M€ D'INVESTISSEMENTS POUR CHALEUR 100% LOCALE ET 100 % PROPRE

« D'une puissance totale de 19,6 MW, elle compte notamment deux immenses chaudières bois-énergie capables de brûler 20 000 tonnes de bois par an. Elles utiliseront des plaquettes forestières issues de la sylviculture (branchages, bois d'élagage, bois abimés) provenant de forêts situées dans un rayon de 100 kilomètres », indique Sylvie Jéhanno, la patronne de Dalkia, en évoquant l'un des chantiers les plus impressionnants entrepris par la collectivité locale à La Havetière.

Elle précise que la filiale d'EDF qui développe les énergies renouvelables et de récupération, a investi plus de 14 millions d'euros dans cette opération, dont 5,6

subventionnés par l'État dans le cadre du fond chaleur Ademe et du programme Climaxion porté par cet organisme et la région Grand Est. Cette chaufferie dispose également d'un système de stockage de chaleur de 150 m³, d'un silo de stockage de 1 900 m³ de bois et d'un éco-condenseur de 1,9 MW permettant d'optimiser la production d'énergie. De plus, le site sera doté de près de 850 m² de panneaux solaires photovoltaïques, installés en toiture, ainsi que d'une noue de 100 m³ permettant la récupération des eaux de pluie.

S'inscrivant pleinement dans les efforts menés par la principale commune ardennaise pour réduire son empreinte carbone et faire des économies d'énergie, cet équipement qui a nécessité de multiples travaux pour l'installation du nouveau réseau distribuera de la chaleur aux particuliers mais aussi à l'ensemble des bâtiments publics (écoles, lycées, collèges, bâtiments municipaux, centre aquatique et logements des bailleurs sociaux).

Il permettra d'éviter l'émission de plus de 9 400 tonnes de CO₂ par an et également, de ne plus dépendre des fluctuations du marché des énergies fossiles, ce qui agira positivement sur la tarification du chauffage. « Une vraie chance pour la ville et les usagers dans leur vie quotidienne », insiste Boris Ravignon.

Le réseau de chaleur de la Ville, en bénéficiant déjà de la récupération des « chaleurs fatales » issues de neuf fours de la fonderie Stellantis, avait déjà doublé grâce à l'extension Nord du quartier de la Citadelle dont les travaux ont été achevés en décembre 2024. Il compte actuellement plus de 27 kilomètres de longueur, 105 points de livraison et 7 300 équivalents logements raccordés.

Désormais, grâce à l'interconnexion des réseaux au niveau de la caserne Dumberbion, la nouvelle chaufferie pourra également fournir de la chaleur au réseau du quartier de la Ronde-Couture.

PASCAL REMY

Formation. Un Brevet de technicien supérieur « Comptabilité et Gestion » et un Master Manager en Ressources Humaines seront proposés aux apprenants locaux à la rentrée prochaine sur le Campus Sup'Ardenne.

L'UIMM va dispenser deux nouvelles formations



Sandrine Delan, Mathilde Benoit-Girgenti et Jean-Michel Catteau ont présenté les nouveautés de l'UIMM pour la rentrée.

« Historiquement connu à travers le CFAI de Charleville-Mézières pour ses formations de techniques industrielles, le pôle formation de l'UIMM entend, aujourd'hui, se développer dans le management et le numérique au sein de ses locaux du Campus Sup'Ardenne », souligne le président du pôle formation UIMM de Champagne-Ardenne, Jean-Michel Catteau, lors de l'annonce de lancement de deux nouvelles

filières dès la rentrée prochaine.

En effet, l'organisme ouvrira, en septembre, un BTS Comptabilité-gestion (bac +2) et un Master Manager ressources humaines (bac +5) à des groupes de 12 à 14 apprenants. « On sera ainsi en possibilité de proposer sur le territoire une offre complète dans le domaine du management avec, au total trois BTS, trois Bachelors et trois Masters. L'idée étant de proposer un panel complet qui n'existait pas jusqu'alors dans

les Ardennes et qui sera ensuite mis à profit par les entreprises locales qui recherchent de tels profils », se réjouit Mathilde Benoit-Girgenti, directrice du pôle formation UIMM Champagne Ardenne.

Car face à la demande croissante des entreprises en la matière, le BTS Comptabilité et Gestion couvrira un spectre complet de compétences professionnelles visant à former des techniciens et collaborateurs polyvalents, capables de travailler en autonomie et d'intervenir dans toutes les étapes de la gestion comptable et financière de structures industrielles, commerciales, associative ou publique. Les débouchés sont donc nombreux.

Destiné aux futurs cadres RH, le Master Manager en Ressources Humaines préparera, quant à lui, les professionnels ayant une appétence pour les relations et capables de concevoir, piloter et faire évoluer la politique de ressources

humaines d'une organisation dans un contexte de transformation constante du monde du travail.

Dans les deux filières, les cours seront dispensés en alternance avec un rythme de deux jours en formation et de trois jours en entreprise, soit une immersion progressive et efficace dans la réalité du métier. « Ces deux nouveautés viennent s'ajouter aux cursus déjà existant sur place suivis par 80 alternants et encadrés par 60 intervenants professionnels : les BTS Management Commercial Opérationnel et Gestion de la PME, les Bachelors Chargé de recrutement et Conseils en Ressources Humaines et Responsable d'Activité ainsi que le diplôme de Comptabilité et de Gestions, le Master Business Unit (Manager de commerce et de centre de profit) et enfin le Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion », rappelle Sandrine Delan, Responsable des Opérations du Campus.

PASCAL REMY

Emploi

Pas de repreneur pour CAP SAM BP : 104 salariés licenciés

Mise en liquidation judiciaire et n'ayant intéressée aucun repreneur dans le délai qui lui était accordé, l'entreprise carolomacérienne CAP SAM BP va fermer ses portes le 9 juin. La fin de demande de poursuite d'activités a été actée le 5 mai en raison d'un carnet de commande réduit à son strict minimum et à la perte de la quasi-totalité de la clientèle. Les 104 salariés de cette PME, en majorité des opérateurs menuisiers et des poseurs spécialisée ont été avisés de leur licenciement.

Reprise en 2019 par CAP Groupe et revendue en 2022 par Hervé Coutelas à Oxxo Evolution, filiale du groupe Cévital, cette société emblématique était spécialisée dans la fabrication et la pose de fenêtres et coulissants en PVC, aluminium et en bois mais aussi de portes d'entrée, de volets roulants et de portails pour les professionnels de la promotion immobilière.

L'entreprise souffrait à la fois d'un manque de travail mais aussi de compétitivité vis-à-vis de la concurrence. De plus, sur ses marchés habituels en Ile-de-France CAP SAM BP a enregistré une baisse importante de ses sorties de menuiseries, notamment à cause du déclin des opérations immobilières. « Alors que l'on sortait il y a quelques mois entre 35 et 40 menuiseries en bois et 40 à 50 en PVC par jour, nous sommes tombés à 50 par semaine... Aujourd'hui, notre structure est devenue surdimensionnée par rapport à son chiffre d'affaires », déplorait, en mars, dans nos colonnes, Romain Dubal, directeur du site de production depuis un an et demi.

P.R.

Cosmétique. La Cosmétique Vallée Sud Champagne s'agrandit avec le logisticien de LVMH sur le parc logistique de l'Aube.

Un centre logistique pour Parfums Christian Dior dans l'Aube

Cela sent bon pour le Parc logistique de l'Aube ! Le groupe français ID Logistique confirme l'ouverture de son centre logistique automatisé de distribution sur plus de 26 000 m², d'ores et déjà prévu pour s'étendre sur 32 000 m² en 2027. Il comportera sept cellules et 25 quais de chargement. Il sera exclusivement dédié à son partenaire et client Parfums Christian Dior pour assurer le stockage et la distribution des produits à destination des marchés européens. Le projet d'un investissement de 45 millions d'euros générera une centaine d'emplois sur le site proche du réseau autoroutier pour son activité de packaging et de picking.

Pour Jean-Marc Guillemet, président de Business Sud Champagne, « comme pour l'implantation de l'usine Clarins, la réactivité et la mobilisation de tous les acteurs locaux impliqués a probablement fait la différence ! » Le



Le projet de centre sur le Parc logistique de l'Aube.

terrain clé en main propriété du Conseil départemental, la Région Grand Est, les services de l'État, Troyes Champagne Métropole et la commune de Buchères sur laquelle est implanté le Parc logistique ont su convaincre ID Logistics et Parfums Christian Dior.

« Après les marques prestigieuses Mondial Relay et Panatoni, deux grandes marques de réputation internationale ont aussi choisi le Parc logistique de l'Aube », se réjouit Philippe Pichery, président du Conseil départemental satisfait de la dimension économique de

cette implantation favorable à l'emploi local. « Même si la législation des années passées a réduit ce rôle, le département est propriétaire d'un patrimoine foncier encore conséquent ».

Le site complétera les installations de Saint-Jean-de-Braye

dans le Loiret pour accompagner la croissance des activités de préparation des commandes et de leur livraison en Europe.

EXCELLENCE MÉTIER ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Pour Eric Hémar, président d'ID Logistics, le partenariat avec Parfums Christian Dior illustre la capacité du groupe « à concevoir une logistique sur-mesure, en parfaite harmonie avec l'univers et les exigences du luxe. Nous sommes fiers de mettre notre expertise au service d'un projet logistique d'envergure pour répondre aux plus hauts standards ».

Le site, conçu pour réduire son impact, visera la certification Breeam Excellent pour sa performance environnementale. Les installations favoriseront le bien-être au travail, avec notamment un potager collaboratif, un terrain de pétanque et des espaces arborés. Le centre intégrera le modèle logistique

Goods to Man, qui amène les composants au préparateur sans qu'il ait à aller les chercher. L'activité e-commerce requerra un contrôle qualité minutieux, spécifiquement lié à la personnalisation des commandes et à leur emballage haute couture soigné. Un parcours de formation sera donc mis en place pour la centaine de collaborateurs par ID Logistics et Parfums Christian Dior pour garantir la parfaite maîtrise des codes, processus et exigences de qualité de la Maison par les collaborateurs. Groupe international de logistique contractuelle, ID Logistics réalise un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2024 et dirige 450 sites implantés dans 18 pays, soit plus de 9 millions de mètres carrés en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. Le Groupe emploie plus de 42 000 collaborateurs, et bientôt 100 supplémentaires dans l'Aube.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Champagne

COVAMA : des résultats solides et des ambitions fortes pour l'avenir

Plus de 400 sociétaires coopérateurs de la COVAMA se sont réunis à Château-Thierry le 30 avril pour faire le point sur une année 2024 riche en résultats, en projets et en engagements. L'exercice 2024 a été marqué par des résultats solides avec un chiffre d'affaires consolidé à 68,1 millions d'euros en progression de + 0,3 M€ par rapport à l'exercice 2023. Le résultat net consolidé est lui aussi positif à plus de 2,9 millions d'euros. « Des chiffres parfaitement en ligne avec les prévisions, confirmant la robustesse économique de la Coopérative », souligne-t-on du côté de cette dernière. La COVAMA poursuit le développement de son sociétariat avec un record historique de 757 hectares d'AOC Champagne collectés, soit + 38 hectares en un an. Un chiffre qui témoigne de l'attractivité croissante de la Coopérative pour les vignerons. Un attractivité qui se retrouve aussi du côté des consommateurs puisque les ventes cumulées des marques de la COVAMA et du groupe Alliance Champagne (Champagne Pannier, Champagne Montaudon et Champagne Jacquart) ont atteint 3,9 millions de bouteilles. Des volumes en léger repli mais avec une progression de la valeur générée.



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

En 2024, la COVAMA a réalisé des investissements stratégiques affirmés en injectant 3,2 millions d'euros dans l'amélioration des chaînes de production, dans les outils de vinification de pointe et dans le développement de l'autoconsommation photovoltaïque. D'ailleurs, aujourd'hui, plus de 8 % de l'électricité annuelle du site est produite en interne, grâce à l'énergie solaire. Avec 72 % des surfaces livrées certifiées HVE, Viticulture Durable en Champagne ou Bio, la COVAMA établit un nouveau record historique de surfaces certifiées. Pour 2025, la coopérative s'est fixée les objectifs de certification ISO 14001 (management environnemental) et de certification RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), dont les audits sont programmés d'ici la fin de l'année 2025. « Notre coopérative poursuit le travail de ses fondateurs depuis 1963 avec un cap clair : la valorisation durable des apports de nos associés coopérateurs, la performance économique, et la responsabilité sociétale de nos pratiques. Nous sommes prêts pour l'avenir », affirme Stéphane Fauvet, le Président du Conseil d'administration.

NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

IMPOSSIBLE DE RÉSISTER AU CONFORT

EXISTE AUSSI EN VERSIONS HYBRIDE ET ÉLECTRIQUE

A

B

C 120g CO₂/km

D

E

F

G

8 ans de

Citroën, We Care

garantie

Citroën We Care : détails sur citroen.fr

CITROËN REIMS - 6 rue Lena Bernstein, 51100 Reims - **03 26 50 67 67**

CITROËN ÉPERNAY - Rue de Reims, 51530 Dizy - **03 26 55 58 11**

CITROËN CHARLEVILLE - ZAC de La Croisette 08000 Charleville-Mézières - **03 24 56 86 40**

by groupe Bernard

- 2,2 %

Au 1^{er} janvier 2025, la France compte 68,6 millions d’habitants, soit 0,25 % de plus qu’un an auparavant. En 2024, 663 000 bébés sont nés en France. C’est 2,2 % de moins qu’en 2023 et 21,5 % de moins qu’en 2010, année du dernier pic des naissances. L’indicateur conjoncturel de fécondité s’établit à 1,62 enfant par femme, après 1,66 en 2023. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, cet indicateur n’a jamais été aussi bas. En 2024, 646 000 personnes sont décédées en France, soit +1,1 % par rapport à 2023. Cette hausse est liée à l’arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité. Le solde naturel s’établit à +17 000 en 2024, soit le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. (INSEE)

+ 0,1 pts

Au 1^{er} trimestre 2025, le nombre de chômeurs en France au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 64 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,4 millions de personnes. Le taux de chômage est quasi stable sur le trimestre (+0,1 point) et sur un an (-0,1 point), à 7,4 % de la population active. Il demeure légèrement supérieur à son précédent point bas depuis 1982 (7,1 % au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023) et nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,1 points). Sur le trimestre, le taux de chômage des 15-24 ans est quasi stable (+0,1 point), à 19,2 %, demeurant supérieur à son niveau d’un an auparavant (+1,1 point). Pour les 25-49 ans, il est quasi stable sur le trimestre (+0,1 point) et sur un an (-0,1 point), à 6,7 %. (INSEE)

+ 0,4 pts

En moyenne au premier trimestre 2025, le taux d’emploi des 15-64 ans augmente de 0,4 point sur le trimestre, à 69,5 %, après une baisse de 0,1 point au trimestre précédent. Il se situe 0,6 point au-dessus de son niveau du premier trimestre 2024 et à son plus haut niveau depuis que l’Insee le mesure (1975). Pour les 15-24 ans, le taux d’emploi rebondit de 1,1 point, à 34,8 %, mais demeure 0,3 point au-dessous de son niveau d’un an auparavant. Pour les 25-49 ans, le taux d’emploi est quasi stable sur le trimestre (+0,1 point) à 83,0 %, soit 0,2 point au-dessus de son niveau de début 2024. Enfin, le taux d’emploi des seniors continue d’augmenter. Pour les 50-64 ans il est en hausse de 0,4 point sur le trimestre et de 1,6 point sur un an, à 69,3 %. (INSEE)

La Bourse

E-FACTURATION

ÊTRE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS, c’est aussi vous faire gagner du temps avec une solution simplifiant votre gestion comptable et financière.

Solution de notre partenaire **iPaidTHAT***

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d’Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Gettyimages - Agence ID-Shop

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous

COTATIONS AU 23/05/25

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D’EPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS		
CAC 40	7 864,44	+ 0,35%
SBF 120	5 967,57	+ 0,33%
Nikkei	36 985,87	- 3,00%
Dow Jones	41 860,44	- 0,66%
Eurostoxx 50	5 424,48	+ 0,39%

DEVISES (EUROS CONTRE...)		
1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1339	+ 1,30%
Livre Sterling	0,8410	- 0,17%
Yen	162,46	- 0,52%
Dollar/Yen	143,23	- 1,82%

SWAPS		
Euribor 5 ans	2,255	- 0,048
Euribor 10 ans	2,580	- 0,016

MARCHÉ MONÉTAIRE		
Ester	2,173	+- 0,001
Euribor 1 mois	2,088	- 0,032
Euribor 3 mois	2,049	- 0,078
Euribor 6 mois	2,118	- 0,043
Euribor 12 mois	2,104	- 0,057

FRANCE ETAT		
BTAN 2 ans	2,019	- 0,043
BTAN 5 ans	2,566	- 0,066
OAT 7 ans (TEC	2,901	- 0,058
10) OAT 10 ans	3,296	- 0,048
OAT 30 ans	4,067	+ 0,002
OAT 50 ans	3,808	+ 0,077

COURBES DES TAUX DE FRANCE

VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2025 %)		
ARCELORMITTAL	26,66	+ 0,19
BNP PARIBAS	77,50	+ 0,31
CARREFOUR	14,82	+ 0,08
CRÉDIT AGRICOLE	17,58	+ 0,32
EXEL INDUSTRIES	34,50	- 0,20
L.V.M.H.	485,10	- 0,24
LAURENT-PERRIER	98,00	- 0,05
MICHELIN	33,47	+ 0,05
NEXANS	97,85	- 0,06
KERING	175,52	- 0,26
HAULOTTE-GROUP	2,60	- 0,02
RALLYE	-	-
REMY COINTREAU	48,22	- 0,17
RENAULT	48,15	+ 0,02
SAINT-GOBAIN	98,62	+ 0,15
SANOFI-AVENTIS	93,41	- 0,00
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	49,28	+ 0,81
VALLOUREC	16,69	+ 0,02
VEOLIA	30,89	+ 0,14
VINCI	129,40	+ 0,30
VRANKEN-POMMERY	12,30	- 0,06

EMPRUNTS D’ETAT	JAPON	USA	EURO
JJ	0,38	4,43	2,17
2 ans	0,72	3,98	1,83
5 ans	1,02	4,08	2,16
10 ans	1,53	4,51	2,62
30 ans	3,05	5,02	3,13

Quelle a été l’action de la Banque de France en 2024?

" Notre engagement pour ramener l’inflation à notre cible de 2 % a été tenu ; la bataille contre l’inflation trop forte est quasiment gagnée. En France, l’inflation des prix à la consommation est passée de 3,4 % en janvier 2024 à 1,8 % en décembre 2024 et janvier 2025. Pour mémoire, elle avait atteint son pic en février 2023, à 7,3 %.

Dès que le risque d’une inflation trop élevée s’est dissipé, le desserrement progressif des conditions monétaires a pu être engagé. Quatre baisses des taux de 25 points de base ont eu lieu en 2024 (juin, septembre, octobre et décembre), suivies de deux baisses supplémentaires de même amplitude en février et mars 2025. Le desserrement des conditions monétaires a permis de diminuer le coût des nouveaux crédits accordés aux entreprises et aux ménages en France. Cette baisse a entraîné une reprise de la production de crédits, en particulier de ceux à l’habitat. Notre action sur les conditions monétaires a permis de ramener l’inflation vers sa cible de 2 % sans provoquer une récession : la croissance du PIB s’est établie en France à 1,1 % en 2024. Elle devrait être un peu inférieure en 2025 (0,7 %), mais repartirait plus nettement en 2026 et 2027.

Dans un contexte d’évolution des moyens de paiement à l’ère du numérique, les niveaux de fraude historiquement bas sur l’ensemble des moyens de paiement contribuent à maintenir un haut niveau de confiance en la monnaie. Cette situation s’explique notamment grâce aux actions du Comité national des moyens de paiement et de l’Observatoire de la sécurité des moyens de paiement. L’année 2024 a également été marquée par la poursuite des travaux de construction de la nouvelle usine de fabrication de billets à Vic-le-Comte et les travaux préparatoires de l’euro numérique afin de continuer à offrir aux citoyens un choix de moyens de paiement modernes et sûrs.

UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT

La solidité des secteurs bancaire et assurantiel, à laquelle l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contribue par sa supervision exigeante et proactive, a représenté un facteur important d’absorption des chocs, au regard des incertitudes liées à l’environnement européen et international. Dans son Rapport sur la stabilité financière de décembre 2024, la Banque de France souligne également que le retour de l’inflation à sa cible et la baisse progressive des taux directeurs, dans un contexte de croissance française modérée, ont constitué des éléments favorables pour la stabilité du système financier français en 2024. Les mesures macroprudentielles adoptées par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) ont en outre permis au système financier français de faire face aux vulnérabilités identifiées. En 2024, le HCSF, sur proposition du gouverneur, a maintenu le coussin de réserve de protection du crédit à 1 %." (La suite sur www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-de-la-banque-de-france-2024-chiffres-cles)

BANQUE DE FRANCE

- PETITES AFFICHES MATOT BRAINE -

2024, année faste pour la décarbonation des énergies dans le Grand Est

Énergie. De région verte à région la plus verte de France, le Grand Est s'applique à gagner son pari. La mobilité électrique devient un terrain idéal pour y parvenir dans la première région française à avoir élaborer une planification écologique.

Renforcée par les objectifs de la COP de novembre 2023, faisant du Grand Est la première région française initiatrice d'une planification écologique, et par les moyens mis en œuvre par la Région, notamment les 6,6 M€ du Plan France 2030, la décarbonation régionale accélère et se fixe des ambitions : de 32 000 à 460 000 voitures électriques entre 2022 et 2030, réduction de 30% de la consommation électrique des bâtiments du tertiaire, réduction de 20% de la production de déchets et surtout réduction de 40% de la consommation de CO₂ dans l'industrie.

Leader pour la consommation d'électricité verte en France métropolitaine, leader pour la couverture de la consommation électrique régionale par des énergies renouvelables (51,3% contre une moyenne nationale de 30%), la région Grand Est vient de vivre une année 2024 performante en matière de décarbonation, en production et consommation, et plus particulièrement en ce qui concerne la mobilité électrique.

3^E RÉGION POUR LA PART DU NUCLÉAIRE DANS L'ÉLECTRICITÉ

Les filières de la production d'électricité en France peuvent se résumer ainsi : 69% pour le nucléaire, 14% pour l'hydraulique, 9% pour l'éolien, 4% pour le photovoltaïque, 1% pour les bioénergies et 3% pour « les autres », dont fioul, charbon et gaz. Comment se positionne la région Grand Est dans cette production nationale ?

Le Grand Est, avec une part de 72% dans sa production globale d'électricité, occupe la 3^e place du nucléaire hexagonal, derrière le Centre-Val de Loire (93%) et la Normandie (91%) et devant l'Aquitaine (71%), les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes (68%).

L'hydraulique pèse 11% de la production électrique du Grand Est, mais ici loin derrière la Provence-Alpes-Côte d'Azur (65%), l'Occitanie (34%), l'Auvergne-Rhône-Alpes (27%) ou la Bourgogne-Franche-Comté (22%). L'éolien entre pour 10% de la production électrique régionale, une filière proportionnellement très développée en Bretagne (56%), Pays de la Loire (50%),



Comparé à sa population, le Grand Est s'installe, au 1^{er} trimestre 2025, au 2^e rang des régions de l'Hexagone, pour la densité de points de charge électrique accessibles au public.

Bourgogne-Franche-Comté (46%) et Hauts-de-France (26%).

Le photovoltaïque n'entre que pour 2% dans la production régionale d'électricité. Les régions leaders de cette filière font beaucoup mieux : 21% pour les Pays de la Loire, 20% pour la Bourgogne-Franche-Comté, ou encore 17% pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans un paysage national qui voit l'éolien progresser de 5% et le photovoltaïque de 25%. Le Grand Est, +6 et +31%, fait mieux.

L'INDUSTRIE DU GRAND EST, 1^{ER} SECTEUR CONSOMMATEUR D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Sur le territoire hexagonal, l'industrie pèse 40% de la consommation de gaz et d'électricité, le résidentiel 32%, le tertiaire 27% et l'agriculture 1%. Comparativement, l'industrie du Grand Est représente la plus grosse proportion (56%) de la consommation globale de gaz et d'électricité. Le résidentiel (25%) et le tertiaire (18%) sont, en région, largement sous la moyenne hexagonale et l'agriculture, très peu consommatrice, dans cette moyenne.

La cartographie hexagonale

des consommations de gaz et d'électricité peut se résumer ainsi : au-dessus de la moyenne, pour l'industrie, le Grand Est, les Hauts-de-France, la Normandie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le résidentiel, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine, l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire et les Pays de la Loire, pour le tertiaire, l'Île-de-France et la Nouvelle-Aquitaine. Ces consommations sont relativement très faible pour l'agriculture et trois régions dépassent la moyenne de l'Hexagone : la Bretagne, le Centre-Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine.

4^E RÉGION POUR LES POINTS PUBLICS DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

En matière de mobilité électrique, la question cruciale est celle de l'équipement des territoires en infrastructures de recharge de véhicules, infrastructures mises en place dans le résidentiel, dans les entreprises ou accessibles à tout public. Au premier trimestre 2025, le Grand Est compte un total de 71 000 véhicules électriques en circulation, soit 8,2% de l'ensemble du parc national (865 000 unités).

Les proportions de véhicules électriques, 2,2% en France et 2,1% dans la région, sont quasiment identiques.

À fin janvier 2025, la France compte 48 900 stations et 157 350 points de recharge électrique. Au palmarès des régions les plus équipées en nombre, le Grand Est occupe la quatrième place (4 841 stations et 15 442 points de recharge), derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et

Nouvelle-Aquitaine. Dans les deux cas, le Grand Est pèse entre 9,8 et 9,9% du parc national de recharges. Entre 2023 et 2024, le parc régional a progressé de 48%, une progression comparable à celle des régions jusqu'ici les mieux équipées, de +40% pour l'Île-de-France à +49% pour la Nouvelle-Aquitaine.

2^E RÉGION POUR LA DENSITÉ DES POINTS DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Comparé à sa population, le Grand Est s'installe, au 1^{er} trimestre 2025, au 2^e rang des régions de l'Hexagone, pour la densité de points de charge électrique accessibles au public. Avec 275 points de charge accessibles pour 100 000 habitants, le Grand Est suit la Provence-Alpes-Côte d'Azur (327) et devance le Centre-Val de Loire et la Normandie (254). La densité des points de charge ouverts au public est supérieure à la moyenne nationale (229). Conséquence : le Grand Est dispose d'un point de charge grand public pour 4,6 véhicules électriques, contre un point de charge pour 5,5 véhicules dans l'Hexagone. Autrement dit, moins d'embouteillage dans les stations de recharge électrique du Grand Est.

GÉRARD DELENCLOS

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique, Observatoire Français de la Transition Ecologique, Région Grand Est.

PETIT LEXIQUE DE LA DÉCARBONATION

Le but : atteindre un équilibre entre les émissions de carbone, liées aux activités humaines et l'absorption de carbone dans l'atmosphère.

Les solutions : consommer mieux et moins en visant l'efficacité énergétique dans le chauffage des bâtiments, dans le fonctionnement de l'industrie et dans la conception des mobilités, notamment la circulation des voitures. Mais aussi : viser la réduction des consommations énergétiques et la sécurisation des puits naturels de carbone (sols et forêts). Mais encore : réduire voire éliminer les émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'atout de l'électricité : remplacer les technologies utilisant des combustibles fossiles par des énergies propres pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la fabrication et le transport.

Énergie. La Communauté d'Agglomération du Pays laonnais a mis en service, depuis le début d'année 2025, un méthaniseur raccordé à la station d'épuration de Laon. Cette installation ajoutée aux cinq autres méthaniseurs exploités par des groupements d'agriculteurs font du Pays de Laon, le premier territoire où désormais 100% des consommations résidentielles sont couvertes par du biogaz.

Laon, première agglomération 100% gaz vert en Hauts-de-France



Des panneaux « Territoire 100% gaz vert » sont installés à l'entrée des communes. « Ce sont des marqueurs de fierté locale, des témoins de la capacité à faire de nos ressources, une force », déclare Éric Delhaye, Président de l'Agglomération et Maire de Laon (à gauche), accompagné de Frédéric Delormel, délégué territorial GRDF Aisne.

C'est une première en Hauts-de-France. Un territoire où 100% des consommations résidentielles sont couvertes par du gaz vert, produit localement (soit environ 9 000 foyers). « Ce qui circule dans le réseau, c'est du gaz – du méthane – qui peut être à la fois d'origine fossile et renouvelable. Mais ce qui est important, c'est que la production de biométhane sur le territoire est équivalente à la consom-

mation domestique. C'est pour cela qu'on peut affirmer que nous sommes à 100 % gaz vert pour la partie résidentielle », indique le Maire de Laon et Président de la Communauté d'agglomération, Éric Delhaye. Les six méthaniseurs produisent environ 140 GWh alors que la consommation résidentielle est d'environ 120 GWh.

Cette réalisation a été rendue possible grâce aux travaux d'ampleur réalisés par la Communauté d'ag-

glomération de raccordement de la station d'épuration de Laon à un tout nouveau méthaniseur, fonctionnant à partir des boues d'épuration. Démarrés en 2023, les travaux ont pris fin en 2024 pour une mise en service de l'unité de méthanisation en janvier 2025. Plus de 15 millions d'euros ont été engagés par la collectivité pour réaliser ces installations, avec un certain nombre de subventions apportées par l'Agence de l'eau – Seine Normandie, de l'État, du Département de l'Aisne, le syndicat du GRIFFON, qui gère la zone économique longeant l'autoroute.

UN PROJET DE 10 ANS...

« C'est un projet que nous portons depuis dix ans et qui aura nécessité deux ans de travaux. Nous sommes sur la première station d'épuration des Hauts-de-France à produire du biométhane, depuis le début de l'année. Dans le cadre de l'extension et de la modernisation de la station, nous avons mis en place une unité de méthanisation des boues issues du traitement des eaux usées. Cette installation permet également d'intégrer des apports extérieurs – des graisses, des déchets agroalimentaires – en complément des boues, afin de pro-

duire du biométhane. Ce gaz est ensuite épuré, filtré, puis injecté dans le réseau de distribution », poursuit Éric Delhaye. « L'extension de la station a aussi un objectif économique : accueillir davantage d'usagers industriels, notamment dans l'agroalimentaire. » Un appel à poursuivre la filière de ce secteur, porté localement par la « locomotive » Fruits rouges & Co (320 salariés ; 160 M€ de chiffre d'affaires).

UN ATOUT POUR LA COLLECTIVITÉ MAIS AUSSI LES ENTREPRISES ET LES AGRICULTEURS

La gestion et l'exploitation de la station est confiée à Suez, dans le cadre d'une délégation de service public, quand GRDF a pour sa part installé le poste d'injection pour redistribuer le gaz dans le réseau. « GRDF intervient en limite de propriété, au niveau du poste d'injection : contrôle de qualité, odorisation (car le gaz n'a pas d'odeur à la base), comptage, puis injection dans le réseau de distribution. Tout ce qui est en amont est de la propriété privée ou de la collectivité », détaille Frédéric Delormel, délégué territorial Aisne. « Plus on fera rentrer de gaz vert, moins on aura de gaz fossile dans le

réseau. L'objectif 2050 c'est que sur le territoire national, on soit à 100 % de biogaz, ce qui est un objectif très ambitieux. »

Pour les entreprises aussi, ce gaz vert représente un atout car elles peuvent décarboner leurs processus de production en souscrivant des garanties d'origine. « C'est ce que nous faisons avec les transports urbains de l'agglomération. Nos nouveaux bus roulent au bioGNV, avec une réduction de 80 % de CO2 et de 95 % de particules fines par rapport au diesel. Ils sont classés Crit'Air 1 et peuvent circuler en zones à faibles émissions », précise ainsi Éric Delhaye. Concernant l'agriculture, on estime qu'utiliser du digestat permet la réduction de volume et donc de coût de 50% d'intrants chimiques.

Si la production de gaz vert couvre 100% des consommations résidentielles, de manière globale (avec les entreprises, les services publics, etc.) « pour l'ensemble de l'agglomération, nous sommes à 47 % couverts par le gaz vert. À titre de comparaison, c'est 4,5 à 5 % au niveau national, 11 % dans le département. Il reste donc du potentiel ».

NASTASIA DESANTI

INSEE. En 2024, le Grand Est perd 10 000 salariés, dont 3 400 dans l'industrie, 2 500 dans la construction et 1 600 dans le commerce. Un travail intérimaire en chute, un nombre de demandeurs d'emploi en très nette hausse, des créations d'entreprises en quasi-stagnation et des défaillances qui s'amplifient. Le Tableau de bord de la conjoncture dans le Grand Est esquissé par l'INSEE est plutôt maussade.

Les pertes d'emplois salariés touchent la totalité des grands secteurs du Grand Est

Entre fin 2023 et fin 2024, le Grand Est perd près de 10 000 emplois salariés (-0,5%). Dans le même temps, la France gagne 6 800 emplois salariés (+0,03%). Sur son territoire, la région connaît des évolutions très contrastées. Un seul département, la Marne, enregistre l'unique hausse du nombre de ses salariés (+0,5%, soit 1 200 salariés supplémentaires). L'emploi salarié enregistre des fortes baisses en Haute-Marne (-1,8%), dans les Ardennes (-1,7%) et dans l'Aube (-1,3%). On note également dans cette note de conjoncture une fin 2024 difficile pour la Marne (-0,8% au quatrième trimestre).

À l'exception du tertiaire non marchand (+0,2%) et de l'agriculture (+1,6%), tous les grands secteurs accusent des baisses

dans leurs effectifs salariés. La chute spectaculaire (-8,3%) vient du travail intérimaire qui perd plus de 5 000 emplois en un an. La construction recule de 2,2% (-2 500 emplois), l'industrie de 1,1% (-3 400 emplois) et le commerce de 0,6% (-1 600 emplois). À noter que la baisse dans la construction régionale est supérieure à celle de la moyenne nationale (-1,8%).

UNE BAISSSE DE 5 000 EMPLOIS INTÉRIMAIRES

Il en va de même pour le travail intérimaire. Dans ce type d'emploi, la baisse concerne tous les départements du Grand Est et plus fortement en Moselle (-14,6%) et dans le Haut-Rhin (-11,9%). Ce recul est de 9,4% pour l'Aube, 5,5% pour la Marne et 3,4% pour les Ardennes.

Le taux de chômage passe de 7,4

à 7,1% en un an, une baisse légèrement plus sensible qu'en moyenne nationale. Pour autant, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail augmente : +6,3% pour la catégorie A et +0,6% pour l'ensemble A,B et C. Dans la catégorie A, sans travail et en recherche effective, le Grand Est enregistre 185 980 demandeurs, soit 11 000 demandeurs de plus en un an. Les hausses en moyenne nationale sont plus conséquentes, +9,7% dans la catégorie A et +4,3% dans la catégorie A,B et C.

Les offres d'emploi enregistrées par France Travail, entre les premiers trimestres 2024 et 2025, sont en baisse de 15,5%, une dégradation légèrement supérieure à celle du niveau national (-14,5%). À l'exception des Ardennes (+0%), tous les départements accusent des

baisses d'offres, notamment en Lorraine. Elles sont de 14,3% dans l'Aube et 11,1% dans la Marne.

DES DÉFAILLANCES QUI PROGRESSENT PLUS QUE LES CRÉATIONS

A fin mars 2025 et sur les douze derniers mois, 65 740 nouvelles entreprises ont été immatriculées dans le Grand Est, soit une progression de 0,7%, moindre que celle de la moyenne nationale (1,7%). A contrario, les créations d'entreprises ont marqué le pas dans certains départements, avec notamment -14,3% dans la Marne et -13% dans le Bas-Rhin.

Les défaillances concernent 4 350 entreprises régionales en 2024. Leur progression (+7,4%) et en-dessous de la moyenne nationale (+17,4%). Dans le Grand Est,

la Meuse (+42,7%), les Vosges (+40,8%) et la Meurthe-et-Moselle sont les départements les plus touchés. Les défaillances sur un an, reculent dans la Marne (-2,8%), les Ardennes (-5,6%) et l'Aube (-11,6%).

Dans le secteur de la construction, 24 420 logements sont mis en chantier en 2024, avec une progression annuelle de 6,2%, inférieure celle de la moyenne nationale (8%). Du côté des baisses, la Marne (-12,3%) et les Ardennes (-8,3%) et du côté des hausses, l'Aube (+83%) ou la Meuse (+64%). Le premier trimestre 2025 affiche des autorisations en hausse de 39% dans le Grand Est, dont +29% pour la Marne et +36% pour les Ardennes et surtout +269% pour l'Aube.

GÉRARD DELENCLOS

Opinions

COMMUNIQUÉ DE L'U2P, L'UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Liste des métiers en tension : l'U2P regrette l'absence de nombreux métiers de bouche

La parution de l'arrêté fixant la liste des métiers confrontés à des difficultés de recrutement et autorisant à employer des étrangers non européens était attendue depuis plusieurs mois. Elle devait résulter d'un processus de consultation des partenaires sociaux aux niveaux régional puis national.

Or, si des consultations ont pu être conduites dans quelques régions, elles n'ont été que partielles et, en tout état de cause, les listes parues aujourd'hui ne résultent malheureusement pas d'un dialogue social approfondi avec les partenaires sociaux.

L'U2P regrette que les requêtes de nombreuses professions de l'alimentation (boucheries, boulangeries, charcuteries,

poissonneries, primeurs, restauration...) qui font pourtant face à d'importantes difficultés de recrutement, voire à de véritables pénuries de personnel relayées par leurs organisations professionnelles et par

« L'U2P regrette que les requêtes de nombreuses professions de l'alimentation (boucheries, boulangeries, charcuteries, poissonneries, primeurs, restauration...) qui font pourtant face à d'importantes difficultés de recrutement, voire à de véritables pénuries de personnel relayées par leurs organisations professionnelles et par l'U2P, n'aient pas été retenues dans la liste finale. »

l'U2P, n'aient pas été retenues dans la liste finale.

Cette absence de prise en compte va porter un préjudice important aux entre-

prises concernées, en empêchant le développement voire même le maintien de leur activité. Il est essentiel que le gouvernement écoute enfin les entreprises, prenne en compte les priorités exprimées

par les branches professionnelles, et révisé en ce sens les listes des métiers en tension.

L'U2P rappelle en outre que le retard pris dans la publication de ces listes a généré des situations humaines difficiles pour de nombreux salariés en fin de titre de séjour et a plongé leurs employeurs dans l'insécurité juridique. L'U2P demande donc qu'une procédure d'urgence soit mise en place pour ces salariés, afin que l'activité économique ne pâtisse pas de la lenteur de l'administration.



Jeu de cache cash

Supprimer l'argent liquide pour lutter contre le trafic de drogue. A première vue, l'idée a de quoi faire sourire. De par la complexité de mettre en place une telle interdiction et aussi en raison de l'impossibilité actuelle d'imaginer la mise en œuvre de cette idée auprès des Français encore très attachés à leurs pièces et billets. Dans un second temps, l'idée évoquée par le Garde des Sceaux peut être contrée par tout un lot de raisons pour lesquelles une telle éventualité n'est pas souhaitable. En matière de liberté individuelle, par exemple, sans avoir rien à cacher, on n' imagine pas les Français accepter demain que les services de l'Etat puissent contrôler à tout moment leurs dépenses et l'utilisation qu'ils voudront faire de leurs deniers.

Si la proposition se voulait uniquement provocatrice, l'effet est plutôt réussi. Interdire l'argent liquide dans le seul but d'imaginer éradiquer les points de deal, c'est comme un peu vouloir interdire la vente de médicaments au grand public pour éviter le dopage dans le sport : une illusion, voire une injustice. Car cela revient finalement à punir 99,9% de la population qui n'a rien demandé pour à peine 0,1% de délinquants souvent connus des autorités, identifiés et identifiables. Une solution radicale qui sonnerait comme un aveu de faiblesse face au véritable problème et qui n'est de toute façon pas prête de voir le jour. Quant à imaginer qu'elle suffirait à décourager les narcotrafiquants, c'est sans doute méconnaître leur capacité d'inventivité et d'adaptation aux nouvelles technologies notamment, avec l'utilisation des cryptomonnaies par exemple.

BENJAMIN BUSSION

humeur

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches
Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@legalnet.org

le regard de Faro.

L'UNION EUROPÉENNE SOUTIENT LA RECHERCHE POUR L'UTILISATION DE L'URINE HUMAINE COMME ENGRAIS



EMPLACEMENT DISPONIBLE

Contactez
Christine SERAINE
03 26 08 38 30
OU
06 24 99 12 36

regiepublicitaire.pamb@legalnet.org



Fiscal. Les petites entreprises et les auto-entrepreneurs ont manifesté leur opposition à la mesure, inquiets de la complexité administrative et de l'augmentation de leurs prix.

La réforme de la franchise de TVA suspendue jusqu'en 2026

L'abaissement à 25 000 euros de la limite de chiffre d'affaires à ne pas dépasser pour bénéficier de la franchise de TVA ne s'applique pas pour 2025.

• La loi de finances pour 2025 a prévu d'abaisser très fortement la limite de chiffre d'affaires de la franchise en base de TVA. Quelle que soit l'activité exercée, la limite devait être fixée à 25 000 euros au titre de l'année précédente et 27 000 euros pour l'année en cours.

Les petites entreprises et les auto-entrepreneurs ont manifesté leur opposition à la mesure, inquiets de la complexité administrative et de l'augmentation de leurs prix.

• Le gouvernement a donc dans un premier temps décidé de suspendre l'entrée en vigueur de la mesure jusqu'au 1^{er} juin 2025, afin de prendre le temps de la concertation.

Aucun consensus n'ayant pu être dégagé sur la mise en œuvre ou la suppression de la mesure, la suspension est finalement prolongée jusqu'à la fin de l'année dans l'attente du projet de loi de finances pour 2026.

• Pour l'ensemble de l'année 2025,



la franchise en base de TVA peut donc continuer de bénéficier aux entreprises dont le chiffre d'affaires de 2024 n'a pas excédé 85 000 euros (vente de marchandises, restauration, fourniture de logement) ou 37 500 euros (prestations de services). La TVA devient applicable

en cours d'année 2025 dès que le chiffre d'affaires excède 93 500 euros ou 41 250 euros selon l'activité.

Communiqué du Ministère des finances du 30 avril 2025, n° 434

Social. Des SMS envoyés avec un téléphone portable professionnel sont présumés avoir un caractère professionnel, à moins qu'ils relèvent de la vie privée du salarié.

SMS dénigrant la direction avec un téléphone professionnel



Des SMS envoyés avec un téléphone portable professionnel sont présumés avoir un caractère professionnel, à moins qu'ils relèvent de la vie privée du salarié.

• Un salarié est licencié pour faute lourde pour avoir adressé à des collègues avec

son téléphone portable professionnel des SMS contenant des propos dénigrants à l'égard des dirigeants de l'entreprise, le directeur général étant désigné de façon homophobe.

Le salarié conteste le licenciement en faisant

valoir qu'il s'agit d'échanges privés, relevant de sa liberté d'expression, et n'étant pas destinés à être rendus publics.

• La cour d'appel juge que le contenu des SMS était manifestement en rapport avec l'activité profession-

nelle puisqu'ils étaient adressés à des salariés de l'entreprise, portaient sur des litiges prud'homaux en cours et contenaient des critiques envers les dirigeants de la société.

Les propos excédaient la liberté d'expression du salarié, les abus étant caractérisés.

• La Cour de cassation rappelle que des messages émis avec un téléphone portable professionnel, mis à la disposition d'un salarié pour les besoins de son travail, et dont le contenu est en rapport avec son activité professionnelle, n'ont pas de caractère privé et peuvent être retenus par l'employeur pour justifier une sanction disciplinaire.

Peu importe, selon la Cour de cassation, que les SMS n'aient été adressés qu'à quelques personnes et qu'ils n'étaient pas destinés à être rendus publics.

Cass. soc. 11 décembre 2024, n° 23-20.716

Juridique

Travaux du locataire et enrichissement injustifié du bailleur

En principe, le locataire a droit à une indemnité de la part du propriétaire lorsqu'il a apporté, avec l'autorisation du bailleur, des améliorations aux locaux (hors réparations locatives) et que le bailleur souhaite conserver.

Le principe est à nuancer.

• Dans cette affaire, le locataire avait fait poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison avec l'autorisation du bailleur.

Le bailleur ayant donné congé pour habiter, le locataire réclame une indemnité correspondant au coût de l'installation (16 160 euros). Il assigne le bailleur en se fondant sur l'enrichissement injustifié.

L'enrichissement injustifié (anciennement enrichissement sans cause) est un principe jurisprudentiel selon lequel « nul ne peut s'enrichir injustement aux dépens d'autrui ». L'article 1303 du Code civil dispose ainsi que « celui qui bénéficie d'un enrichissement injustifié au détriment d'autrui doit, à celui qui s'en trouve appauvri, une indemnité... »

• La cour d'appel condamne le bailleur en jugeant qu'il profite de l'installation sans en avoir supporté le coût, ce qui constitue un enrichissement injustifié.

• La Cour de cassation censure cependant l'arrêt en rappelant que « il n'y a pas lieu à indemnisation si l'appauvrissement procède d'un acte accompli par l'appauvri en vue d'un profit personnel » (Code civil, article 1303-2). Or, la cour d'appel n'a pas recherché si la pose de panneaux voltaïques n'avait été été réalisée pour le profit personnel du locataire.

Cass. 1^{re} ch. civ. 8 janvier 2025, n° 23-19.

Agenda

Mai 2025

Mercredi 28

• Déclaration des revenus de 2024 (départements 20 à 54).

Jeudi 29

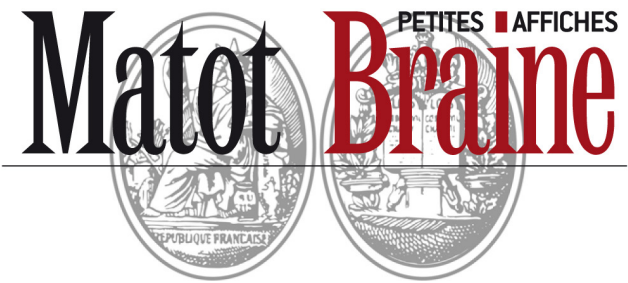
• Ascension : jour férié.

Vendredi 31

• Date limite de première adhésion à un centre de gestion agréé (CGA ou AGA pour les professions libérales) ou de signature d'une lettre de mission avec un expert comptable (en cas d'exercice calqué sur l'année civile).



En bref



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

 L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Avis d'attribution



SA HLM ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marché

POUVOIR ADJUDICATEUR : SA HLM ESPACE HABITAT - 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux ponctuels d'électricité dans les logements et les parties communes du patrimoine géré par Espace Habitat (en sous-traitance de la régie) 2025 - 2029.

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ : 2025SIT002

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an à compter de la date indiquée sur le courrier de notification, reconductible tacitement trois (3) fois un (1) an, soit une durée de 4 ans reconductions incluses.

ATTRIBUTION :

Lot : Attributaires :

- Lot n° 1 : secteur Charleville - SCF SITKO et JG ELEC - Montant du marché : 200.000 € HT (reconductions incluses) ;
- Lot n° 2 : secteur Grand Sedanais - SCF SITKO et JG ELEC - Montant du marché : 320.000 € HT (reconductions incluses) ;
- Lot n° 3 : secteur vallée de la Meuse et de la Semoy - SCF SITKO et JG ELEC - Montant du marché : 200.000 € HT (reconductions incluses) ;
- Lot n° 4 : secteur Sud Ardennes et Marne - SARL GOBINET - Montant du marché : 150.000 € HT (reconductions incluses).

DATE D'ENVOI de l'avis mentionné à l'article R.2183-1 DU CCP au JOUE : 16/05/2025.

Date d'envoi du PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 16/05/2025.

M2505671



SA HLM ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marché

POUVOIR ADJUDICATEUR : SA HLM ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux ponctuels de plomberie-sanitaire-ventilation sur le patrimoine géré par ESPACE HABITAT (en sous-traitance de la régie) 2025 - 2029.

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ : 2025SIT001.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an à compter de la date indiquée sur le courrier de notification, reconductible tacitement trois (3) fois un (1) an, soit une durée de 4 ans reconductions incluses.

ATTRIBUTION :

Lot : Attributaires :

- Lot n° 1 : Secteur Charleville SAS COPHIGNON et Société PROXISERVE
- Lot n° 2 : Secteur Grand Sedanais BRUNET BONNANGE et Société PROXISERVE
- Lot n° 3 : Secteur vallée de la Meuse et de la Semoy déclaration sans suite pour motif économique
- Lot n° 4 : Secteur Sud Ardennes et Marne SARL GOBINET

Montant du marché : 100.000 € HT (reconductions incluses)

Montant du marché : 70.000 € HT (reconductions incluses)

DATE D'ENVOI de l'avis mentionné à l'article R.2183-1 DU CCP au JOUE : 16/05/2025.

Date d'envoi du PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 16/05/2025.

M2505673



Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :
- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations
Gérant et directeur de la publication : François HENRION
Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755
N° CPPAP : 1025 I 87408



SA HLM ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marché

POUVOIR ADJUDICATEUR : SA HLM ESPACE HABITAT - 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux ponctuels de menuiserie-serrurerie sur le patrimoine géré par ESPACE HABITAT (en sous-traitance de la régie) 2025 - 2029.

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ : 2025SIT003

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an à compter de la date indiquée sur le courrier de notification, reconductible tacitement trois (3) fois un (1) an, soit une durée de 4 ans reconductions incluses.

Attribution :

Lot : Attributaires :

- Lot n° 1 : secteur Charleville - ACORUS et ARTI PRODUCTION - Montant du marché : 150.000 € HT (reconductions incluses) ;
- Lot n° 2 : secteur Grand Sedanais - DN SOLUTIONS et LA MAISON DU BRICOLEUR - Montant du marché : 100.000 € HT (reconductions incluses) ;
- Lot n° 3 : secteur vallée de la Meuse et de la Semoy - ACORUS - Montant du marché : 20.000 € HT (reconductions incluses) ;
- Lot n° 4 : secteur Sud Ardennes et Marne - LA VIE DU VR et ACORUS - Montant du marché : 30.000 € HT (reconductions incluses).

DATE D'ENVOI de l'avis mentionné à l'article R.2183-1 DU CCP au JOUE : 16/05/2025.

Date d'envoi du PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 16/05/2025.

M2505674

Tous les appels d’offres de votre département sur matot-braine.fr

Avis d'attribution



SA HLM ESPACE HABITAT

Avis d’attribution de marchés de travaux

Suite à la procédure adaptée ouverte en date du 12 novembre 2024

VRIGNE AUX BOIS - Lotissement « La vallée Berger »
Construction de 11 logements

Maitre d'Ouvrage : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CÉDEX.
ATTRIBUTION DES TRAVAUX :
Gros Œuvre - VALLOGIA - 515.228,95 € HT ;
Charpente Bois - CHARPIMO - 57.980,00 € HT ;
Couverture - LACAILLE - 68.979,00 € HT ;
Menuiseries Extérieures - FERMETURES PONSARDIN (Option 2 retenue) - 83.775,00 € HT ;
Enduit de Façade - ROC FACADE - 49.067,50 € HT ;
Plâtrerie - Isolation - Menuiseries Intérieures - LAMBERT - 132.000,00 € HT ;
Escaliers Intérieurs Bois - NININ - 22.688,00 € HT ;
Serrurerie - SII ARDENNES - 13.436,00 € HT ;
Électricité - GERBAULT - 82.650,00 € HT ;
Plomberie - Chauffage - Ventilation - PAILLAS - 246.023,99 € HT ;
Peinture - DG CORPOBAT - 49.103,50 € HT ;
Revêtement de Sols PVC - Carrelage et Faïence - JACQUEMARD - 71.840,00 € HT ;
VRD - GRANDCOLAS (Option 4 retenue) - 128.920,00 € HT ;
Espaces Verts - JUVIGNY - 23.905,69 € HT.
M2505796

Procédures adaptées



HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Aménagement bâtiment existant en 4 logements
et construction de 6 logements neufs
34 avenue Jean-Casimir Périer - 10400 NOGENT SUR SEINE

Avis de classement sans suite des lots 1 et 5 uniquement

Marché de travaux

Procédure adaptée suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95 €, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2 - OBJET DU MARCHÉ :
La présente consultation concerne les travaux suivants :
NOGENT SUR SEINE - GR 2005 - 1081 - Aménagement bâtiment existant en 4 logements et construction de 6 logements neufs.
Les travaux se situent à l'adresse suivante : 34 Avenue Jean-Casimir Périer - 10400 NOGENT SUR SEINE.
Type de marché de travaux : 1/Exécution.
Lots concernés par le classement sans suite :
- Lot 01 : VRD
- Lot 05 : Serrurerie
Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer l'avis de consultation lancé le 24/03/2025 sans suite, conformément aux dispositions de l'article 6.5 du règlement de consultation et de l'article 2152-3 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.
3 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 20/05/2025.

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

M2505821

www.mon-logis.fr monlogisimmobilier

Appel d'offres ouvert



SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Construction de 15 logements, 9 rue de la Chapelle au BE

Transformation de bureaux en 24 logements
Rue Jules Didier - 10120 ST ANDRE LES VERGERS en entreprise générale

Avis d’appel public à la concurrence rectificatif
Marché de travaux

Procédure formalisée ouverte
suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2. MODE DE PASSATION : marché de travaux passé selon une procédure formalisée (AOO) suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.
3. OBJET DU MARCHÉ :
La présente consultation concerne les travaux suivants :
SAINT ANDRE LES VERGERS - 1039 - 2041
Construction de 15 logements - 9 rue de la Chapelle au Bé
Transformation de bureaux en 24 logements - rue Jules Didier
Type de marché de travaux : 1/Exécution
Les prestations ci-avant font l'objet de 1 LOT UNIQUE définis ci-après :
LOT UNIQUE : ENTREPRISE GENERALE TOUS CORPS D'ETAT.
4. DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 16 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux. La date de commencement des travaux est prévue en OCTOBRE 2025.
5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr.
6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr.
7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 27 juin 2025 à 12h00.
8. JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.
9. DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.
10. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de selection énoncés dans le règlement de consultation.
11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
- Renseignements administratifs : au Pole Conformite - Service Juridique / Marches de Mon logis, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE, Nassima BENNACER, 03.25.810.810, nbennacer@mon-logis.fr ;
- Renseignements techniques : Au Pole DDP Service Developpement, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE. Monsieur Tarek BOUKEDJAR, 06.27.83.41.83, tboukedjar@mon-logis.fr.
12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 19/05/2025

Le Directeur General : Serge LAURENT.

M2505717

www.mon-logis.fr monlogisimmobilier



MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Aménagement bâtiment existant en 4 logements
et construction de 6 logements neufs
34 avenue Jean-Casimir Périer - 10400 NOGENT SUR SEINE

Relance des lots 1 - 5 - 6 - 11 et 17

Avis d’appel public à la concurrence

Marché de travaux

Procédure adaptée
suivant le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95€, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2 - MODE DE PASSATION : marché de travaux passé selon une procédure adaptée suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.
3 - OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne les travaux suivants : NOGENT SUR SEINE - GR 2005 - 1081 - Aménagement bâtiment existant en 4 logements et construction de 6 logements neufs.
Les travaux se situent à l'adresse suivante : 34 Avenue Jean-Casimir Périer - 10400 NOGENT SUR SEINE.
Type de marché de travaux : 1/Exécution.
RELANCE DES LOTS 1 - 5 - 6 - 11 ET 17 :
- Lot 01 : VRD
- Lot 05 : Serrurerie
- Lot 06 : Couverture tuile
- Lot 11 : Carrelage
- Lot 17 : Désamiantage
Les prestations ci-avant font l'objet de 17 LOTS au total.
4 - DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 18 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux.
5 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :
La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr
6 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr.
7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : MERCREDI 11 JUIN 2025 à 12H00.
8 - JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.
9 - DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.
10 - CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
- Renseignements administratifs : au Service Marchés de Mon logis, 44 Avenue Gallieni 10300 SAINTE SAVINE - Nassima BENNACER - 03.25.70.95.49 - nbennacer@mon-logis.fr
- Renseignements techniques : Au Service DDP de Mon logis, 44 Avenue Gallieni 10300 SAINTE SAVINE - Monsieur Alexandre CORPET 06.03.06.73.83 - acorpet@mon-logis.fr
12 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 20/05/2025.

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

M2505825

www.mon-logis.fr monlogisimmobilier

Tous les appels d’offres de votre département sur matot-braine.fr

Procédures adaptées



HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

MARIGNY LE CHATEL (10350) - Rue Edouard Herriot - Construction d'une gendarmerie - Locaux de service et techniques et 10 logements

Avis d’appel public à la concurrence

Marché de maîtrise d’oeuvre

Procédure adaptée - Consultation établie en application des dispositions du Code de la Commande Publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34 058 684,95 Euros inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINTES SAVINES
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2 - MODE DE PASSATION : : Marché de maîtrise d'oeuvre passé selon une procédure adaptée suivant les dispositions de l'article L. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.
3 - OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne les prestations suivantes : mission de maîtrise d'oeuvre en vue de construction d'une gendarmerie et de 10 logements.
Les travaux se situent à l'adresse suivante : RUE EDOUARD HERRIOT - MARIGNY LE CHATEL (10350)
4 - DELAI D'EXECUTION : Le présent marché est conclu pour une durée globale prévisionnelle d'exécution de 40 mois avec une prise d'effet estimée en JUILLET 2025.
5 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr
6 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera par voie dématérialisée sur le profil de l'acheteur : www.marches-securises.fr.
7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : MERCREDI 11 JUIN 2025 à 12h00
8 - JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : se reporter au règlement de la consultation.
9 - DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours
10 - CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
- Renseignements administratifs auprès de Nassima BENNACER - 03.25.70.95.49 - nbennacer@monlogis.fr
- Renseignements techniques auprès de Gerald DELONG - ace.gdid@gmail.com - tél 06.29.11.55.70
12 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 22/05/2025

Le Directeur Général, Serge LAURENT

M2505908

www.mon-logis.fr  [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Communauté de Communes du Sud Marnais

Avis d’appel à la concurrence

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Communauté de Communes du Sud Marnais, 150 rue des Verriers 51230 Fère-Champenoise
OBJET DE LA CONSULTATION : Programme enduits 2025
Les variantes ne sont pas exigées.
MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur> sous la référence 202505.
L'information contenue dans le présent avis ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le vendredi 13 juin 2025 à 12:00
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le lundi 19 mai 2025.
M2505739



ESPACE HABITAT

Avis de consultation

1 - MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT S.A. H.L.M. 7, Avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.
2 - PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée - consultation ouverte.
3 - OBJET DU MARCHÉ : Rénovation de 8 logements - 2 et 4 rue de la Strée - 08320 VIREUX - MOLHAIN.
4 - Nature des lots :
Lot n° 1: ETANCHEITE / TERRASSE
Lot n° 2: MENUISERIES EXT. / FERMETURES
Lot n° 3: ITE / PEINTURE
Lot n° 4: ITI / ISOLATION DES CAVES / MENUISERIES INTERIEURES
Lot n° 5: PLOMBERIE / CHAUFFAGE /VMC
Lot n° 6: SERRURERIE
5 - DÉLAIS D'EXÉCUTION : Le délai global est fixé à 7 mois dont 1 mois de préparation.
6 - MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.
7 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS avant le 17 juin 2025 à 11h30.
8 - Le Règlement de Consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.
9 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : voir Règlement de Consultation.
10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.
11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : le mercredi 21 mai 2025
M2505885

Commune de Cormontreuil

Avis d’appel à la concurrence

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Commune de Cormontreuil, Mairie - 51350 CORMONTREUIL.
OBJET DE LA CONSULTATION : fourniture livraison et installation de mobilier au complexe sportif et culturel.
Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.
Les variantes ne sont pas exigées.
MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence 202502.
L'information contenue dans le présent avis ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.
MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : Le dossier est disponible sur la plateforme de dématérialisation <https://www.xmarches.fr>
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 16 juin 2025 à 12 h 00.
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
Renseignements administratifs : Estelle PONCELET
Renseignements techniques : Franck ZENTNER
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le mardi 20 mai 2025.
M2505800

Adjudications

SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET

56 Cours Briand - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Avocat au Barreau des Ardennes

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Commune de REVIN (08500), 84 rue de l’Egalité
Une MAISON à usage d'habitation, cadastrée Section AS n° 53 pour une contenance totale de 38 ca.
Une REMISE, cadastrée Section AS n° 67 pour une contenance totale de 12 ca.
Un JARDIN, cadastré Section AS n° 59 pour une contenance totale de 1 a 54 ca.

MISE A PRIX : 300,00 €EUROS (TROIS CENTS EUROS)

Le jeudi 26 juin 2025 à 10h30
Au Tribunal Judiciaire, Site Sévigné,
12 rue Madame de Sévigné à 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau des Ardennes.
Le cahier des conditions de vente établi par la SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET, au cabinet de laquelle tout intéressé peut en prendre connaissance, a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, le 29 novembre 2024, où tout intéressé peut également en prendre connaissance.

Pour tous renseignements s'adresser à :
La SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLET, Avocat sus-nommé. Tél. : 03.24.33.77.55.
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES. Tél. : 03.24.56.34.13.
M2505401

S.C.P. LIEGEOIS

Avocat au barreau des Ardennes
Résidence Lorraine
1 rue de Lorraine
BP 917
08004 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Tél : 03 24 57 42 42

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

Commune de LETANNE (Ardennes)
UNE MAISON D'HABITATION sise 5 Route de Belval Bois des Dames comprenant :
- Au rez-de-chaussée : entrée, bureau, séjour, cuisine ouverte, cellier, trois chambres, salle de bains, WC.
UN BATIMENT D'EXPLOITATION à usage d'élevage de poules pondeuses.
Le tout sis Lieudit Le Fond du Plumier cadastré section ZE n° 82 d'une contenance de 1ha 10a 55ca.
A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), Site Sévigné, 12 rue Madame de Sévigné.

Le jeudi 26 juin 2025 à 10 heures 30

MISE A PRIX : 100.000 €EUROS (CENT MILLE EUROS)
avec possibilité de baisse de mise à prix du quart et à défaut d'enchère de la moitié.

Les enchères seront reçues par Ministère d'Avocat.

Pour tous renseignements, s'adresser :
- Au Cabinet de la SCP LIEGEOIS 1 rue de Lorraine à CHARLEVILLE MEZIERES. Tél. : 03.24.57.42.42 ;
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, 12 rue Madame de Sévigné.
M2505698

Vente aux enchères judiciaires mobilières

M2505557

SELAS ACG

Web : <http://www.aspai.fr> et <https://actify.fr>

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

BOSPHORE
KEBAB

Suivant acte reçu par Me Anne-Elisabeth SARCELET, Notaire à REIMS (51100), le 07/05/2025, enregistré le 09/05/2025 au SIE de REIMS (Marne), dossier n°2025 20432, référence n°1416, la Société BOSPHORE 34, SAS au capital de 5.000,00 €, siège social à REIMS (Marne) 3 Allée des Coquilles, SIREN 925 156 036 RCS REIMS a cédé à la Société AR BOSPHORE, SAS au capital de 1.000,00 €, siège social à REIMS (Marne) 29 Avenue Jean Jaurès identifiée, SIREN 943 579 706 RCS REIMS, le commerce : BOSPHORE KEBAB. Activité exercée : production et commercialisation de produits alimentaires divers. L'entrée en jouissance a été fixée au 07/05/2025.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 20.000,00 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales auprès de l'Etude de Me Anne-Elisabeth SARCELET : 57 Avenue Jean Jaurès, 51100 REIMS. M2505820

LAON CONTROLE
TECHNIQUE/MPCS

Rectificatif de l'annonce n°M2504084 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505785

LAON CONTROLE
TECHNIQUE/MPCS

Rectificatif de l'annonce n°M2504085 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505786

LAON CONTROLE
TECHNIQUE/MCAS

Rectificatif de l'annonce n°M2504086 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505787

LAON CONTROLE
TECHNIQUE/MCAS

Rectificatif de l'annonce n°M2504087 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505788

AUTO BILAN
FRANCE/MCEC

Rectificatif de l'annonce n°M2504088 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505789

DEKRA
AUTOMOTIVE/MCEC

Rectificatif de l'annonce n°M2504089 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505790

AUTO BILAN
FRANCE/MCEC

Rectificatif de l'annonce n°M2504090 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505791

DEKRA
AUTOMOTIVE/MCEC

Rectificatif de l'annonce n°M2504091 paru dans le matot-braine.fr, le 04/04/25.

Il fallait lire « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds de commerce. » au lieu de « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse suivante : SELARL BLACKSTONE, situé 40 rue de Monceau à PARIS (75008). » M2505792

CONSTITUTION
DE SOCIETE

INFINITY
ASSURANCE

Suivant acte SSP du 16/05/2025 il a été constitué une SASU dénommée : INFINITY ASSURANCE

CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros.

SIÈGE SOCIAL : 119 rue de Vitry 51250 SERMAIZE LES BAINS

OBJET : Toutes prestations de courtage et d'intermédiation en assurance ;

PRÉSIDENT : M. Kamal ABBOU demeurant 22 rue de Batilly 57130 VERNEVILLE

CLAUDE D'AGRÈMENT : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

CLAUDE D'ADMISSION : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne. M2505732

KUDA

Par acte SSP du 07/05/2025, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : KUDA. Objet social : L'exploitation de stands (ou kiosque) dans la grande distribution et en grandes surfaces, et autres locaux commerciaux, consacrés à la fabrication et la vente en temps réel de produits de type sushis, makis, wok, nems, salades et produits issus de la cuisine asiatiques, etc..., par des chefs cuisiniers dans un espace restreint et visible par la clientèle ; La création, l'exploitation de tout commerce de restauration, fast-food, self-food, self-service, traiteur, produits régionaux et cuisinés ; La livraison de repas à domicile aux collectivités et aux particuliers, hôtel, et toutes activités accessoires et annexes telles qu'achat, vente, import, export, distribution, négoce, courtage de tous produits alimentaires et éventuellement non alimentaires ; La production de spécialités asiatiques et tout objet d'origine asiatique et la fourniture de tous services accessoires. Siège social : 107 rue Gambetta - 51100 REIMS. Au capital de : 10.000 €. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS. Président : M^{me} LODOI Uugantsetseg demeurant 11 rue du Docteur Thomas, 2^e étage - 51100 REIMS. M2505393

GUIARDEL JUNIOR

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 78 rue du docteur Lemoine - 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 28 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GUIARDEL JUNIOR

Siège : 78 rue du docteur Lemoine, 51100 REIMS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : - L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres

- L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique

- La coordination et le contrôle, notamment budgétaire et financier, des sociétés du groupe ainsi formé ;

- La réalisation, à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers

- L'acquisition, la vente, la propriété et la concession de marques, licences brevets ou tout élément de propriété industrielle

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thibaut GUIARDEL, demeurant 14 rue Sainte Geneviève, 02190 BERTRICOURT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

CFE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/05/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CFE

Objet social : La location de salle, l'organisation d'événements et d'animation de toute nature, le service de restauration sous traitée et débit de boissons de troisième catégorie

Siège social : 17 rue du Docteur Roux, 51350 CORMONTREUIL

Capital : 1 000 €

Durée : 96 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. SONMEZ CENGIZ 36 Avenue Bonaparte 51100 REIMS

Directeur général : M. ISIK FERHAT 17 Rue du Docteur Roux 51350 CORMONTREUIL

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

POUR AVIS LE PRESIDENT

M2505606

COGEP
REIMS

GRAINS FLOW

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 19 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GRAINS FLOW

Siège : 11 boulevard de la Paix, 51100 REIMS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - Le courtage en matières premières agricoles et en produits issus de la transformation industrielle des matières premières agricoles ;

- Le conseil et les prestations de services en gestion et optimisation des matières premières agricoles et des produits issus de leur transformation industrielle ;

- L'investissement et la prise de participation, sous toute forme, dans des entreprises, projets ou infrastructures liés aux matières premières agricoles et à leur transformation industrielle ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, l'exploitation ou la cession de fonds de commerce ou d'établissements ayant un lien direct avec les matières premières agricoles et les produits issus de leur transformation industrielle.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Samir MIRI, demeurant 11 boulevard de la Paix, 51100 REIMS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

pour avis Le Président

M2505699

CFE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/05/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CFE

Objet social : La location de salle, l'organisation d'événements et d'animation de toute nature, le service de restauration sous traitée et débit de boissons de troisième catégorie

Siège social : 17 rue du Docteur Roux, 51350 CORMONTREUIL

Capital : 1 000 €

Durée : 96 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. SONMEZ CENGIZ 36 Avenue Bonaparte 51100 REIMS

Directeur général : M. ISIK FERHAT 17 Rue du Docteur Roux 51350 CORMONTREUIL

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

POUR AVIS LE PRESIDENT

M2505611

GN
AVOCATS
ASSOCIES

SAS MARCHE IST
REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/05/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS MARCHE IST REIMS

Objet social : Création et exploitation de fonds de commerce d'alimentation générale, de spécialités orientales, d'épicerie, de primeur, de boucherie et bazar ; création, acquisition, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Siège social : 422 avenue de Laon, 51100 REIMS

Capital : 50 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. CAN Harun 10 allée des Musiciens 51430 BEZANNES

Directeur général : M. DELIKAYA Yunus 5 rue de l'Aurochs 51370 CHAMPIGNY

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

M2505616

SCI DES 3GA

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/05/2025, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DES 3GA

Objet social : Propriété et gestion de tous types de biens mobiliers et immobiliers

Siège social : 24 bis rue Saint Marguerite, 51110 WARMERVILLE

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M. LELARGE Nicolas 24-bis rue Saint Marguerite 51110 WARMERVILLE et M. GIRAULT Thomas 5D rue haute 51500 MONTBRE

M2505657

LE SOLEIL

Par acte SSP du 16/05/2025, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : LE SOLEIL.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

SIÈGE SOCIAL : 44 rue Eugène Mercier - 51200 ÉPERNAY.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. BONNET ERIC, demeurant 44 rue Eugène Mercier - 51200 ÉPERNAY.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants uniquement.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de REIMS.

M2505665

SCI MAROLLES
PBS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Romain FLORENS, Notaire à VITRY LE FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand, le 19 mai 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI MAROLLES PBS.

Le siège social est fixé à : MAROLLES (51300), 5 chemin du Ruhautier.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : cinq cents Euros (500,00 €).

Les apports sont en numéraire :

- Monsieur Bertrand SOMENZI apporte la somme de deux cent cinquante-cinq Euros (255,00 €).

- Monsieur Bertrand SOMENZI apporte la somme de deux cent quarante-cinq Euros (245,00 €).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Bertrand Loïc Bernard SOMENZI demeurant à MAROLLES (51300) 5 chemin du Ruhautier.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le notaire.

M2505728

Étude
CLOVIS
notaires

Département Droit des Affaires

15 rue Clovis – 51100 REIMS
Tél. 03 26 87 71 71
etudeclovis@notaires.fr
www.etude-clovis.notaires.fr

MONASOLEIL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Vincent CROCHET, notaire à REIMS (51100), 15 rue Clovis, 20 mai 2025, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes

DÉNOMINATION SOCIALE : MONASOLEIL.

FORME : société civile immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 2.100 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : REIMS (51100), 6 A rue des 16^{ème} et 22^{ème} Dragons.

OBJET SOCIAL : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, l'occupation à titre gratuit par la gérance, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANTS nommés pour une durée illimitée : Olivier André Robert DAVREUX, demeurant à REIMS (51100) 6 A rue des Seizièmes et Vingt-deuxième Dragons.

PARTS SOCIALES : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des trois quarts des associés.

Immatriculation au R.C.S de REIMS.

Pour avis et mention.

M2505795

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Moissons
7 Rue Gabriel Voisin – CS80018
51686 REIMS CEDEX 2

ELK IMMO
Société civile immobilière
au capital de 4 000 €
Siège social : 50B Avenue
du Général Charles De Gaulle,
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALONS EN CHAMPAGNE du 19 mai 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ELK IMMO

Siège social : 50B Avenue du Général Charles De Gaulle, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Objet social :

La Société a pour objet en France ainsi qu'à l'étranger, et notamment au Maroc,

- l'acquisition, la propriété, la gestion, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, et l'exploitation par bail ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément desdits biens et droits, ou s'y rattacher directement ou indirectement.

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Belkacem EL KHOUCALI, demeurant 50B Avenue du Général Charles De Gaulle, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les formes et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis La Gérance

M2505760

LA TABLE DE COURCY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue Pierre Givélet
51220 COURCY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURCY du 21/05/2025, il a été constitué une Société à responsabilité limitée dénommée LA TABLE DE COURCY présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 1, rue Pierre Givélet - 51220 COURCY.

OBJET SOCIAL : La restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place ou à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Sylvain CUVILLIER, demeurant 28A, rue Pasteur - 51220 COURCY.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2505883



LAURENCY & ASSOCIÉS

Cabinet LAURENCY & associés
Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale
2 rue de la Garenne
51210 MONTMIRAIL

TECHNIQUE PV

Par acte SSP du 19/05/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : TECHNIQUE PV.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'étude, conception, réalisation et installation de systèmes de production d'électricité solaire sur des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, ou agricoles, et également sur les sols ;
- L'entretien, maintenance, réparation et optimisation des installations photovoltaïques existantes ;
- L'achat, vente, importation et distribution de panneaux photovoltaïques, onduleurs, batteries de stockage d'énergie et tout autre matériel nécessaire à la production d'énergie solaire ;
- La prestation de services de conseil pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que l'étude de projets d'installations photovoltaïques sur mesure ;
- Le financement, gestion et exploitation de projets de centrales solaires, ainsi que la production et la vente d'électricité d'origine solaire ;
- Le développement de nouvelles technologies liées à l'énergie solaire et à l'amélioration des systèmes photovoltaïques ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Naret Chenuat - 51120 SÉZANNE.

CAPITAL : 2.000 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M. TRIOLET Amaud, demeurant 5 rue Naret Chenuat - 51120 SÉZANNE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Les décisions collectives sont prises, au choix du président en assemblée générale ou résultant du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée. Elles peuvent également faire l'objet d'une consultation écrite.

CLAUDE D'AGRÈMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le président aux associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis. En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément. En cas de refus d'agrément, la société est tenue, dans le délai de droit commun, de trois mois, à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société, en vue d'une réduction du capital. A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil. Si les modalités de détermination du prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital sont prévues dans une convention liant les parties à la cession ou au rachat, l'expert désigné sera tenu de les appliquer conformément aux dispositions du second alinéa

du I de l'article 1843-4 du Code civil. Le cédant peut à tout moment aviser le président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance de référé du président du tribunal de commerce, sans recours possible, l'associé cédant et le cessionnaire dûment appelés. Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement. Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées. La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des associés. Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

Immatriculation au R.C.S. de REIMS. M2505844

« Pascal FLEURY »

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 15 mai 2025, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DENOMINATION SOCIALE : Pascal FLEURY.

DURÉE : 99 ans.

SIÈGE SOCIAL : 1 bis chemin du bon martin - 51170 CRUGNY.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

OBJET : La société a pour objet principal l'activité de négoce de vin de champagne sous le statut de négociant distributeur.

Pour la réalisation de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement. Elle peut notamment produire, acheter et revendre d'autres produits et réaliser toutes prestations de services en rapport avec la viticulture, et plus généralement avec l'agriculture.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

GÉRANTS : Monsieur Pascal FLEURY, demeurant 1 bis chemin du bon martin - 51170 CRUGNY.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2505799



Matot Braine
PETITES AFFICHES

NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE :
Formulaire d'annonce
Devis et attestation de parution immédiats,
Paiement en ligne...

DÉPOSEZ DÉSORMAIS EN TOUTE AUTONOMIE VOS ANNONCES sur
annonces.matot-braine.fr



ICÔNE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Corinne MANFAIT
Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes
109 avenue Jean Monnet
51430 BEZANNES

ROUSSEAU CE

Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
3 rue de la Loi - 51700 VERNEUIL
En cours d'immatriculation

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à VERNEUIL (Marne) du 20 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ROUSSEAU CE.

FORME : Société civile.

SIEGE : 3 rue de la Loi - 51700 VERNEUIL.

OBJET : La propriété, l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements ; la constitution, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de tout élément de patrimoine, privé ou professionnel, mobilier ou immobilier.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 € (apports en numéraire).

GERANCE : M. Clément ROUSSEAU, demeurant à VERNEUIL (51700), 3 rue de la Loi.

CESSIONS DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit des descendants de l'associé cédant. En toutes autres hypothèses, les parts ne pourront être cédées qu'avec l'agrément donné par un ou plusieurs associés disposant du droit de vote et représentant plus de la moitié du capital social.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2505808



Laetitia CONREUR-HERRMANN
Notaire à AVENAY VAL D'OR (Marne)
26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris

ROUSSEAUX ILGN

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN, Notaire à AVENAY-VAL-D'OR (Marne), 26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris le 21 mai 2025, a été constituée une société civile immobilière dénommée ROUSSEAUX ILGN, dont le siège social est fixé à AY-CHAMPAGNE (51160), 5 boulevard Charles de Gaulle, dont le capital social est fixé à la somme de MILLE € (1.000,00 €).

La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Les apports ont été réalisés en numéraire.

Le gérant est Madame Isabelle ROUSSEAUX demeurant à AY CHAMPAGNE (51160), 5 boulevard Charles de Gaulle.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le notaire.

M2505917



CYRIL MATHIEU
Société à responsabilité limitée
au capital de 9.000 Euros
Siège social : 32 rue du Gué
51130 CHAINTRIX BIERGES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAINTRIX BIERGES (51130) du 7 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : TRANSPORTS CYRIL MATHIEU.

SIÈGE SOCIAL : 32 rue du Gué - 51130 CHAINTRIX BIERGES.

OBJET SOCIAL : Les transports routiers et le service des transports publics de marchandises diverses, les transports forestiers, les transports de convois exceptionnels, la location de véhicules automobiles de transports de marchandises, l'affrètement, l'exploitation forestière et le débardage.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 9.000 €.

GÉRANCE : Monsieur CYRIL MATHIEU, demeurant 32 rue du Gué - 51130 CHAINTRIX BIERGES, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La Gérance.

M2505832

DIZIMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
10 chemin du Peuplier
51500 CHAMERY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 21/05/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée DIZIMMO présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE : 10 chemin du Peuplier - 51500 CHAMERY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : L'acquisition, la construction et la location de biens immobiliers.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : La société SAPG 2, SAS au capital de 1.000,00 €, dont le siège est situé 10 chemin du Peuplier - 51500 CHAMERY, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 942 467 879, et représentée par Monsieur Sébastien GERMAIN en qualité de président.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : La société VIDAL INVEST, SAS au capital de 65.000,00 €, dont le siège est situé 6 rue des Hauts - 10700 SAINT REMY SOUS BARBUISSE, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 833 097 900, et représentée par Monsieur Romain VIDAL, en qualité de président.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2505874

ANGELDAC 51

Société par actions simplifiée
au capital de 1.500 Euros
Siège social :
15 rue Paul Adam - 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 21/05/2025, il a été constitué une Société par actions simplifiée à associée unique dénommée ANGELDAC 51 présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE : 15 rue Paul Adam - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1.500 €.

OBJET : L'établissement de prestations de conseils, d'accompagnement, et de mise

en oeuvre en matière de stratégie, d'organisation, de système d'information auprès des particuliers, entreprises, collectivités et autres organismes publics ou privés, dans le domaine pharmaceutique.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : Madame Angélique FALANTIN épouse COURTAILLIER, demeurant 15, rue Paul Adam - 51100 REIMS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le Président.

M2505884



ICÔNE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Corinne MANFAIT
Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes
109 avenue Jean Monnet
51430 BEZANNES

ROUSSEAU Immo

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 3 rue de la Loi
51700 VERNEUIL
En cours d'immatriculation

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à VERNEUIL (Marne) du 22 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ROUSSEAU Immo.

FORME : Société civile immobilière.

SIEGE : 3 rue de la Loi - 51700 VERNEUIL.

OBJET : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 € constitué d'apports en numéraire.

GERANCE : SC ROUSSEAU CE - Siège social : 3 rue de la Loi - VERNEUIL (51700) - RCS REIMS 944 668 045.

CESSIONS DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés ou au profit des descendants de l'associé cédant. En toutes autres hypothèses, les parts ne pourront être cédées qu'avec l'agrément donné par un ou plusieurs associés disposant du droit de vote et représentant plus de la moitié du capital social.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2505912

« SCI Maison ARMAH »

Suivant acte reçu par Me Guillaume DRAPIER, notaire à LE MESNIL SUR OGER, le 19 mai 2025-, a été constituée la société civile dénommée «SCI Maison ARMAH». SIÈGE SOCIAL : EPERNAY (51200), 14 rue Gambetta.

CAPITAL SOCIAL : mille Euros (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de dix Euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Constitué d'apports en numéraire.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

Cessions de parts soumises à l'agrément.

Nommés premiers gérants de ladite société : - Monsieur Charles Chukwuemeka ARMAH, gérant d'entreprise, demeurant à EPERNAY (51200), 8 rue des Gouttes.

- Madame Marie-Agathe Suzanne Huguette PERNET, Directrice des ventes et du marketing, demeurant à EPERNAY (51200), 8 rue des Gouttes.

Pour avis et mention : Me Guillaume DRAPIER, Notaire associé.

M2505830

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

C A B I N E T

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT ET CONSEIL

PÂTÉ

LES LAVERIES
DE LA MARNE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 16/05/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES LAVERIES DE LA MARNE

Objet social : L'exploitation de laveries automatiques

Siège social : 46 rue de Courcelles, 51100 REIMS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. SOUQUIERE Lionel 6 rue Royale 78000 VERSAILLES

Directeur général : M. RAMBAUD Adrien 34 rue de Clairmarais 51100 REIMS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Le Président

M2505807

KAVALENA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 21/05/2025 par Maître THIBAUT DURAND, Notaire à REIMS (51100) - 24 RUE DE L'ISLE, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KVALENA

Objet social : - toutes opérations immobilières, mobilières ou financière à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil, et notamment : - l'acquisition, la vente, l'échange, l'apport, la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit au profit des tiers, des associés ou au profit de structures détenues directement ou indirectement par lesdits associés, la détention par tout moyen, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits et plus particulièrement immobiliers :- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires :- le support de transmission des biens et droits appartenant à ladite société ;

Siège social : 40 rue des Freres Ladeuille - 51450 BETHENY.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. LAOUDNINE KAREM 40, rue des Frères Ladeuille 51450 BETHENY

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés et descendants directs de ceux-ci uniquement.Toute autre transmission de parts doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité de 2/3, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.

POUR AVIS LA GERANCE

M2505891

MODIFICATION
DE STATUTS

SCI OLIRANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2025 a décidé de transférer le siège social du 9 Rue de la Gare, 51110 HEUTREGIVILLE au 8B Allée André BARROIS, 08310 JUNIVILLE à compter du 30 avril 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

M2505693

GFA LES SAINTS
RYS

GFA au capital de 1.000.000 Euros

Siège social :
16 rue des Saints Rys
51480 VAUCIENNES
RCS : Reims 490 337 110

Avis de modification

Aux termes d'une délibération de l'assemblée extraordinaire des associés réunie le 14 avril 2025, il a été pris acte de la cessation des fonctions de gérant de Monsieur Georges RAVALLEC à compter de son décès en date du 13 janvier 2018.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2504518

SCI PERRIN
FRERES

Société civile immobilière au capital de 500 Euros

Siège social : 9 Allée Berthet 51200 EPERNAY

R.C.S Reims 533 981 049

Avis de remplacement
du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2025 :

Monsieur Jérôme PERRIN, demeurant 72 Bis rue d'Écry - 08190 AVAUX, et Madame Nathalie PERRIN, demeurant 9 allée de Berthet - 51200 ÉPERNAY ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée limitée à 12 mois, en remplacement de Monsieur Franck PERRIN, décédé le 18 décembre 2023.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Reims.

Pour avis : La Gérance.

M2504885

KNORR-BREMSE
SYSTÈMES
FERROVIAIRES
FRANCE

SA au capital de 2 400 944 €

Siège social : 9 route de Champigny 51430 TINQUEUX

RCS de REIMS n° 095 781 720

Avis de modification

Suivant procès-verbal en date du 22 avril 2025, l'assemblée générale annuelle a ratifié :

- la démission de Monsieur Harald Schneider, administrateur ;
- en son remplacement la cooptation de Madame Cora Hentrich-Henne, domiciliée Waldpromenade 4A, 82131 Gauting (Allemagne).

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

M2505052

FCN

EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Epernay

2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

TERRE DE LIEGE

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 Euros

Siège social : 138 Rue de l'Hopital Auban Moet 51200 EPERNAY

902 281 732 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mai 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Matthieu LEFEVRE, demeurant 20 Rue des Closets, 51200 ÉPERNAY, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} avril 2025.

Pour avis : La gérance

M2505099

ANGELIQUE
DUGUET

Société à responsabilité limitée

Au capital de 40 000 euros porté à 200 000 euros

Siège social : 14B place du Champ Benoist, 51120 SEZANNE

884 094 400 RCS REIMS

Augmentation du capital
social

Par décision du 22 avril 2025, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de 160 000 euros par incorporation de réserves pour le porter de 40 000 euros à 200 000 euros. Les article 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance

M2505433

QUALI'CERAM

SAS au capital de 14.000 Euros

Siège social :
55 Rue de Champagne
51130 SAINT MARD LES ROUFFY

RCS Châlons en Champagne
831 569 090

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2025 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement SARL QUALI'CERAM qui devient à compter du 31/03/2025 : QUALI'CERAM.

L'article «Dénomination sociale» des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS CHALONS EN CHAMPAGNE.

GN

AVOCATS
ASSOCIÉS

JEAN-LOUIS
BARDON

SAS au capital de 1 000 €

Siège social :
122 avenue Maréchal Foch
51200 EPERNAY

RCS de REIMS n°982 525 420

Avis de modification

En date du 30/04/2025, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement JEAN-LOUIS BARDON qui devient à compter du 30/04/2025 : JEAN-LOUIS BARDON SAS

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de REIMS.

M2505642

SOFRAC
experts comptables
commissaires aux comptes

reims@sofrac.fr / 03.26.866.866

CORMONTREUIL

VYRIDIS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros

Siège social : 102 rue de la Bonne Femme 51100 REIMS

983 743 188 R.C.S. Reims

Par délibération du 16 mai 2025, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Couvreur, Zingueur, Recherche de fuite, Étanchéité, Isolation, Fumisterie, Plomberie, Maçonnerie » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

M2505660

GED ENERGIES

Société par actions simplifiée au capital de 352.725 Euros

Siège social :
Lieu Dit «La Conversion» RD 37
51400 LES PETITES LOGES

305 288 862 RCS Reims

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 15 Mars 2025, il résulte que le mandat de la société SONEG, Commissaire aux Comptes titulaire est arrivé à expiration et qu'il a été décidé de nommer la société ALSACE CONSEILS domiciliée 57, rue Lavoisier - 68200 MULHOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices.

Pour avis : Le Président.

M2505666

PALY

Société civile immobilière au capital de 68 600 €

Siège social : 2 rue Le Fèvre 51110 POMACLE

509 787 370 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 09 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 rue Le Fèvre, 51110 POMACLE au 2 Rue du Marchil, 38890 SAINT CHEF à compter du 09 mai 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

CHEUVREUX
REIMS

Office notarial DELLOYE-
ETIEN-LERAULT
Notaires à REIMS (Marne)
18 rue de la Tirelire

SCI
DES BAUCHERIES

Société civile immobilière

Au capital de : 701,26 Euros

Siège social : BARBONNE-FAYEL (51120) 6 rue de la Brèche

SIREN 333 542 447 - RCS REIMS

Suivant décision de l'AGE du 24/04/25, il a été décidé la REDUCTION DE CAPITAL et le TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.

Le capital social s'élève à 701,26€. Il est divisé en 46 parts sociales réparties de la manière suivante :
-Madame Florence COLLET : 44 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 44 et 2 parts en nue-proprété numérotées de 45 à 46.
-Madame Marguerite RENAULT : 2 parts en usufruit numérotées de 45 à 46.

CAPITAL SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : 1.524,49€
NOUVELLE MENTION : 701,26€
SIEGE SOCIAL :
Ancien siège social : La Renaudière 51120 BARBONNE-FAYEL.
Nouveau siège social : 6 rue de la Brèche 51120 BARBONNE-FAYEL.
Mention des modifications ci-dessus sera au RCS de REIMS.

Pour avis et mention

M2505677

GILLERY JULIE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 16 rue Pasteur 51480 VAUCIENNES

911 370 245 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2025, l'Associée Unique a nommé M. Sébastien VINCENT, demeurant 16 rue Pasteur 51480 VAUCIENNES, en qualité de gérant non associé pour une durée illimitée, M^{me} Julie GILLERY, Associée Unique, cessant d'exercer les fonctions de gérante. L'article 11 des statuts est modifié.

Pour avis : La gérance.

M2505680

SCEA DES ETANGS

Suivant acte reçu par Maître Sylvain SARCELET, notaire à SAINTE MENEHOULD (51800) 9 Place du Général Leclerc, immatriculé à la CRPCEN sous le numéro 51014, le 27 février 2025, a été constatée la modification suivante des statuts de la SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DES ETANGS société civile d'exploitation agricole au capital de 76.300,73 €, dont le siège est à GIVRY EN ARGONNE (51330) 20 place de la Halle, identifiée sous le numéro SIREN 350 840 385 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE :

ARTICLE PREMIER - SIEGE SOCIAL :
ANCIEN SIÈGE : 20 place de la Halle - 51330 GIVRY EN ARGONNE.
NOUVEAU SIÈGE : 53 Grande Rue - 51800 PASSAVANT EN ARGONNE.
ARTICLE 10 - GERANCE :
ANCIEN GÉRANT : Mademoiselle Clarisse LELONG.
NOUVEAUX CO-GÉRANTS : Madame Fabienne VOET et Monsieur Bertrand VOET.

Pour Avis : Le Notaire.

M2505703

SARL LAMBERT

Avis de modification

Aux termes des décisions en date du 1^{er} mai 2025 de l'assemblée générale de la SARL LAMBERT, dont le siège social est situé 4 rue du Moulin - 51800 SAINTE-MENEHOULD (RCS Châlons en Champagne 494 557 416), il a été décidé de transférer le siège social du 4 rue du Moulin - 51800 SAINTE -MENEHOULD au 12 bis Cour du Prieuré - 51800 CHAUDEFONTAINE à compter du 1^{er} mai 2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Châlons en Champagne.

La gérance

M2505714

GROUPEMONASSIER

Réseau Notarial
THIENOT & ASSOCIÉS
Notaires
23 rue Libergier - 51100 REIMS

CHAMPAGNE
HENRI LEMAIRE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 Euros

Siège social :
9 Rue Raymond Poincaré
51480 DAMERY

514 945 708 R.C.S Reims

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 16 avril 2025, il a été constaté :

- la démission de Madame Nathalie Martha Mariette LEMAIRE de ses fonctions de Président de la Société, à compter du 12 mai 2025,
- la nomination de Monsieur Antoine Michel Georges GUILLEMONT, en qualité de Président, à compter du même jour, sans limitation de durée.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

M2505719

ALEXAM

Société civile immobilière au capital de 1 000 €

Siège social : 2 rue Le Fèvre 51110 POMACLE

445 330 533 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 7/05/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 rue Le Fèvre 51110 POMACLE au 2 Rue du Marchil 38890 SAINT CHEF à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2505793

S.C.I.
LA DORMOISE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : 16 rue Joseph Cugnot 51430 TINQUEUX

490 353 273 R.C.S. REIMS

D'un PV d'AGO du 22/04/2025, sont nommées nouvelles Gérantes, Madame Céline FLORENCE, demeurant 7 rue de l'Ecole - 57820 HULTEHOUSE, née le 09 octobre 1987 à REIMS, de nationalité française, et Madame Alice GOMERIEUX, née le 21 avril 1991 à REIMS, de nationalité française, demeurant 22 rue de la Gare - 51390 ST EUPHRAISE ET CLAIRIZET, en remplacement de Monsieur Bruno GOMERIEUX, Gérant associé, décédé le 09 décembre 2024. Les Statuts ne nécessitent aucune modification en conséquence.

Dépôt légal au GTC de REIMS.

SCI CARO

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 4 rue des Vautes 51140 CHALONS SUR VESLE

RCS de REIMS n°502 293 483

Avis de modification

L'AGE du 19/05/2025 a décidé à compter du 19/05/2025 de nommer en qualité de gérant M. CHAMPILOU Alain, demeurant 4 rue des Vautes 51140 CHALONS SUR VESLE en remplacement de M^{me} CHAMPILOU NÉE BARBASON Caroline, gérante, pour cause de démission.

Modification au RCS de REIMS.

Vincent CHAMPILOU

M2505736

YES WE SALES

SAS au capital de 20 000 €

Siège social : 38 bis rue de Courlancy 51100 REIMS

RCS de REIMS n°951 379 197

Avis de modification

L'AGE du 25/04/2025 a décidé à compter du 25/04/2025 de :

- modifier la dénomination sociale de la société anciennement RD INFORMATIQUE qui devient YES WE SALES.

- procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Conseil pour les affaires et stratégie d'entreprise. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.

- augmenter le capital social de 19 000 € par Incorporation de réserves en le portant de 1 000 € à 20 000 €. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de REIMS.

EURL PEIFFER CONSULTING, Présidente

M2505738

AUDEXCO

EXPERTISE COMPTABLE
REIMS - AIX EN PROVENCE - FREJUS

BEN&PEG

SAS au capital de 35 000 €

Siège social : 92 RUE DU BARBATRE 51100 REIMS

RCS de REIMS n°920 608 304

Avis de modification

L'AGE du 24/04/2025 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Les Prestations de conseil et d'accompagnement en décoration, l'aménagement d'intérieurs et l'organisation d'espaces auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. L'agencement et la décoration de locaux privés ou professionnels..

La décision sera effective à compter du 24/04/2025.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de REIMS.

M2505861

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

7 RUE DE CHAMPIGNY

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
39 rue du Général Sarraill
51100 REIMS
924 933 294 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 19/05/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 39, rue du Général Sarraill - 51100 REIMS au 12, rue de la Malle - 51370 SAINT BRICE COURCELLES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis : La gérance.

M2505797

SELARL D'ANESTHESIE - REANIMATION DU GROUPE COURLANCY

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins anesthésistes réanimateurs

au capital de 583.021,15 Euros
Siège social :

119 rue Louis Victor de Broglie
51430 BEZANNES
331 928 283 R.C.S. Reims

Nomination co-gérance

Suivant l'assemblée générale mixte en date du 29/04/2025, il a été pris acte de la nomination du Docteur Benjamin BROCHET, demeurant 11 rue des Sablons - 51390 GUEUX, en qualité de gérant de la société à effet rétroactif au 01/01/2025.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
Pour avis : La gérance.

M2505814

SAC PLURIHABITAT

Société anonyme au capital de 1.000.000 Euros
2 place Paul Jamot
51100 REIMS

R.C.S. Reims 887.743.938

Le Conseil d'Administration du 14 mai 2025 a :

- Pris acte de la démission de Monsieur Alain SIMON et a nommé en tant qu'Administrateur et Vice-Président Monsieur Quentin, Marie, Jacques BRIERE, né le 16/03/1989 à Annecy (74), et demeurant à Saint-Dizier (51200), 17 rue François 1^{er} ;
- Pris acte de la désignation de Monsieur Alain, Edmond, Raymond SIMON, né le 27/06/1955 à Bar-Le-Duc (55), et demeurant à Sapicourt (52100), 7 rue de Larzicourt comme nouveau représentant permanent de l'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der & Vallées en remplacement de Monsieur Quentin BRIERE.

Pour avis.

M2505838

EARL JEAUNAUX ROBIN

Aux termes de l'AGE du 28/04/2025 des associés de la société « EARL JEAUNAUX ROBIN », au capital de 418.600 € ayant son siège social à TALUX SAINT PRIX (51270), 1 rue de Bannay, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 407 987 122, il a été décidé la nomination en qualité de co-gérante de : Madame LEPAGE Clémence, Jeanne, épouse de Monsieur JEAUNAUX Cyril, Georges, née à REIMS (51100), le 9 juillet 1977.

Pour avis : Le Gérant.

M2505847

SCE « Champagne CHARTOGNE-TAILLET »

Capital social : 50.550 Euros
Siège social : 37 Grande Rue
51220 MERFY
R.C.S. Reims 318 825 874

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2025, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 26.250 € le portant à 76.800 € à compter de cette date.

Pour avis : La gérance.

M2505871

CONVOCAION

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Société anonyme au capital de 134.056.275 Euros
Siège social :

51100 REIMS, 5 place Général Gouraud
348 494 915 R.C.S. Reims

Avis de convocation

M^{mes} et MM. les Actionnaires sont convoqués le jeudi 5 juin 2025, à 15 heures, à 51100 REIMS, 5 place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux de la Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et les comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31 décembre 2024 ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise ;
- Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions ;
- Rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Rapport de l'Expert indépendant ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice social de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE clos au 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des charges de l'article 39.4 du Code Général des Impôts ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;
- Mandats d'Administrateurs ;
- Fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ;
- Approbation annuelle de la rémunération des Mandataires sociaux Dirigeants ;
- Mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Adoption au préalable d'une convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce : Projet de cession, sous diverses conditions, d'éléments d'actifs à la société COMPAGNIE VRANKEN ;
- Projet de transfert de cotation des actions de la Société des marchés réglementés EURONEXT PARIS et BRUXELLES aux marchés EURONEXT GROWTH PARIS et BRUXELLES ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Augmentation du capital social, dans la limite de 3 % dudit capital, réservée aux salariés de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégation donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois et pour un prix de souscription par action ne pouvant être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 €, non cumulative avec les deux délégations suivantes ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions

et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 €, non cumulative avec la délégation qui précède et celle qui suit ;

- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au 1^{er} de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 €, non cumulative avec les délégations précédentes, non cumulative avec les deux délégations précédentes ;
- Clause d'extension en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 € ;
- Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale ;
- Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, de la société, au profit de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la société ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a fait l'objet d'une publication au BALO n° 51 du 28 avril 2025 et n'a fait l'objet d'aucune modification.

MODALITES DE PARTICIPATION

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

I. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de commerce, au 2^e jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 3/06/2025 à zéro heure, heure de PARIS :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour LA Société par son mandataire Uptevia (Service Assemblées Générales - Cœur DÉFENSE, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense CEDEX) ;
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration («Formulaire unique de vote»), ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

II. Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée générale :

- Assister à l'Assemblée générale ;
- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- Voter par correspondance ou par internet.

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront

la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du 19/05/2025 à 12h (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 4/06/2025 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir ses instructions.

1. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

- Par voie électronique :

- Pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- Pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/>

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- Par voie postale :

- Pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;

- Pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, 3 jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les 2 jours ouvrés, précédant l'Assemblée générale, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée.

2. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration au Président de l'Assemblée générale ;
- Donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de commerce ;
- Voter par correspondance. Selon les modalités suivantes :
- Par voie électronique :**
- Pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/>

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ;

Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com.

Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de PARIS) pourront être prises en compte.

- Par voie postale :

- Pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;

- Pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Les Formulaires unique de vote par voie postale devront être réceptionnés par Uptevia, 3 jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires unique de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur DÉFENSE, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 PARIS LA DÉFENSE CEDEX au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

III. Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé

de réception à l'adresse suivante : VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, 5 place Général Gouraud - 51100 REIMS, ou par voie électronique à l'adresse suivante comfi@vrankenpommery.fr, au plus tard le 4^e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

IV. Droit de communication

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et sur le site internet de la société <https://www.vrankenpommery.com> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

V. Retransmission audiovisuelle

Conformément à l'article R22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible via le lien suivant : <https://www.vrankenpommery.com/finance/assemblee-generale/>.

Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard 7 jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins 2 ans à compter de sa mise en ligne.

Le Conseil d'Administration.

M2505659



SAS CMMA COURTAGE

Avis de convocation

Les associés de la SAS CMMA COURTAGE, sise 3 cours d'Ormesson à CHÂLONS EN CHAMPAGNE, sont convoqués au siège social le jeudi 26 juin 2025 à 18h30 en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs.

Le président.

M2504376

Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurance

Avis de convocation

Les délégués à l'assemblée générale de la Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurance (C.M.M.A.), dont le siège social est 3 cours d'Ormesson à CHÂLONS EN CHAMPAGNE, sont convoqués au siège le jeudi 26 juin 2025 à 18 heures en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.

En application de l'article 11 des statuts, il est rappelé que tout délégué peut se faire représenter par un autre sociétaire, non salarié de la société, chaque mandataire ne pouvant être porteur de plus de cinq mandats.

Le sociétaire porteur de pouvoirs doit les déposer au siège de la société et les y faire enregistrer cinq jours au moins avant la réunion des assemblées générales, faute de quoi ces pouvoirs sont nuls et de nul effet.

Le président.

M2504325

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

ALLIANCE CHAMPAGNE
Union des Sociétés Coopératives Agricoles à Directoire et Conseil de Surveillance au capital variable N° agrément N2674
34 Boulevard Lundy 51100 REIMS
RCS REIMS 419 212 022

L'Assemblée Générale Ordinaire d'ALLIANCE CHAMPAGNE est convoquée pour le MARDI 17 JUIN 2025 à 11 heures 00 au siège social, 34 boulevard Lundy 51100 REIMS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Directoire,
Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
Rapport de gestion du groupe,
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
Affectation du résultat,
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.529-1 du Code Rural et de la pêche maritime ; approbation de ces conventions,
Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance,
Mandats de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
Variation du capital social,
Fixation du montant de l'indemnité compensatrice allouée aux membres du Conseil de Surveillance,
Fixation du budget de formation alloué aux membres du Conseil de Surveillance,
Pouvoirs en vue des formalités.

Nous vous rappelons que vous avez la faculté de prendre connaissance au siège de l'Union, à partir du 15^{ème} jour précédant la date de l'assemblée générale des documents suivants : comptes annuels, comptes consolidés ; rapport du Directoire et observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire aux associés coopérateurs ; rapport sur la gestion du groupe ; texte des résolutions proposées ; rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Le Président du Directoire
Pascal DUBOIS

M2505539

THIER Immobilier SARL
14 Rue Payen - 51100 REIMS
N° Carte Pro
RCS Reims 899 601 033
Capital social 1.000 Euros

Avis de convocation

Les associés de la coopérative sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui aura lieu le : Vendredi 13 Juin 2025 à 17 h, au siège social, 14 Rue Payen - 51100 REIMS

Signature de la feuille de présence à partir de 16 heures 50

Ordre du jour AGO :

- Rapport de gestion.
- Examen et Approbation de ces comptes, rapports et conventions.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rémunération du Gérant
- Questions et communications diverses.

Ordre du jour AGE :

- Augmentation du Capital.

Le Gérant.

M2505706

RÉDACTION

BUSSON Benjamin
03.26.08.38.31

DESANTI Nastasia
03.26.08.38.32

redaction.pamb@legalnet.org

DISSOLUTION DE SOCIETE

AC2S expertise
AUDIT COMPTABILITÉ CONSEIL

Expert-comptable à CHALONS EN CHAMPAGNE

PARCELLIER SOPHIE
EURL au capital de 8 000 €
Siège social : 34 RUE NATIONALE 51150 JALONS
RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE n°801 125 246

Avis de dissolution

En date du 07/04/2025, l'associé unique a décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 07/04/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} PARCELLIER SOPHIE, demeurant 24 RUE DE LA MADELEINE 51520 LA VEUVE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

M2505086

12 ALLÉE FARMAN
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.500 Euros
Siège social :
39 rue du Général Sarraill 51100 REIMS
Siège de liquidation :
39 rue du Général Sarraill 51100 REIMS
879 816 445 RCS Reims

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Benoit MIGNEAUX, demeurant 4 rue Cérés - 51100 REIMS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.

Le siège de la liquidation est fixé 39 rue du Général Sarraill - 51100 REIMS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505778

49 NEUFCHATEL
Société civile immobilière en liquidation au capital de 5.000 Euros
Siège social :
39 rue du Général Sarraill 51100 REIMS
Siège de liquidation :
39 rue du Général Sarraill 51100 REIMS
832 499 099 R.C.S. Reims

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Benoit MIGNEAUX, demeurant 1B rue de la Gare - 51500 TROIS PUIITS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.

Le siège de la liquidation est fixé 39 rue du Général Sarraill - 51100 REIMS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.

M2505819

COGEP REIMS

03 26 86 72 98
21 rue Courmeaux - 51100 REIMS
http://www.cogep.fr

FP COMMUNICATION
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 40 500 euros
Siège social : 13A Boulevard Lundy 51100 REIMS
Siège de liquidation :
13A Boulevard Lundy 51100 REIMS
353 549 215 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Christiane FREQUELIN, demeurant 13A Boulevard Lundy 51100 REIMS, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13A Boulevard Lundy 51100 REIMS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

M2505840

DESENTEC
SARL au capital de 30 000 €
Siège social : 6, rue du noyer brûlé 51140 ROMAIN
RCS de REIMS n°493 539 969

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 05/05/2025 a approuvé a décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 06/05/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DONDEYNE Eric, demeurant 6, rue du noyer brûlé 51140 ROMAIN et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2505829

SAM CONCEPT
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 15.000 Euros
Siège social et de liquidation :
40 rue du Port de Marne 51000 Chalons En Champagne 524 056 280
R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

Aux termes d'une décision en date du 15/05/2025 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Samuel FRAMBOURT, demeurant 40 rue du Port de Marne - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505901

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Moissons
7 Rue Gabriel Voisin – CS80018
51686 REIMS CEDEX 2

Pharma Carole Rosati Consulting
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
24 rue de Bucy - 75006 PARIS
903.979.300 R.C.S. Paris

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2025, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Madame Carole ROSATI, demeurant 24 Rue de Bucy 75006 PARIS, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 24 Rue de Bucy 75006 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques de PARIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505887

LYKO
Société civile au capital de 200 €
Siège social : 103 rue de Langeais 51420 NOGENT L'ABESSE
RCS de REIMS n°813 740 222

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2025 a approuvé a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 15/05/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GUISET Jérôme, demeurant 103 rue de Langeais 51420 NOGENT L'ABESSE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2505667

CLOTURE DE LIQUIDATION

AC2S expertise
AUDIT COMPTABILITÉ CONSEIL

Expert-comptable à CHALONS EN CHAMPAGNE

PARCELLIER SOPHIE
EURL au capital de 8 000 €
Siège social :
34 rue nationale - 51150 JALONS
RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE n°801 125 246

Avis de liquidation

En date du 07/04/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M^{me} PARCELLIER Sophie de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 07/04/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

le liquidateur

M2505087

FRANCE IMMO WEB
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
Zone Artisanale, Lieudit des Verriats 51500 CHAMPFLEURY
754 059 061 R.C.S. Reims

L'Assemblée Générale réunie le 03/01/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Arnaud PANIGEON, demeurant 7 Impasse du Général Sarraill - 10600 LA CHAPELLE ST LUC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au R.C.S. et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505276

FINANCIERE TRENTI
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 500 Euros
Siège social :
3 rue de l'Ancien Moulin 51500 MAILLY CHAMPAGNE
Siège de liquidation :
3 rue de l'Ancien Moulin 51500 MAILLY CHAMPAGNE 482 807 575 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2025 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Delphine CHARDONNET veuve TRENTI, demeurant 3 rue de l'Ancien Moulin - 51500 MAILLY CHAMPAGNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

M2505643

SCI PAUL DIACRE XIV
Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 335.040 Euros
Siège social : 2 rue Eugène Ducretet 51100 REIMS
R.C.S. Reims 489 753 855
Société en liquidation

Avis de clôture de liquidation

Les associés ont décidé, aux termes d'un acte de décision collective en date du 14 avril 2025 d'approuver les comptes de liquidation et donné quitus au liquidateur Monsieur Daniel SCHRAM, 2 rue Eugène Ducretet - 51100 REIMS de l'exécution de sa mission, l'ont déchargé de son mandat à compter du 14 avril 2025, date de la clôture des comptes de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la demande de radiation sera effectué au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Le liquidateur.

M2505662

SCI « SLW »
Société en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 45 rue Chanzy 51100 REIMS
Siège de liquidation :
3 B rue Anatole France 51430 TINQUEUX
RCS Reims 540 027 752

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur Laurent WANTELET, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505692

ICÔNE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Corinne MANFAIT
Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes
109 avenue Jean Monnet
51430 BEZANNES

TUNGSTONE
Société civile de construction-vente en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue des Docks Rémois 51100 REIMS
879 442 010 RCS Reims

Suivant délibérations en date du 18 avril 2025, l'assemblée générale ordinaire a :

- prononcé la liquidation instantanée,
- donné quitus à la société «CITANIUM», liquidateur, et déchargé cette dernière de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2505694

ICÔNE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Corinne MANFAIT
Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes
109 avenue Jean Monnet
51430 BEZANNES

TEMPO
Société civile de construction-vente en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue des Docks Rémois 51100 REIMS
843 456 120 RCS Reims

Suivant délibérations en date du 18 avril 2025, l'assemblée générale ordinaire a :

- prononcé la liquidation instantanée,
- donné quitus à la société «CITANIUM», liquidateur, et déchargé cette dernière de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2505695

49 NEUFCHATEL
Société civile immobilière au capital de 5.000 Euros
Siège social :
39 rue du Général Sarraill 51100 REIMS
Siège de liquidation :
39 rue du Général Sarraill 51100 REIMS
832 499 099 RCS Reims

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benoit MIGNEAUX, demeurant 1B, rue de la Gare - 51500 TROIS PUIITS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505818

KAMALA
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
20 Rue de Courcy 51220 THIL
Siège de liquidation : 20 Rue de Courcy 51220 THIL
752 010 298 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Cyril VERDOLINI, demeurant 20 rue de Courcy 51220 THIL de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2505896

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Moissons
7 Rue Gabriel Voisin – CS80018
51686 REIMS CEDEX 2

DATEAM
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 2.400 Euros
Siège social : 4 Allée de Champagne
51390 JOUY LES REIMS
Siège de liquidation :
4 Allée de Champagne
51390 JOUY LES REIMS
822 459 467 RCS REIMS

Suivant délibérations en date du 26 février 2025, l'Assemblée Générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Anthony GUILLAUME demeurant 4 Allée de Champagne 51390 JOUY-LES-REIMS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505638

12 ALLÉE FARMAN
Société civile immobilière
au capital de 1.500 Euros
Siège social : 39 rue du Général Sarraïl
51100 REIMS
Siège de liquidation : 39 rue du Général Sarraïl
51100 REIMS
879 816 445 R.C.S. Reims

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31.12.2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benoit MIGNEAUX, demeurant 4, rue Cérés - 51100 REIMS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2505779

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



EFFICIENCE
PAYS CHAMPENOIS

Notaire à REIMS (Marne)
28-30 rue Payen

EPOUX GENTIL

Suivant acte reçu par Maître Charles RENAUX, Notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée «Efficiency Pays Champenois», titulaire d'un Office Notarial à REIMS (Marne), 28-30 rue Payen, le 25 avril 2025, Monsieur Bernard Roger Paul GENTIL et Madame Lysiane Marie-Christine GENTIL, demeurant à REIMS (51100) 4 rue François d'Or mariés à la mairie de REIMS (51100) le 7 juin 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts ont adopté le régime de la communauté universelle.

Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Charles RENAUX notaire soussigné.

M2505899



CAILTEAUX
NOTAIRES-DEPUIS 1788



Notaires de France

EPOUX LINDERME

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Clarisse CAILTEAUX-BRICE, Notaire Associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «CAILTEAUX NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à WITRY LES REIMS, 2, Avenue de Rethel, CRPCEN 51057, le 20 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Hervé Marcel LINDERME, et Madame Véronique Berthe Jacqueline HANTZ, demeurant ensemble à WITRY LES REIMS (51420) 4 rue Jean Rousseau.

Monsieur est né à SAINT-HIPPOLYTE (25190) le 14 décembre 1950.

Madame est née à AUDINCOURT (25400) le 12 mars 1953.

Mariés à la mairie de AUDINCOURT (25400) le 23 février 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2505813

AVIS

ADMINISTRATIF

VILLE D'EPERNAY

Avis de mise en œuvre d'une procédure d'abandon manifeste au 7bis rue Frédéric plomb à Épernay 51200

Par procès-verbal provisoire n°R-2025-1003 en date du 21 mai 2025, la Maire de la Ville d'Épernay a constaté que la maison d'habitation située 7 bis rue Frédéric-Plomb à Épernay (51200), parcelle cadastrale BO 865, appartenant à Madame Andrée ODILE et Monsieur Philippe ODILE est en état d'abandon manifeste au sens des articles L.2243-1 à L.2243-3 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal peut être consulté en mairie.

M2505872

AVIS DIVERS

M^{me} Camille LECOMTE

Par testament olographe en date du 29 juin 1984, Madame Camille LECOMTE, née à SAINT GERMAINMONT (08190), le 03/09/1929 en son vivant retraitée, demeurant à VAUCIENNES (51480) 8 rue Henri Martin, veuve de Monsieur Serge TRINIANE, décédée à EPERNAY (51200) le 06/03/2025, a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Valérie COUTANT suivant procès-verbal en date du 5 mai 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Valérie COUTANT, notaire à DAMERY (51480) 84 rue Paul Douce, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE de la copie authentique des procès-verbaux.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

M2505637

Monsieur Michel Georges MALET

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2014,

Monsieur Michel Georges MALET, en son vivant Retraité, veuf de Madame Paulette Germaine FERAT, demeurant à DORMANS (51700), 6 place Léon Bourgeois, mais résidant au jour de son décès à l'EHPAD de DORMANS (51700), 29 rue des Moussiaux.

Né à MONTMIRAIL (51210), le 27 mars 1935.

Décédé à EPERNAY (51200) (FRANCE), 137 rue de l'Hôpital Auban-Miéet, le 24 mars 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie COINTIN-TARATUTA, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «NOTAIRES DE LA VALLEE», titulaire d'Offices Notariaux, nommé pour exercer dans l'Office Notarial situé à DORMANS (51700), 3-5 rue du Général Louis Vallin, CRPCEN 51085, le 16 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie COINTIN-TARATUTA, notaire à DORMANS (51700) 3-5 rue du Général Louis Vallin, référence CRPCEN : 51085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2505658



CAILTEAUX
NOTAIRES-DEPUIS 1788



Notaires de France

M. Michel PÉRINET

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} mars 2008,

Monsieur Michel PÉRINET, en son vivant retraité, veuf de Madame Jacqueline FEUILLARD, demeurant à NOGENT L'ABBESSE (51420) 142 rue des Etrelles.

Né à REIMS (51100), le 5 juillet 1928. Décédé à REIMS (51100) (FRANCE), le 15 mars 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valentin CAILTEAUX, Notaire Associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « CAILTEAUX NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à WITRY-LES-REIMS, 2, Avenue de Rethel, le 5 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valentin CAILTEAUX, notaire associé à WITRY-LES-REIMS (51420) 2 avenue de Rethel, référence CRPCEN : 51057, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2505681



CAILTEAUX
NOTAIRES-DEPUIS 1788



Notaires de France

M^{me} Gisèle FESSARD

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juillet 2009, suivi d'un codicille en date du 14 février 2019,

Madame Gisèle Augustine Marguerite FESSARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Maurice Alexandre DELACROIX, demeurant à REIMS (51100) 1 rue Chanteraine.

Née à MAROMME (76150), le 21 octobre 1929.

Décédée à REIMS (51100), le 1^{er} janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clarisse CAILTEAUX-BRICE, Notaire Associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «CAILTEAUX NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à WITRY LES REIMS, 2, Avenue de Rethel, le 20 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clarisse CAILTEAUX-BRICE, notaire associée à WITRY-LES-REIMS (51420) 2 avenue de Rethel, référence CRPCEN : 51057, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2505810

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS - APPARTEMENT :
57 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
- T4 au 4^{ème} étage - 66 m² env - lot 110
- DPE : D - 100 500 € - réf : ER.17143
VITRY LE FRANCOIS - APPARTEMENT :

1 RUE GOSSELIN - T3 au 1^{er} étage
- 72 m² env - lot 14 - box - DPE : en cours - 76 500 € - réf : ER.17940

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 07 86 50 25 49

Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : Par mail.

Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

M2505650

SAFER

SAFER Grand Est

Appel de candidatures

La SAFER Grand Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/06/2025 (date de réception en nos locaux) auprès du Service départemental de la Marne, 14 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY LES REIMS. Tél. : 03.26.04.77.71 ou par mail à l'adresse nmangin@safergrandest.fr. Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de la Marne ou au siège de la SAFER Grand Est. Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande. Ambonnay : 10 a 69 ca de vignes AB-0651 en zone A.

Loué sur toute la surface. Priorité aux candidats s'engageant à consentir un nouveau bail à long terme à l'exploitant actuel.

M2505774

SAFER Grand Est

Appel de candidatures

La SAFER Grand Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/06/2025 (date de réception en nos locaux) auprès du Service départemental de la Marne, 14 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY LES REIMS. Tél. : 03.26.04.77.71 ou par mail à l'adresse nmangin@safergrandest.fr.

Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de la Marne ou au siège de la SAFER Grand Est.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

Bethon : 31 a 99 ca AD-0423 AE-0216 Bâtiments loués . Candidat s'engageant à maintenir le preneur.

M2505775

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE REIMS

Jugement du 20 mai 2025

SA MECAMARC, Route Nationale 3, La Pierre Qui Tourne, 51480 Oeuilly, RCS Greffe de Reims 786 620 039. Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage. Jugement modifiant le plan de sauvegarde.

M2505802

SARL FOOTGOLF TRIBAUT, 8 Rue des Gais Hordons, 51480 Romery, RCS Greffe de Reims 837 787 076. Gestion d'installations sportives. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims -, et mettant fin à la mission de l'administrateur Sellar Ajilink Labis Cabooter de Chanaud (Me Jérôme Cabooter).

M2505801

SAS EXOTIQUE SHOP CAPUCINS, 7 Rue des Capucins, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 922 123 237. Autres commerces de détail en magasin non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Sellar Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims.

M2505803

SARL CINDY CUT, 3 Rue Jeanne d'Arc, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 839 259 942. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Sellar Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims.

M2505804

SARL POSE MARNE, 7 Rue Pierre Salmon, 51430 Bezannes, RCS Greffe de Reims 847 858 040. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epemay.

M2505805

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 20 mai 2025

SAS MURO BAT, 2 Rue des Fleurs, 51350 Cormontreuil, RCS Greffe de Reims 912 501 970. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2025, désignant liquidateur Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

M2505815

SARL TRANSPORTS BOUCLY (T.B.), 116 Rue des Jancelins, 51200 Epemay, RCS Greffe de Reims 902 108 331. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur Sellar Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

M2505816

SARL AKA, 138 Boulevard Dauphinot, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 839 493 327. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Septembre 2024, désignant liquidateur Sellar Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

M2505828

Monsieur CHARLEY Brice, André, Maurice sous la dénomination EIRL CHARLEY ART-HACHE, 8 rue Nicolas Appert, 51430 Tinqueux, RCS Greffe de Reims 839 324 761. Gestion d'installations sportives. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Mai 2025, désignant liquidateur Sellar Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

M2505855

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 20 mai 2025

SAS SODIREM, Rue Docteur Robert Creusat, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 952 847 820. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Avril 2025, désignant administrateur Sellar A.J.C. (Me Nicolas Torrano) 31-33, rue de Talleyrand - 51100 Reims avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epemay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

M2505850

SAS WAHOU PARE-BRISE, 6 bis Rue Denis Papin, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 984 889 576. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire Sellar Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

M2505854

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

SCP R. MOUZON et J.P. CATTELAINE

Notaires associés

43 rue Mme de Sévigné

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

ARDENNES LAVAGE AUTO/HAWAI

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique reçu le 07/05/2025 par Maître Alexandre MOUZON, Notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (08000) - 43 rue Madame de Sévigné, enregistré au SIE CHARLEVILLE MEZIERES, le 16/05/2025, dossier : 202500009276, bordereau : 0804P012025N00409, ARDENNES LAVAGE AUTO, SARL au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social 69 rue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES au RCS de SEDAN, a cédé à HAWAI, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social 40 bis rue Parmentier 08700 NOUZONVILLE, immatriculé au RCS de SEDAN sous le n°938 418 431, un fonds de commerce : DE LAVAGE ET ENTRETIEN DE VEHICULES AUTOMOBILES situé à SEDAN, 29 boulevard Fabert et un FONDS DE COMMERCE DE LAVAGE ET ENTRETIEN DE VEHICULES AUTOMOBILES, exploité sis 56 avenue des Martyrs de la Résistance, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, moyennant le prix de 360 000 €, s'appliquant :

- au fonds situé à Charleville-Mézières : à concurrence de DEUX CENT MILLE SIX CENTS EUROS (200 600,00 €) ;au fonds situé à Sedan : à concurrence de CENT CINQUANTE NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (159 400,00 €).

La date d'entrée en jouissance est fixée au 07/05/2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me MOUZON Alexandre, notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (08000) - 43 rue Madame de Sévigné, où domicile a été élu à cet effet.

Me Alexandre MOUZON

M2505600

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SCP Stéphane ROSTOWSKY

Notaire

1 et 3 avenue Leclerc - 08200 SEDAN

SCI « JASMIN HABITAT »

Aux termes d'un acte reçu par Me Stéphane ROSTOWSKY, Notaire à SEDAN, le 19 mai 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI «JASMIN HABITAT».

FORME : Société civile.

CAPITAL SOCIAL : 1.500,00 €.

SIÈGE SOCIAL : SEDAN (08200), 16 rue des Jasmins.

OBJET SOCIAL : Acquisition, propriété, jouissance, administration et éventuellement la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs des associés de tous immeubles.

DURÉE : 99 ans.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.500,00 €.

ASSOCIÉS GÉRANTS : Monsieur LABOUGLIE Christophe, demeurant à ILLY (08200), 4 ruelle Gobé, Monsieur LABOUGLIE David, demeurant à SEDAN (08200), 16 rue des Jasmins et Monsieur LABOUGLIE Clément, demeurant à SEDAN (08200), 16 rue des Jasmins.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Pour avis.

M2505811

SAS LOXANVE

Avis de constitution de SAS

Par ASSP du 15.05.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée (SAS)

DÉNOMINATION SOCIALE : LOXANVE

OBJET SOCIAL : L'activité de production et de revente d'énergies de toute nature,

L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet,

La réalisation de travaux agricoles, la location de matériels agricoles et autres prestations de services, l'achat et la revente de produits agricoles ainsi que tous travaux ruraux et forestiers divers au profit de personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public.

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Tabur 08130 SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX

DURÉE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 10.000 euros divisé en 100 actions de 100 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix

CLAUSES D'AGRÈMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote

PRÉSIDENT : M. Xavier GILLET, demeurant 7 rue Tabur 08130 SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M^{me} Véronique GILLET-BISOT, demeurant 7 rue Tabur 08130 SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX

IMMATRICULATION : RCS de SEDAN

Pour avis : Le président.

M2505679

Octav

Société d'Avocats

8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

ARDEN'METAL

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 41 Rue de Sedan 08450 REMILLY AILLICOURT RCS Sedan

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie de signature électronique via DocuSign® conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 16/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : ARDEN'METAL.

SIÈGE SOCIAL : 41 Rue de Sedan - 08450 REMILLY AILLICOURT.

OBJET SOCIAL : La fabrication de serrurerie, la fabrication et le montage d'ossature métallique, le montage de charpente, tous travaux de maintenance et d'entretien de fermeture métallique et industrielle ; L'achat, la vente et la pose de fermeture et menuiserie métallique, PVC et aluminium, la pose de clôture ; La réalisation d'ouvrage chaudronné et le pliage ; Tous travaux de bardage, de couverture et de manutention ; L'import, l'export, l'achat et la vente de tous produits et matériaux se rapportant aux domaines d'activités précités.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

GÉRANCE : M. Nicolas MAHOUDEAUX, demeurant 1 Rue de la Bitche - 08210 VILLERS-DEVANT-MOUZON.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis.

M2505809

CWA

Colas Willeme & Associés

EXPERTS-COMPTABLES

6 BD DES ECOSSAIS 08200 SEDAN 05 24 29 80 81 CONTACT@c-w-a.fr

SECile

Société civile immobilière au capital de 100 Euros

Siège social : 2 bis rue du Belvédère 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARLEVILLE MEZIERES du 2 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : SECile.

SIÈGE SOCIAL : 2 bis rue du Belvédère - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

OBJET SOCIAL : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Edwin LACH, demeurant 2 impasse Péping - 93300 AUBERVILLIERS.

Mademoiselle Séréna LACH, demeurant 15 rue Joseph Dijon - 75018 PARIS.

Madame Cécile CARCAT, épouse LECRIQUE, demeurant 2 bis rue du Belvédère - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis : La gérance.

M2505720

SCI DE LA TEAM

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 6 route d'Adon 08220 CHAUMONT PORCIEN

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à CHAUMONT PORCIEN (08) du 19/05/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI DE LA TEAM.

SIÈGE SOCIAL : 6 route d'Adon - 08220 CHAUMONT PORCIEN.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la construction, l'administration, la gestion, l'exploitation par voie de location notamment commerciale ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles, dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; L'aliénation d'un ou des immeubles devenus inutile à la Société, par tous moyens ; La souscription de tous emprunts pour financer l'acquisition des biens immobiliers, ainsi que toutes garanties.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M^{me} Virginie Guichard et M. Yannick Guichard, demeurant ensemble 6 route d'Adon - 08220 CHAUMONT PORCIEN.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas, sauf entre associés ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis : La Gérance.

M2505722

CWA

Colas Willeme & Associés

EXPERTS-COMPTABLES

6 BD DES ECOSSAIS 08200 SEDAN 05 24 29 80 81 CONTACT@c-w-a.fr

LE SNACK'N BAR

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 32 Rue Nationale, 08450 CHEMERY CHEHERY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEMERY-CHEHERY du 6 mai 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DÉNOMINATION : LE SNACK'N BAR

SIÈGE : 32 Rue Nationale, 08450 CHEMERY CHEHERY

DURÉE : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1 000 euros

OBJET : Bar, snack, traiteur, relais de poste, épicerie, jeun.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Madame Camille TADAJEWSKI, demeurant 9 Rue es Caquettes, 08200 SEDAN.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Halil GENCLER, demeurant 16 Chemin de la Tannière, 08200 SEDAN.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis : Le président

M2505895

SARL CHOCARDELLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/05/2025, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION : CHOCARDELLE.

SIÈGE SOCIAL : 35 rue Alfred Doury - 08310 JUNVILLE.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires ;
- Location de matériel ;
- Production et la vente d'énergie notamment à partir de panneaux solaires photovoltaïques ;
- Toutes prestations de services agricoles sans application de produits phytosanitaires.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 € divisé en 100 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune.

GÉRANCE : M. Jérôme CHOCARDELLE, demeurant 35 rue Alfred Doury - 08310 JUNVILLE nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis : Le représentant légal.

M2505848

AO PATRIMOINE

Avis de constitution

Suivant acte sous signatures privées en date à CHARLEVILLE MEZIERES du 15 mai 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : AO PATRIMOINE.

FORME : Société civile immobilière.

OBJET : La société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ;
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ;
- la vente de tous biens ou droits immobiliers ;
- l'échange ;
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

CAPITAL SOCIAL : MILLE € (1.000,00 €), divisé en 100 parts de DIX € (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

SIEGE SOCIAL : CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), 1 boulevard du Préfet Frain.

GERANCE : Monsieur Olivier DAUTREMAY a été désigné en qualité de premier gérant pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne pourront être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

Pour zvis : Maître Benjamin COEURLOT.

M2505867

IDEA

15 rue du Président Kennedy 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

VITHOMARG

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 11 rue de Grains 08220 CHAUMONT PORCIEN

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à CHAUMONT PORCIEN (08) du 16/05/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : VITHOMARG.

SIÈGE SOCIAL : 11 rue de Grains - 08220 CHAUMONT PORCIEN.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la construction, l'administration, la gestion, l'exploitation par voie de location notamment commerciale ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles, dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; L'aliénation d'un ou des immeubles devenus inutile à la Société, par tous moyens ; La souscription de tous emprunts pour financer l'acquisition des biens immobiliers, ainsi que toutes garanties.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M^{me} Viviane Guichard, demeurant 11 rue de Grains - 08220 CHAUMONT PORCIEN.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas sauf entre associés ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de SEDAN.

Pour avis : La gérance.

M2505715

MODIFICATION

DE STATUTS

COMPAGNIE DE PROMOTION EUROPEENNE-BETON ET CARRIERE

COMPAGNIE DE PROMOTION EUROPEENNE-BETON ET CARRIERE Par abréviation CPE BETON ET CARRIERE Société par actions simplifiée Au capital de 160.000 Euros Siège social : 3 rue E Oehmichen 51100 -REIMS 388-598-328 RCS REIMS PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : La société ROMINVEST, société par actions simplifiée au capital social de 7 500 €, dont le siège social est situé au LIEUDIT L'EPINETTE 51110 LAVANNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 443 211 321, représentée par DELL'ATTI FRANCK ET FILS agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2024, il résulte que : Le siège social a été transféré du 3 rue E Oehmichen 51100 REIMS au 6 Bis rue du Commerce 08000 WARCO, à compter de cette date. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 388 598 328 RCS REIMS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

M2505689

FCN

EXPERTISE AUDIT CONSEIL Nord Ardennes

1 rue du Val de Vence - BP 10015 08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX 7 rue Pasteur - BP 14 08800 MONTHERME 30 rue Contamine - 08600 GIVET

SAS PMDIER

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 Euros

Siège social : 1 lotissement les Bas-Triots 08160 FLIZE 853 986 768 RCS Sedan

L'Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire réunie le 15 mai 2025 a décidé :

- de transférer le siège social du 1 lotissement les Bas-Triots - 08160 FLIZE au 78 avenue de la Marne - 08200 SEDAN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- de nommer Madame Sarah DELECLUSE, demeurant 2 bis rue du Ménil - 08200 SEDAN en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Pierre-Mareen DIACRE, démissionnaire. L'article 36 des statuts a été supprimé en conséquence.

M2505604

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

ALLIANCE SERVICES ARDENNES

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social : 69 avenue Charles Boutet
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
491 664 322 RCS Sedan

Transfert de siège social

Aux termes d'un acte en date du 16/05/2025 et à effet du même jour, il a été décidé de transférer le siège social au 26 rue Monge 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

M2505678

SCI OLIRANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2025 a décidé de transférer le siège social du 9 Rue de la Gare, 51110 HEUTREGIVILLE au 8B Allée André BARROIS, 08310 JUNIVILLE à compter du 30 avril 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

M2505691

AIGLE POLE SERVICES

AIGLE POLE SERVICES, SARL au capital de 15.000 €. Siège social : 07 place de l'Hotel de Ville - 93600 AULNAY SOUS BOIS. R.C.S. 981 251 739 BOBIGNY. L'AGE du 28/04/2025 a décidé de transférer le siège social au 01 rue du Relai - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, à compter du 01/05/2025. Gérant : M. BEN HASSINE YOUSSEF, 73 rue du General Carre - 51100 REIMS. Radiation du R.C.S. de BOBIGNY et immatriculation au R.C.S. de SEDAN.

M2505420

VIARLE

SARL au capital de 360.000 Euros
Avenue du Général de Gaulle
54280 SEICHAMPS
R.C.S. : Nancy 834.104.960

Réunis en Assemblée le 21/05/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social de : Avenue du Général de Gaulle - 54280 SEICHAMPS à l'adresse suivante : Rue Cadeau - 08200 SEDAN.

Les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés corrélativement.

Monsieur Loïc DUPUIT domicilié 44 rue du Val Clair - 54280 SEICHAMPS reste Gérant de la société.

En conséquence, la société qui est immatriculée au R.C.S. de NANCY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis.

M2505864



FCM
Expertise-Comptable

ALARME SECURITE 08

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 place des Sorbiers
08400 GRIVY LOISY
979 753 241 RCS SEDAN

Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2025, l'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du 20 mai 2025 la dénomination sociale «ALARME SECURITE 08» par «ALARME SECURITE VINCENT THIBAUTL» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

M2505866



CLINIQUE VETERINAIRE DE LA CHIERS

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 35 rue Clément Ader, ZAC de Wé
08110 CARIGNAN
793 349 903 RCS SEDAN

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 30 avril 2025, il résulte que Monsieur Jean Benoit LAMORT, demeurant 3 rue de la Briqueterie, 6820 MUNO (Belgique) a été nommé en qualité de Président en remplacement de la Société JBMC, démissionnaire. Aux termes d'une décision du Président en date du 30 avril 2025, Madame Mélaine LAMORT, demeurant 3 rue de la Briqueterie, 6820 MUNO (Belgique) et Madame Christelle HAGE, demeurant 8 Hayons, 6820 FLORENVILLE (Belgique) ont été nommées en qualité de directrices générales de la Société.

Pour avis : Le président.

M2505876



JBMC

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Saily
08110 BLAGNY
8 356 RCS SEDAN

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2025, l'AGE a décidé de modifier l'objet social comme suit «l'exercice de la profession de vétérinaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut, en outre, accomplir toutes opérations civiles, mobilières, financières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus, ou en faciliter l'accomplissement ; Dans les rapports entre les associés et dans ses rapports avec les tiers, la société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect du principe d'indépendance et au respect du secret professionnel ;La détention de titres de sociétés ayant pour activité l'exercice de la profession de vétérinaires ; L'acquisition, la gestion et la vente de toutes participations financières de toutes sociétés ayant pour activité l'exercice de la profession de vétérinaires sous toutes ses formes ou de tous groupements de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaires ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridique, économique, administrative et financière se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement», de transférer le siège social du Route de Saily, 08110 BLAGNY au 35 rue Clément Ader, ZAC de Wé, 08110 CARIGNAN, à compter du 30/04/2025, et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis La Gérance

M2505880

POURSUITE D'ACTIVITE

SELARL AMIVETO 2

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 101 Boulevard Gambetta
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 933 317 133

Aux termes d'une délibération en date du 16/05/2025, la collectivité des associés n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

La gérance.

M2505384



1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

ROU STA

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros
Siège social : Hameau de Montimont
08350 DONCHERY
393 462 403 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 13/05/2025 date de l'AGE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

M2505395

AUX CISEAUX D'OR

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 3 Boulevard de la 2^{ème} DI
08300 RETHEL
391 310 166 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.

M2505911

DISSOLUTION

DE SOCIETE

PLOTARD AVELANGE

SCI au capital de 304 Euros
Siège social : 23 rue Roger SALENGRO
08160 FLIZE
R.C.S. Sedan 429 921 687

L'assemblée générale extraordinaire du 19/05/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 19/05/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame PLOTARD NÉE AVELANGE MARIE CLAUDE, demeurant 5 B rue Maurice Lassalle - 08160 NOUVION SUR MEUSE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SEDAN.

PLOTARD née AVELANGE Marie Claude.

M2505733

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LEFEBVRE FRERES

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LEFEBVRE FRERES, SCI au capital de 42.838,17 € Siège social 68 boulevard Robert Masson - 08300 RETHEL. 950 064 378 R.C.S. SEDAN. Par délibération en date du 14/05/2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. LEFEBVRE Pierre demeurant 68 boulevard Robert Masson - 08300 RETHEL. Le siège de la liquidation est fixé au 68 boulevard Robert Masson - 08300 RETHEL. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN.

M2505843

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



SCP INFANTINO et GALLI-RICOUR

10 rue de l'Aisne - 08400 VOUZIERES

ÉPOUX MAHAUT/PRINCET

Aménagement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Isabelle GALLI-RICOUR Notaire à 10 rue de l'Aisne, le 7 octobre 2024, à la requête de :

Monsieur Vincent Etienne MAHAUT et Madame Anita PRINCET, demeurant ensemble à MONTHOIS (08400), 2 chemin des Monts, Mariés à RETHEL (08300) le 1^{er} juillet 1989.

Lesquels ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en lui adjoignant une société d'acquêts.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Isabelle GALLI-RICOUR, notaire à VOUZIERES (08400), 10 rue de l'Aisne.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

M2505640

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. MIRMONT Jean -Marie décédé le 10/07/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808120828.

M2505762

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 22/04/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CLOEZ Monique décédée le 12/09/2023. Réf. 0808146937. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2505763

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 22/04/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LAMBERT Gerard décédé le 15/09/2019. Réf. 0808146942. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2505764

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 22/04/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VAN-HECKE Ghislain décédé le 15/07/2019. Réf. 0808146946. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2505765

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 23/04/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CHOQUET Marie décédée le 08/09/2013. Réf. 0808146987. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2505766

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 23/04/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CLARA Claudine décédée le 24/08/2021. Réf. 0808147004. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2505767

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 22/04/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LOUIS Jacqueline décédée le 15/07/2024. Réf. 0808146945. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2505768

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. SELLIER Thierry décédé le 20/09/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808104156.

M2505769

SUCCESSION VACANTE

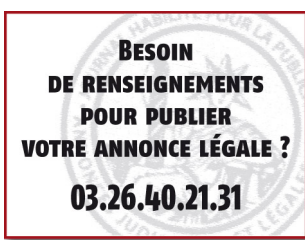
La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} THEYS Sandrine décédée le 11/04/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808128772.

M2505770

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CARTON Sylvie décédée le 16/12/2007 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808130881.

M2505771



TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE SEDAN

Jugement du 15 mai 2025

SAS ECO BOIS, D982, 08250 Sechault, RCS Sedan 835 020 132. Exploitation forestière, achat et vente de bois, tous travaux forestiers, Bûcheronnage, façonnage et débardage. Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex.

M2505753

SARL CADS, 51 cours Briand, 08000 Charleville-Mezieres, RCS Sedan 819 359 480. Débit de boissons, de petite restauration et d'exploitation d'appareils de jeux automatiques. Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres.

M2505755

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 15 mai 2025

GERCEK (nom d'usage GERCEK (El)) Mahmut, 85 rue de Monthermé, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 949 250 872. Restauration de type rapide sur place ou à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2505749

SARL TCM 08, 8 rue Félicien Wautelet, 08000 Charleville-Mezieres, RCS Sedan 798 093 589. Bardage, couverture, montage ossatures bois et métallique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2505751

SAS PROBAT, 1 rue Madeleine Rébérioux, 08000 Charleville-Mezieres, RCS Sedan 918 270 497. Etanchéité, bardage, isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2505752

SAS SASU O JOK'HAIR 2, 43 rue Albert Poulain, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 893 458 349. La coiffure homme et enfant, barbier, et la vente de tous produits et accessoires liés à cette activité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

M2505754

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

SAS COBALT, 23 rue du Belvédère, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 980 498 638. Conception, fabrication, achat et vente de bougies, bougies parfumées, parfums d'intérieurs, objets décoratifs, articles d'intérieurs - Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 avril 2025 désignant liquidateur Selarl Bruno Raullet, prise en la personne de Maître Raullet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2505756

SAS BARBER ROBERTSON COIFFURE, 1 rue Madame de Sévigné, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 981 964 190. La coiffure et entretien de la pilosité faciale, vente de produits liés à l'activité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2505757

SARL TECHNIMETAL, 34 rue des Jardins, 08110 Carignan, RCS Sedan 525 268 298. Fabrication de structures métalliques, construction métallique et accessoires. Achat et revente de métaux précieux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2505758

SAS BRINDILLE (SAS BRINDILLE), 24B rue Baron Quinart, 08000 Charleville-Mezieres, RCS Sedan 891 162 257. Vente de produits de bien-être et alimentaires, vente de marchandises et location de matériels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raullet, prise en la personne de Maître Raullet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2505759

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 15 mai 2025

AGNES (nom d'usage AGNES (El)) Jérémy, 12 rue Haute, 08240 Brieulles-sur-Bar, RCS Sedan 750 434 821. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 avril 2025, désignant : administrateur Selas Vermue, prise en la personne de Maître Vermue 35 rue Victor Basch 02100 saint Quentin, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2505748

POTTIER (nom d'usage POTTIER (El)) Virginie Magali Valérie, 6 route de Sedan, 08160 Flize, RCS Sedan 822 092 409. Boulangerie-pâtisserie, vente de journaux, petit traiteur. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 avril 2025, désignant : administrateur SCP Pascale Chanel Elodie Bayle, prise en la personne de Maître Pascale Chanel 1 Place du Pont à Seille Centre d'Affaires 57000 Metz, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2505750

INTERDICTION DE GÉRER

Jugement du 15 mai 2025

SAS AXXAM, 16 allée de la Citadelle Etage 2, porte 3 -, 08000 Charleville Mezieres, RCS Sedan 880 899 364. Maçonnerie générale, rénovation, électricité, plomberie. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Lyes Drah pour une durée de 3 ans. M2505682

SAS NL FOOD, 9 place de la Résistance, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 903 692 804. Restauration rapide à emporter et en livraison. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Lyes Drah pour une durée de 4 ans. M2505683

SAS LE PRINCE KEBAB, 9 avenue d'Arches, 08000 Charleville Mezieres, RCS Sedan 818 315 814. Restauration rapide sur place et à emporter. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Walid naït Ali pour une durée de 4 ans. M2505684

SAS AV FERMETURES, 2 rue du Faubourg, 08110 Carignan, RCS Sedan 817 900 863. Vente, pose, installation de fenêtres, de portails, menuiseries, bois, Pvc, métalliques, vitrages, serrureries, automatismes et Domotique. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Anthony Vauthier pour une durée de 7 ans. M2505685

SAS LES DELICES DE CHARLEVILLE, 156 avenue Carnot, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 889 753 851. Boulangerie, pâtisserie artisanale. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Abdelloihab Bouhallgoum pour une durée de 5 ans. M2505686

SAS O'ROYALE CHICKEN, 69A rue Bourbon, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 844 439 190. Restauration rapide. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Hossam Benshilia pour une durée de 5 ans. M2505687

FRADET (nom d'usage PHILIPPE (El)) Pascaline, 2 porte de France, 08210 Mouzon, RCS Sedan 351 986 740. Vente et achat de véhicules d'occasion et accessoires, lavage à la main de véhicules. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Madame Pascaline Fradet pour une durée de 5 ans. M2505688

Aube

CONSTITUTION DE SOCIETE

SC « GULEO »

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 16 mai 2025, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
FORME : SC.
DÉNOMINATION : «GULEO».
SIÈGE SOCIAL : 74 Rue de la Liberté - 10510 ORIGNY LE SEC.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet la prise de participation dans toutes sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole, viticole ou immobilière et la gestion de ces participations et la gérance de toutes sociétés ; l'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir locataire ou propriétaire, usufruitière, nue-propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement sur le territoire français et les territoires étrangers limitrophes ; toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 € divisé en 500 parts de 10 €.
CESSION DE PARTS SOCIALES : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des trois quarts des voix exprimées.
GÉRANCE : Monsieur Jean-Christophe PAYEN, demeurant 18 Rue du Moulin - 10180 SAINT LYÉ, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
IMMATRICULATION : au greffe du Tribunal de Commerce de TROYES.
Pour avis : La gérance.

M° COSSARD - MARTIN - DAMAY
30 boulevard Victor Hugo, B.P. 704
10001 TROYES CEDEX
Tél. : 03.25.82.66.55

SCI LAURUS ESTATE

Suivant acte sous seing privé en date du 8 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DÉNOMINATION : SCI LAURUS ESTATE.
SIÈGE SOCIAL : BUXEUIL (10110), 7 rue des Ponts.
DURÉE : 99 années.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € numérotées de 1 à 100.
GÉRANTE : M^{me} Laura MOUTARD épouse BITTEROLF, demeurant à BUXEUIL (10110), 7 rue des Ponts.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TROYES.
Pour avis : La gérante.

OFFICE VICTOR HUGO
NOTAIRES ASSOCIÉS

M° COSSARD - MARTIN - DAMAY
30 boulevard Victor Hugo, B.P. 704
10001 TROYES CEDEX
Tél. : 03.25.82.66.55

SCI LAURUS ESTATE

Suivant acte sous seing privé en date du 8 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DÉNOMINATION : SCI LAURUS ESTATE.
SIÈGE SOCIAL : BUXEUIL (10110), 7 rue des Ponts.
DURÉE : 99 années.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € numérotées de 1 à 100.
GÉRANTE : M^{me} Laura MOUTARD épouse BITTEROLF, demeurant à BUXEUIL (10110), 7 rue des Ponts.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TROYES.
Pour avis : La gérante.

SARL BOUCHERIE CHAMPENOISE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/05/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
FORME : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION : BOUCHERIE CHAMPENOISE.
SIÈGE SOCIAL : 82 rue Nationale - 10200 BAR SUR AUBE.
OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Boucherie, charcuterie, traiteur.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 3.000 € divisé en 300 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune.
GÉRANCE : M. Yoann GAUTHIER demeurant 26 Grande Rue - 10200 THIL nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
IMMATRICULATION : au RCS de TROYES.
Pour avis : Le représentant légal. M2505781

JAURES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 21/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : JAURES.
SIÈGE : 69 rue du Général de Gaulle - 10000 TROYES.
DURÉE : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 1.000 €.
OBJET : - L'exploitation de tout établissement de restauration, incluant la restauration traditionnelle, rapide et la vente de repas, de plats cuisinés et de boissons alcoolisées (uniquement à consommer sur place) et non alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter ;
- La vente de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées, y compris la vente à emporter, la livraison via des plateformes tierces, ainsi que la vente de produits en lien avec la décoration, les arts de la table et tout autre produit associé à l'organisation d'événements ;
- L'organisation de tous types d'événements, tels que mariages, anniversaires, baptêmes, communions, séminaires, départs en retraite, réceptions et tout autre événement privé ou professionnel, incluant la fourniture de services de restauration et de traiteur ;
- La location de matériel et la prestation de services liés à l'événementiel, tels que la location de vaisselle, mobilier, décoration, équipements de sonorisation, éclairage et autres prestations nécessaires à l'organisation d'événements.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT :
- la société DTL, Société civile immobilière au capital de 3.000 €, dont le siège social est 69 rue du General De Gaulle - 10000 TROYES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le 949 579 940 R.C.S. TROYES ;
- représentée par Monsieur Arnaud DUVIVIER, Président de la SASU AD HOLDING, gérante de la SCI DTL.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
M2505841

Groupe Prieur
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

AQUATHERM SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros
Siège social : 41 rue du châtelet 10100 PARS LES ROMILLY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARS LES ROMILLY du 21/05/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée à associé unique.
DÉNOMINATION SOCIALE : AQUATHERM SOLUTIONS.
SIÈGE SOCIAL : 41 rue du châtelet - 10100 PARS LES ROMILLY.
OBJET SOCIAL : Toutes prestations de services, maintenance et vente dans les domaines de la plomberie, sanitaire, chauffage et climatisation ainsi que dans le secteur de la distribution de toutes énergies et génie climatique.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GÉRANCE : Monsieur Stéphane PERS, demeurant 41 RUE DU CHATELET 10100 PARS LES ROMILLY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.
Pour avis : La gérance.

baillot & ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

GALERIE PIERRE BROST

Aux termes d'un ASSP en date du 21/05/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GALERIE PIERRE BROST
Objet social : Vente d'antiquités, tableaux et dessins anciens, courtage, conseil, valorisation, expertise, succession,
Siège social : 26 Rue du Palais de Justice, 10000 TROYES
Capital : 5 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES
Gérance : M. BROST Pierre 26 Rue du Palais de Justice 10000 TROYES
M2505835

SCI THOMAS SHEPERD

Suivant acte sous seing privé en date à LAVAU du 31 mars 2025, il a été constitué une SCI THOMAS SHEPERD.
FORME : Société civile.
CAPITAL : 100 €.
SIÈGE : 5 chemin de la Coulemière - 10150 LAVAU.
OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'aménagement, l'extension, la mise en valeur, l'entretien, l'exploitation et la gestion, le tout à titre civil, par voie de location ou tout autre moyen, de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un bien immobilier situé 119 rue Emile Zola à TROYES (10000).
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de TROYES.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 €.
PARTS SOCIALES : Toute cession des parts sociales est soumise à l'agrément de la gérance.
GÉRANCE : Monsieur Thomas BERGER, demeurant 45 rue Courtalon - 10000 TROYES et Madame Odile LECUREUX, épouse BERGER, demeurant 5 chemin de la Coulemière - 10150 LAVAU.
M2505857

MODIFICATION DE STATUTS

baillot & ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SARL BOISSEAU-POMEZ
SARL au capital de 24 000 €
Siège social : 1 Bis Rue de la Paix 10000 TROYES
RCS de TROYES n°441 096 229

L'AGE du 30/04/2025 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : vente d'ouvrages en métaux précieux.
La décision sera effective à compter du 01/05/2025.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS de TROYES. M2505258

EARL DES CARRIERES

Par décision du 07/04/2025, l'associée unique de la société EARL DES CARRIERES, Exploitation à responsabilité limitée au capital de 45.100 € ayant son siège social 5 rue Saint Nicolas Hameau de Resson - 10400 LA SAULSOTTE, immatriculée sous le numéro 327 434 833 R.C.S. TROYES a décidé de la nomination de M. Jean-Christophe CORDELLE demeurant 3 bis avenue Jean Casimir Perrier - 10400 NOGENT SUR SEINE en remplacement de M. François CORDELLE, décédé le 30/11/2024.
Modification sera faite au R.C.S. de TROYES.

Pour avis : Le gérant. M2505437

LE SALON
Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros
Siège social : 1 Route de Maisons Blanches 10800 BUCHERES
885 218 479 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 17/02/2025, l'AGE de la société à responsabilité limitée LE SALON, a décidé de transférer le siège social du 1 Route de Maisons Blanches - 10800 BUCHERES au 39B route d'Auxerre - 10120 SAINTANDRE LES VERGERS à compter du 17/02/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Pour avis : La Gérance.

M2505622

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

HLV CONSULT
Société à responsabilité limitée au capital de 416 000 euros
Siège social : 17 Rue Saint Etienne 10300 SAINTE SAVINE
938 699 014 RCS de Troyes

Avis d'augmentation de capital social par apport en nature

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 avril 2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 415 008 euros par voie d'apport en nature, et a ainsi été porté de la somme de 992 euros à la somme de 416 000 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES
Pour avis : La gérance
M2505632

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube

SCI ELOUNA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 avril 2025, enregistré, et d'un acte reçu par Me DAMAY CENSIER, notaire associée à TROYES, le 16 avril 2025, enregistré, le capital de la société dénommée « SCI ELOUNA », société civile immobilière ayant son siège à VERRIERES (10390), 1 rue du Temple, SIREN 482541455 (R.C.S. TROYES), a été augmenté d'une somme de CENT TRENTE DEUX MILLE QUATRE CENTS € (132.400 €) provenant des comptes-courants d'associés.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à MILLE CINQ CENTS € (1.500 €).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CENT TRENTE TROIS MILLE NEUF CENTS € (133.900 €).

Pour avis : La notaire.

M2505712

KAWAN RESORTS

SAS au capital de 2.000.000 Euros
Siège social : RUE DU LAC
10140 MESNIL SAINT PERE
R.C.S. de Troyes n°492 553 169

Avis de transformation

En date du 30/04/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 30/04/2025 et a nommé en qualité de co-gérants M^{me} BOMMELAER Muriel, demeurant Camping du Lac d'Orient, 17 rue du Lac - 10140 MESNIL ST PERE et M. BOMMELAER Yann, demeurant 4 rue de la Mission - 10140 MESNIL ST PERE et M^{me} SARLIN Mélissa, demeurant 4 rue de la Mission - 10140 MESNIL ST PERE. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.

Modification au R.C.S. de TROYES.
M2505716

REP CA

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social :
16 RUE DE LA REPUBLIQUE
38300 BOURGOIN JALLIEU
RCS de Vienne n°881 106 553

Avis de modification

En date du 15/05/2025, l'associé unique a décidé à compter du 21/04/2025 de nommer en qualité de gérante M^{me} LASCKOWIEZ Mégane, demeurant 27 boulevard Fernand Point 38200 VIENNE en remplacement de M. DAHAN Jonathan, co-gérant, pour cause de démission et de M. ESTRE Fabien, co-gérant, pour cause de démission.

En date du 15/05/2025, l'associé unique a décidé le transfert de siège social. Autrefois fixé à BOURGOIN JALLIEU (38300), 16 RUE DE LA REPUBLIQUE, il sera à compter du 29/05/2025, fixé à LA CHAPELLE ST LUC (10600), 4 boulevard de l'Ouest.

Radiation du RCS de VIENNE et immatriculation au RCS de TROYES.
M2505639



FRANCE IMMO

Société par actions simplifiée
Au capital de 572 000 Euros
04 avenue Pierre Brossolette
10000 TROYES
RCS 424 255 727 TROYES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 mai 2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 185 185,00 euros par apports en numéraire.

L'article 8 « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 572 000,00 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 757 185,00 euros

Pour avis, le Président

M2505645

LOMINVEST

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de
50.000 Euros
Siège social :
16 rue Paul Vatine
10450 BREVIANDES
798 630 653 RCS Troyes

Non-renouvellement
des mandats des
commissaires aux
comptes

L'Associé Unique, en date du 19 mai 2025, a décidé de ne pas renouveler les mandats, étant arrivés à expiration, des Commissaires aux Comptes SOFIGEC AUDIT, titulaire et Monsieur Geoffroy CONVERCY (suppléant), après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats.

Pour avis : Le président.

M2505836

BOMMELAER & CO

SARL au capital de 1 950 000 Euros
Siège social : 17 RUE DU LAC,
CAMPING DU LAC D'ORIENT
10140 MESNIL SAINT PERE
RCS de TROYES n°879 751 642

Avis de transformation

L'AGE du 07/05/2025 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 07/05/2025 et a nommé en qualité de président M^{me} BOMMELAER Murielle, demeurant 12 Rue de l'abbaye 10270 MONTIERAMEY.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes :
Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Mention : RCS de TROYES.
M2505700



M^{re} COSSARD -
MARTIN - DAMAY

30 boulevard Victor Hugo, B.P. 704
10001 TROYES CEDEX
Tél. : 03.25.82.66.55

SCI CARIC

SCI au capital de 304,9 Euros
Le siège social est :
5 rue Auguste Renoir Mr Mathieu Michel
10440 LA RIVIERE DE CORPS
RCS 382 464 055

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 MAI 2025, les associés ont constaté le décès de Monsieur Michel MATHIEU, intervenu le 11 juillet 2019, associé de la société.

Constater la transmission de ses 16 parts sociales à son épouse Madame Monique MATHIEU.

La répartition du capital est désormais la suivante :

Madame Monique MATHIEU : 18 parts

Madame Carole STECHER : 1 part
Monsieur Eric MATHIEU : 1 part
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de TROYES

Pour avis, La Gérance.

M2505761



28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

SCI M.J.R.B

Société civile immobilière
au capital de 60.980 Euros
Siège social :
31 rue Emile Buck
10440 LA RIVIERE DE CORPS
432 369 304 R.C.S. Troyes

Le 20/06/2023 Madame Blandine (dite Marie-José) BOURLON, 31 rue Emile Buck - (10440) LA RIVIERE DE CORPS a été nommée en qualité de gérante, en remplacement de M. Robert BOURLON.
M2505806

POURSUITE D'ACTIVITE

SAS JT HOLDING

SAS au capital de 100,00 Euros
Siège social :
10 rue du Mont Ceverin
10210 CHESLEY
900 285 560 R.C.S. Troyes

L'AGE du 28/04/2025 a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.
M2505664

HOUSTON

SARL au capital de 1.500 Euros
4 boulevard ouest
C.C CARREFOUR L'ESPLANADE
10300 SAINTE SAVINE
RCS Troyes n° 880 133 848

Poursuite d'activité

Aux termes d'une AGE du 28/06/2024, prenant effet le 28/06/2024, les associés ont décidé de qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société malgré une perte de la moitié du capital social. Validation : RCS de TROYES.

Pour avis : La gérance.

M2505724

SOCIETE
NOUVELLE MARLY
MAILLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 44 Boulevard Gambetta
10000 TROYES
901 208 108 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.

M2505737

3MEDIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 2 rue Robert Keller
10150 PONT SAINTE MARIE
511 278 533 R.C.S. Troyes

Suivant procès-verbal en date du 30 avril 2025, l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société-té.

Pour avis.

M2505862

DISSOLUTION

DE SOCIETE



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

ETABLISSEMENTS
PLUOT

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social : La Grange au Rez
3 Route de Macey
10300 MONTGUEUX
R.C.S. de Troyes n°852 110 188

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} PLUOT Monia, demeurant 3 Route de Macey 10300 MONTGUEUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.
M2504585



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

PAULAN

Société civile
au capital de 25 000 Euros
Siège social : 36 Bis avenue Jean Jaurès
10150 PONT STE MARIE
R.C.S. de Troyes n°751 704 081

En date du 31/08/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/08/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. VAN DEN BROECKE André, demeurant 36 Bis Avenue Jean Jaurès 10150 PONT STE MARIE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.
M2504805

SOCIETE GILBERT
TRANSLER

Avis de dissolution

DÉNOMINATION : SOCIETE GILBERT TRANSLER.

FORME : SARL société en liquidation.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 21 rue des Etuves - 10310 VILLESOUS LA FERTE.
480773720 R.C.S. de TROYES.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Monsieur Alexandre BORTOLUS, demeurant 7 rue Pithou - 10002 TROYES a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au 12 rue du Ravelin - 10000 TROYES, adresse où doit être envoyée la correspondance.
M2505696



Expertise-comptable
Audit - Conseil

12, rue des Bas Trévois
10000 TROYES
03 25 43 55 55

SCI PALISADA

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire de la SCI PALISADA, société civile immobilière au capital de 609,80 €, dont le siège social est 4 rue Aristide Briand, 10000 TROYES, RCS TROYES 377 953 922, réunie le 21/05/2025, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21/05/2025 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre LIRZIN, demeurant 68 rue Hallé, 75014 PARIS, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur

M2505900

CLOTURE

DE LIQUIDATION



BELKE

PERE ET FILS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 22 Rue Carnot, 10800 ST JULIEN LES VILLAS
920 120 375 RCS TROYES

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérôme BELKE, demeurant 22 Rue Carnot, 10800 Saint-Julien-Les-Villas, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur

M2505135

SARL AGENCE
INFO

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 17/05/2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique de la SARL AGENCE INFO, au capital de 7 500 € ayant son siège social et son siège de liquidation 27 rue de la Lune 10000 TROYES, immatriculée au RCS TROYES n° 442 978 540, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frédéric MARAIS, demeurant 27 rue de la Lune 10000 TROYES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de TROYES.

Pour avis : Le liquidateur

M2505711

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

ÉPOUX DELSAUX/
STENKWICH

Insertion - Changement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Agathe MILLERET-DRIAT, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Elizabeth DA SILVA et Agathe MILLERET-DRIAT, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JULIEN LES VILLAS (Aube), 87 Boulevard de Dijon, CRPCEN 10005, le 15 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté universelle, entre :

Monsieur Serge Louis DELSAUX, retraité, et Madame Bernadette Georgette Elisabeth STENKWICH, retraitée, demeurant ensemble à SAINT JULIEN LES VILLAS (10800), 7 rue de Gentilly.

Monsieur est né à ABBEVILLE (80100)le 20 mai 1937,

Madame est née à SAINT ANDRE LES VERGERS (10120) le 12 mars 1940.

Mariés à la mairie de SAINT ANDRE LES VERGERS (10120) le 3 août 1961 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre JONQUET, notaire à TROYES (10000), le 1^{er} août 1961.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2505718

AVIS DIVERS



SELASU Déolinda Carla
PINCHOT

Notaire
à AIX VILLEMAUR PALIS (10160)
15 rue Ernest Furgon - AIX EN OTHE
Tél. : 03.25.46.70.10
deolinda.carla.pinchot@notaire.fr

Monsieur Patrice
Guillaume PAULY

Avis
de dépôt de testament

Par testament olographe 18 mai 2010, Monsieur Patrice Guillaume PAULY, né à BIELSKO-BIALA, le 01 janvier 1966, demeurant à BERULLE (10160), 5 rue Les Chalois, célibataire, décédé à BERULLE, le 27 novembre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François CHENEAU, suivant procès-verbal en date du 19 février 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de TROYES, le 30 avril 2025.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Déolinda Carla PINCHOT, notaire à AIX-VILLEMAUR-PALIS (10160), notaire chargé du règlement de la succession.
M2505663

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube / Aisne



**SCP MANDRON-
MAILLARD-BELLET**
Notaires associés
15 Quai Lafontaine - 10000 TROYES

**M. Jean
MONTUILLOUT**

**Avis de saisine
de légataire universel
délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 28 septembre 2007,
Monsieur Jean Edmond Lucien MONTUILLOUT, en son vivant retraité, demeurant à TROYES (10000) 17 rue des Chartreux.
Né à TROYES (10000), le 10 février 1930.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES (10410), le 22 septembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thierry BELLET, soussigné, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Bertrand MANDRON, Thierry MAILLARD, Thierry BELLET, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à TROYES (Aube), 15 Quai Lafontaine, le 5 mai 2025 duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thierry BELLET, notaire associé à TROYES (Aube) 15 Quai Lafontaine référence, CRPCEN : 10061, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
M2505635



Matot Braine
PETITES AFFICHES
JURIDIQUES
CHARGES
CHARGES
CHARGES

**POUR PLUS
DE
RAPIDITÉ,**

**Envoyez-nous
vos annonces
par mail**



**annoncelegale.pamb
@legalnet.org**



M^{me} Hélène ZWALD

**Avis de saisine
de légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2013, Madame Hélène Georgette ZWALD, veuve de Monsieur Pierre Léon Alphonse REMIOT, demeurant à NOGENT SUR SEINE (10400), 3 rue Pierre et Marie Curie, née à BLANCAFORT (18410), le 27 janvier 1931 et décédée à ROMILLY SUR SEINE (10100) (France), le 18 janvier 2025, a institué pour légataires universels Monsieur Christian VENNAT et Madame Yolande REMIOT, son épouse, demeurant ensemble à CESSON (77240).
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Agnès VAN GOETSENHOVENSINEGRE, Notaire à de NOGENT SUR SEINE (10400), 1 rue des Moulins, le 6 mai 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine. La copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de TROYES le 20 mai 2025.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Agnès VAN GOETSENHOVEN, Notaire susnommée, référence CRPCEN : 10049, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
M2505894

Aisne

**MODIFICATION
DE STATUTS**

**LAMORY
ET WALD S.N.**
SA au capital de 155.400 Euros
ZAC du Bois de la Chocque
02100 SAINT QUENTIN
419 504 584 R.C.S. Saint Quentin

Par procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2025, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 71.253 € pour le ramener de 155.400 € à 84.147 € par voie de rachat de 3.393 actions au prix unitaire de 21 € chacune.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés corrélativement.
Mention sera faite au R.C.S. de SAINT QUENTIN.
Pour avis :
Le président directeur générale.
M2505675

Octav
Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

FGL
Société à responsabilité limitée
au capital de 204.928 Euros
Siège social :
410 rue Saint Martin - 02200 PLOISY
419 515 523 RCS Soissons

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/12/2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 400.000 € pour le porter de 204.928 € à 604.928 €.
CAPITAL SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 204.928 €.
NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à 604.928 €.
Pour avis.
M2505713

« MJE AGRI »
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 rue du Moulin à Vent
02250 LA NEUVILLE BOSMONT
922 214 481 R.C.S. Saint Quentin

Par DAU du 14.05.25 il a été décidé de compléter l'objet de la société par les mentions suivantes « L'achat et la revente de véhicules neufs et d'occasions, d'accessoires et de pièces détachées, le transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicule de tous tonnages ».
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de SAINT QUENTIN.
M2505721

**DISSOLUTION
DE SOCIETE**

**PRESTATION LA
RUE CREUSE**
SASU au capital de 1 500 €
Siège social : CHEMIN DU MOULIN A VENT, LA RUE CREUSE
02850 TRELOU SUR MARNE
RCS de SOISSONS n°928 163 351

Avis de dissolution

En date du 30/04/2025, l'associé unique a approuvé a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/04/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. LEGRAND Morgan, demeurant La rue Creuse 02850 TRELOU SUR MARNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SOISSONS.
M2505294

**Retrouvez
l'intégralité de votre journal sur
matot-braine.fr**

Actualités économiques, annonces légales,
ventes aux enchères...



NEWSLETTER
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



matot-braine.fr

Rubrique spéciale
IMMOBILIER

OPTIMISEZ L'IMPACT
de vos **ANNONCES IMMOBILIÈRES**
auprès des décideurs régionaux !

- ✓ Visibilité parfaite
- ✓ Dégressif multiparutions

Contactez **Christine SERAINE**
03 26 08 38 30
ou **06 24 99 12 36**

Retrouvez l'intégralité de votre journal sur matot-braine.fr

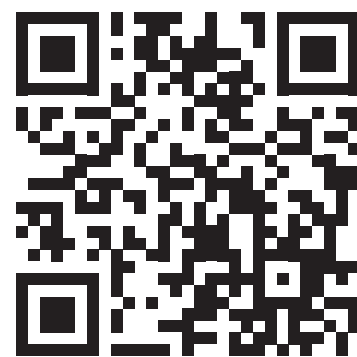
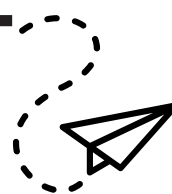
Actualités économiques, annonces légales,
ventes aux enchères...



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



matot-braine.fr

Nouveauté. La gamme du constructeur suédois accueille une grande routière inédite au style puissant. Motorisations exclusivement électriques proposant jusqu'à 700 km d'autonomie.

Volvo ES90 : la berline a de l'avenir



Design à identité forte pour une grande routière de 5 m de long.



L'aménagement intérieur des Volvo constitue une raison suffisante pour choisir le constructeur suédois.

Sans tapage, Volvo poursuit sa montée en puissance régulière. L'an passé, le constructeur suédois, propriété du groupe chinois Geely, a progressé de 8% pour dépasser les 763 000 voitures produites. Parmi elles, 352 000 étaient électrifiées avec une moitié de 100 % électriques, une hausse de 54 % d'un exercice sur l'autre. En France, les chiffres sont également positifs. Sur un marché national déprimé, en recul de plus de 3% et traditionnellement peu favorable aux marques premium, Volvo a immatriculé 32 % de voitures de plus, la deuxième meilleure performance commerciale de son histoire hexagonale. C'est dans ce contexte globalement encourageant que la marque suédoise, devenue en l'espace de quelques années un spécialiste des SUV, dévoile une berline inédite, l'ES90 en annonçant « le grand retour de la berline ». Il n'y a pas que les SUV dans la vie et Volvo prend le pari de l'avenir avec une grande routière à motorisations exclusivement électriques. Un choix radical conforté par le fort taux de modèles à batterie dans ses chiffres de vente. Pour faire la différence, l'inédite Volvo ES90 peut d'abord compter

sur un design à la fois sobre et personnel. Une sorte d'équilibre délicat fait de lignes épurées se mariant avec l'identité de la marque dont les blocs optiques avant reprenant la forme du marteau de Thor, constituent un élément stylistique immédiatement associé à Volvo. Avec ses roues de grande taille, ses passages de roue musclés, ses porte-à-faux réduits, la ligne plongeante de son toit, son immense hayon la grande berline suédoise de 5m de long brouille les cartes. Plus tout à fait une berline, pas vraiment un coupé et pas un SUV non plus. Peu importe, esthétiquement, le résultat est à la fois puissant et décalé dans l'univers premium où Volvo est confronté quasi exclusivement à des constructeurs germaniques. On pourrait y ajouter les hauts de gamme Tesla mais s'agit-il encore d'un véritable concurrent ?

ENTRE 333 ET 680 CH ÉLECTRIQUES

À bord, c'est du Volvo à 100 %. Un constat réjouissant tant la marque est parvenue à créer un univers intérieur à nul autre pareil. Matériaux de qualité supérieure, ambiance sophistiquée mais sobre visuellement, niveau d'équipements de confort et

d'agrément au meilleur du marché, impression d'espace grâce notamment à l'empattement de 3,10 m pour un cocon éclairé par un grand toit panoramique proposé en série. De quoi abattre sereinement les kilomètres dans des conditions optimum. La planche de bord épurée est dominée par l'immense écran numérique centrale de 14,5 pouces en forme de tablette légèrement inclinée. Volvo met en avant les deux ordinateurs centraux embarqués offrant des performances huit fois supérieures à celle de la précédente génération. On croit le constructeur sur parole...

La sécurité constitue encore et toujours une préoccupation majeure de Volvo : « la priorité historique » rappelle la marque. Le « Safe Space Technology » maison se charge de tout avec son dispositif exclusif constitué de douze capteurs à ultrason, ses cinq radars, sept caméras.

Le vaisseau amiral suédois est proposé avec trois motorisations, exclusivement à batterie. Le modèle de base – tout est relatif – est animé par un bloc d'une puissance de 333 ch et une transmission aux roues arrière. Elle dispose d'une auto-

nomie conventionnelle de l'ordre de 650 km. Viennent ensuite deux modèles à traction intégrale. La première, dénommée « twin », bénéficie d'une puissance respectable de 449 ch et la seconde, « twin performance » culmine à 680 ch. De quoi se prévaloir de très hautes performances. Dans les deux cas, l'autonomie peut atteindre jusqu'à 700 km. La technologie 800 volts permet des recharges plus

rapides. Volvo promet de récupérer 300 km de marge en seulement dix minutes sur des bornes rapides de 350 kW. Indispensable pour une grande voyageuse appelée à effectuer des parcours autoroutiers au long court.

DOMINIQUE MAREE

La gamme Volvo ES90 s'offre à partir de 75 900 €



Routes : l'état d'alerte

L'Association des maires de France tire la sonnette d'alarme. Le réseau routier se dégrade à vitesse accélérée et les communes n'ont plus les moyens de l'entretenir...

La situation du réseau routier français peut être résumée rapidement. En 2012, la France était numéro 1 mondial pour la qualité globale de ses infrastructures routières. Sept plus tard, notre pays avait été relégué en 18^e position. Depuis, les choses ont encore empiré. Les communes à qui revient la lourde charge de l'entretien de 700 000 km de voiries (les deux-tiers de l'ensemble des routes) et de 120 000 ponts n'ont plus les moyens de faire face, d'autant plus

que l'Etat ne cesse de réduire leurs recettes à son profit. Comme elle le fait régulièrement sans être vraiment entendue, l'Association des maires de France (AMF) prend à témoin l'opinion de cette situation. Et propose des solutions susceptibles de donner davantage de moyens aux communes pour améliorer un réseau en piteux état, une dégradation constatée quotidiennement par tous les automobilistes et motards, génératrice d'accidents, un

élément trop rarement mis en avant lorsqu'on évoque la sécurité routière. Selon les calculs faits par les maires de France, l'Etat perçoit environ 50 milliards d'euros de recettes routières chaque année. Des sources de revenus multiples : taxes sur les carburants pour l'essentiel, produits des amendes de stationnement ou des radars sanctionnant les excès de vitesse, redevances payées à l'Etat par les sociétés autoroutières, péages...

Cette manne profite aux communes à la marge : seulement un milliard d'euros leur est reversé selon l'AMF. Pas de quoi entretenir les routes et les ponts et encore moins les rénover. A comparer avec les quelque 15 milliards d'euros que les communes consacrent annuellement à la voirie, selon le chiffre mis en avant par l'AMF. L'Association des maires de France réclame que le produit des amendes dressées par les policiers municipaux et les gardes-champêtres leur revienne en priorité et de bénéficier d'une partie des taxes sur les contrats d'assurance et les certificats d'immatriculation. Les maires seront-ils entendus par un Etat aux abois, toujours à la recherche de plus d'argent et en même temps incapable de réduire son train de vie ? La réponse fait peu de doute.

D.M.

Sébastien Maillard. En créant SMD Aero au sein de l'incubateur ardennais Rimbaud Tech, il veut s'implanter sur le marché de niche des avions en kit en produisant des modèles civils et militaires. Les premiers aéronefs seront conçus cette année.

SMD Aero prépare son envol



Co-associé avec Pasquale De Rosa, Sébastien Maillard emploie déjà deux personnes chargées des achats fournisseurs et de l'industrialisation.

« **M**a passion pour l'aviation remonte à l'âge de 6 ans. À l'époque, dans le jardin de la maison familiale, j'assistais aux nombreux survols d'avions postés dans les bases aériennes de Dijon, Luxeuil, Reims, Metz, Nancy, Saint-Dizier et Colmar. Les mirages passaient régulièrement au-dessus de moi. Cela m'a donné l'envie d'être un jour pilote de chasse ». Sébastien Maillard entretiendra cette passion précoce en pratiquant l'aéromodélisme. « J'achetais des avions en balsa en les faisant voler avec une télécommande ». Plus tard, après avoir passé avec succès un bac scientifique au lycée Kleber de Strasbourg, il suivra une classe préparatoire scientifique préparant à une école d'ingénieurs. Malheureusement, une vision chromatique déficiente l'empêchant, très légèrement, de distinguer les couleurs, le prive d'une éventuelle sélection.

Il met un terme aux cours de calculs et mathématiques, aux matières scientifiques et à la physique nucléaire ainsi qu'à son rêve de devenir officier et pilote de chasse dans l'armée de l'air ou l'armée navale. « Je me suis alors rabattu contre mon gré sur des études universitaires plus classiques en décidant de passer un DUT Génie industriel et maintenant puis un autre en manière accélérée en techniques de commercialisation ».

Cette double casquette obtenue à l'Université de Strasbourg lui

permet de postuler à un poste de technico-commercial auprès de différentes entreprises.

En 2002, il entame sa carrière professionnelle chez Eberlé à Reichstett. « Une entreprise qui m'a permis de travailler à l'export lointain en vendant des équipements industriels, des lignes de productions de tubes et de cornières. Ce qui m'a amené aux États-Unis, au Japon, en Chine, en Arabie Saoudite, à Singapour et en Malaisie durant près d'une décennie. Cela m'a offert une riche ouverture humaine et culturelle. Durant cette période, j'ai aussi constaté que sur ce type de marchés, la technique de vente était presque secondaire. Il était surtout primordial de connaître les coutumes de ces différents pays pour négocier au mieux avec la clientèle ».

La naissance de son premier

« Grâce à cet avion, on veut démocratiser l'accès aux vols à des pilotes amateurs. »

enfant en 2010 amène Sébastien Maillard à revenir définitivement en France en stoppant cette expérience d'export au long cours « peu conciliable avec une vie de famille ».

À partir de là, il opte pour le télétravail en œuvrant sur le territoire national pour des entreprises étrangères, expertes en électronique embarquée.

Comme Ermi Electronique, fabricant de connecteurs haut de gamme pour l'industrie électrique et le groupe hollandais Kendrion, spécialiste en mécatronique proposant des solutions de haute performance pour un large éventail d'applications industrielles. Et aussi PTR Hartmann, société proposant des solutions innovantes dans le secteur des composants et des technologies de tests.

TOUCHES SÉRIEUSES AVEC L'ARMÉE DE L'AIR ITALIENNE

« Avec ces différents postes, j'ai évolué dans des domaines enrichissants et très techniques et été en contact avec des clients comme Alstom, Thales, Safran, Sagem, Dassault Aviation, Siemens, Schneider Electric, Comotec. Mais, après avoir complètement perdu de vue l'uni-

vers aéronautique, j'ai voulu y revenir en m'appuyant sur mon profil technico-commercial. »

Sébastien Maillard se renseigne donc sur les petits constructeurs aéronautiques en aviation légère. « Il faut être introduit sur ce type de marché et, heureusement, au cours de ces recherches, j'ai eu la chance d'entrer en contact avec l'ingénieur

aéronautique italien Pasquale De Rosa, basé près de Rome et fort de 40 ans d'expérience de prestataire dans ce milieu. Après de nombreux contacts téléphoniques, on s'est rencontrés en juillet 2023. Vite en harmonie sur différents sujets, on est devenus amis. Il a accepté de se charger de la partie ingénierie et d'activer son réseau. Dans la foulée, j'ai donc décidé de créer SMD Aero ».

Avant-même la commercialisation de ces avions, la start-up carolomacérienne a entamé des négociations fructueuses avec des distributeurs au Canada et en Afrique du Sud mais surtout, via le consortium avec l'armée de l'air italienne qui veut remplacer sa flotte d'avions d'entraînement. « Si ces tractations aboutissent, l'avenir immédiat de SMD Aero serait quasiment garanti avec au minimum une quinzaine de kits à produire par an », indique Sébastien Maillard qui compte aussi sur d'autres sources de revenus : revente motorisation et avionique, services d'assemblages, maintenance et services après-vente.

INNOVATION INÉDITE

C'est un projet totalement inédit dans les Ardennes. La start-up se destine en effet à la conception et à la fabrication d'un avion léger biplace en tandem, doté d'un turbopropulseur de 250 chevaux, unique sur le marché. Cette SAS est en phase de lancement des premiers prototypes.

« Notre idée est de proposer aux titulaires d'une licence de pilote une turbine sur un avion qui a le format de ceux existant dans les aéro-clubs, lesquels utilisent des engins équipés de moteurs à pistons. Cette turbine présente plusieurs avantages : elle est plus efficace, moins sensible à la température, a un fonctionnement équivalent en été et en hiver et est peu sensible aux variations d'altitude. Par ailleurs, nos turbopropulseurs s'inscrivent dans une aviation plus écologique grâce à l'utilisation du carburant jet ou de synthèse, neutre en carbone et offrant même une compatibilité future avec l'hydrogène », explique Sébastien Maillard.

SMD Aero n'en est encore qu'aux premiers balbutiements précédant le passage à la construction de ses aéronefs : dessins des futurs avions, finalisation des plans, R&D, calculs aéronautiques, démarches auprès des autorités, recherche de sous-traitants en tôlerie fine, montage financier et ultimes tests avant les essais en vol.

Différentes cases à remplir avant

de trouver dans les Ardennes un site d'assemblage des pièces du HF1.1 « Hobby Falcon », nom de baptême donné aux premiers exemplaires qui seront déployés en trois kits différents à des prix allant de 75 000 à 300 000 euros. Capable d'atteindre une vitesse maximale de 380 km/h, l'aéronef sera d'une envergure de 8,75 m et d'une masse au décollage de 750 kg.

« Nous sommes encore en fonctionnement start-up mais toutes ces étapes sont impératives pour asseoir les bases de notre entreprise et être compatible avec les cadres réglementaires fixés par l'Otan et le marché civil et militaire mondial. Il ne faut pas se précipiter. Une fois que l'on aura passé cette période et que nous aurons trouvé la meilleure façon de produire, l'entreprise aura plus de visibilité et aspirera alors à grandir. La suite ne sera pas figée car nous avons déjà de bons retours de clients potentiels. On sait aussi pouvoir s'appuyer sur un marché de niche très dynamique et la croissance régulière de la construction amateur », projette le fondateur.

PASCAL REMY

1979

Naissance le 8 janvier à Strasbourg.

1999

Obtention d'un double DUT.

2002

Début sa carrière professionnelle par un poste de technico-commercial international.

2010

Revient en France pour travailler dans l'électronique.

2023

Création de l'entreprise SMD Aero au mois de juillet.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

